

# Agenda 21 Cagnes-sur-Mer

RAPPORT FINAL



Ville de  
CAGNES-SUR-MER



# SOMMAIRE

<b>1. CONTEXTE DE LA COLLECTIVITÉ ET DU PROJET .....</b>	<b>6</b>
1.1 Contexte et volonté politique .....	6
1.1.1 Contexte .....	6
1.1.2 Une volonté politique forte en faveur du développement durable .....	6
1.2 Articulation avec les autres projets structurants de la collectivité .....	9
1.2.1 Le programme A.G.I.R. (Action Globale Innovante pour la Région) pour l'Énergie.....	9
1.2.2 Le Plan Local de l'Urbanisme (PLU) .....	9
1.2.3 L'Agenda 21 de la Métropole Nice-Côte d'Azur (NCA).....	10
1.2.4 Les politiques globales et les outils réglementaires de planification .....	11
1.2.5 Les Référents Internes de Développement Durable.....	12
<b>2. METHODOLOGIE DE PROJET DE LA DÉMARCHE AGENDA 21 .....</b>	<b>12</b>
2.1 Qu'est-ce qu'un Agenda 21 ? .....	12
2.2 Déroulé global du projet .....	14
2.3 Pilotage .....	15
2.3.1 Le Comité de pilotage .....	15
2.3.2 Le Comité technique.....	16
2.3.3 La Commission de Développement Durable de l'Agenda 21 .....	17
<b>3. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC PARTAGÉ.....</b>	<b>17</b>
3.1 Méthodologie d'élaboration du diagnostic partagé .....	17
3.1.1 Construction du pré-diagnostic technique .....	17
3.1.2 Définition des axes de travail .....	18
3.1.3 Partage du diagnostic.....	19
3.1.4 Structure du document de diagnostic partagé.....	22
3.2 Synthèse du diagnostic partagé .....	23
3.2.1 Etat des lieux .....	23
3.2.2 Enjeux.....	26
<b>4. STRATEGIE MUNICIPALE DE DEVELOPPEMENT DURABLE (SMDD).....</b>	<b>28</b>
4.1 Définition de la Stratégie municipale de développement durable et méthodologie .....	28
4.2 Présentation de la stratégie .....	28
<b>5. PROGRAMME D' ACTIONS .....</b>	<b>29</b>
5.1 Méthodologie du programme d'actions issu de la démarche Agenda 21.....	29
5.1.1 Axe stratégique n°1 : Poursuivre et renforcer les actions de protection de l'environnement et de gestion responsable des ressources.....	30
5.1.2 Axe stratégique n°2 : Améliorer la qualité du cadre de vie.....	30
5.1.3 Axe stratégique n°3 : Favoriser l'économie durable et solidaire.....	31
5.1.4 Axe stratégique n°4 : Favoriser la solidarité et la convivialité cagnoises.....	31
5.1.5 Axe stratégique n°5 : Renforcer la mobilisation citoyenne .....	32
5.2 Transversalité et cohérence du plan d'actions.....	33
5.3 Cinq actions phares vues par la collectivité .....	33

5.3.1	Action Phare 1 : Programme A.G.I.R. pour l'Énergie .....	33
5.3.2	Action Phare 2 : La nouvelle station d'épuration .....	34
5.3.3	Action Phare 3 : l'Ecology Box .....	35
5.3.4	Action Phare 4 : le Schéma Directeur Immobilier du Handicap .....	36
5.3.5	Action Phare 5 : le guide de l'éco-consommateur cagnois .....	36
5.4	Échéancier .....	37
5.5	Suivi et évaluation du programme d'actions .....	38
5.5.1	L'outil de suivi : le tableau de bord .....	38
5.5.2	Le Comité de suivi .....	39
ANNEXE 1	.....	40
FICHES ACTIONS	.....	40
ANNEXE 2	.....	91
CARTOGRAPHIE	.....	91
ANNEXE 3	.....	99
LISTE DE PERSONNES A CONTACTER AYANT PARTICIPÉ, EN INTERNE OU EN EXTERNE, À L'ÉLABORATION DU PROJET	.....	99

Projet réalisé avec la contribution du bureau d'étude ACS MTE



Et de l'Agence Régionale pour l'Environnement



## 1. CONTEXTE DE LA COLLECTIVITE ET DU PROJET

### 1.1 Contexte et volonté politique

#### 1.1.1 Contexte

Cagnes-sur-Mer est une commune d'une population de 49 548 habitants (en 2011) qui se définit comme une station touristique et balnéaire bénéficiant d'un cadre privilégié. La collectivité fait partie de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Alpes-Maritimes. La ville appartient également à la Métropole Nice-Côte d'Azur (NCA – anciennement "Communauté Urbaine" et Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2012), entité de 530 000 habitants qui a intégré certaines compétences supplémentaires de la commune en 2009, comme par exemple la voirie, l'environnement ou l'information géographique. Ce territoire bénéficie d'une notoriété et d'un rayonnement international et constitue l'un des pôles phare aux multiples enjeux de l'espace méditerranéen.



Dans ce cadre, le développement durable apparaît comme un défi majeur pour le territoire et s'articule autour d'une stratégie globale intégrant sa propre spécificité et sa diversité à l'intérieur même des communes qui la composent.

Dans ce contexte favorable et très porteur, Cagnes-sur-Mer apparaît comme une commune très dynamique, puisque la ville est sensibilisée depuis de nombreuses années aux enjeux d'un nouveau modèle de développement. De ce fait, et désireux d'offrir aux concitoyens de la ville le climat harmonieux, solidaire et convivial auquel ils aspirent, le nouveau mandat de l'équipe municipale s'inscrit dans une démarche de développement durable, correspondant également au cadre des fonctions du Maire de la commune, également Sénateur des Alpes-Maritimes et Membre du Groupe de Suivi du "Grenelle de l'Environnement" depuis 2008.

#### 1.1.2 Une volonté politique forte en faveur du développement durable

La ville de Cagnes sur Mer a déjà engagé de nombreuses actions dont certaines ont été prises en compte dans le premier Agenda 21 de l'ancienne Communauté d'Agglomération de NCA. Parmi ces actions, on compte notamment la "Charte qualité de travaux et nuisances sonores" conclue entre les différents intervenants du sol et du sous-sol (Gaz de France, EDF, etc.), ou encore la mise en œuvre de la "Charte pour un développement durable de l'agriculture péri urbaine" de l'aire du Schéma de COhérence Territoriale

(SCOT), au travers de laquelle Cagnes-sur-Mer a souhaité innover en investissant sur la thématique du soutien et de la promotion de l'agriculture par le biais d'une convention avec la SAFER (Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) donnant droit de préemption sur les terrains agricoles. De même, en ce qui concerne l'amélioration de la gestion, de la protection et de la connaissance des milieux naturels terrestres, marins et fluviaux, la ville s'est lancée très tôt dans une démarche volontaire avec la mise en place de la lutte biologique sur ses espaces verts, ou bien avec la création de deux zones naturelles protégées. La commune est également pionnière par la mise en œuvre d'un Contrat de Rivière ou encore par son partenariat avec le Conseil Général des Alpes-Maritimes pour la création d'une réserve maritime protégée.

Dans ce contexte fort, la municipalité a démontré son dynamisme en matière de politique environnementale par un engagement en faveur de la lutte contre le changement climatique et plus particulièrement contre la production de gaz à effet de serre. Par exemple la réduction de la vitesse des véhicules à moteur thermique se traduit à Cagnes par la création de zones 30 et par l'installation de plateaux traversants sur les grands axes réaménagés du bord de mer et de l'avenue des Alpes. Dans la même optique, la ville assure la promotion des modes doux de déplacement par la création de pistes cyclables, de chemins piétons, l'acquisition de véhicules électriques ou la mise en place d'un plan de déplacement municipal. En effet, la collectivité souhaite donner l'image d'une ville à visage humain qui se construit, non pas "autour du véhicule automobile", mais autour de la personne humaine en privilégiant son bien-être.



Concernant la gestion durable et responsable de ses ressources naturelles, des efforts importants ont été mis en œuvre avec par exemple, au travers de la préservation du milieu aquatique, le lancement d'une procédure de "Contrat de Rivière" pour la réhabilitation et la valorisation de ses cours d'eau. De même, sur sa



compétence de gestion des espaces verts, la ville a favorisé les plantations d'arbres en privilégiant, dans les jardins, des espèces méditerranéennes adaptées au climat. A cela s'ajoute la mise en place d'une lutte biologique (avec des coccinelles) afin de lutter contre les insectes néfastes. Cette démarche a aussi distingué la ville qui fut pionnière dans le département. Par ailleurs, des travaux importants ont été menés afin d'éviter la pollution de la baie de Cagnes tant au niveau de la station d'épuration que du rejet des eaux pluviales.

Enfin, pour promouvoir la mise en place d'énergies renouvelables, un plan d'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments communaux a été élaboré. Un bâtiment par an est ainsi équipé en panneaux et en chauffe-eau solaires thermiques. Cette volonté de favoriser le développement de nouvelles énergies s'affiche également par la mise en place d'une aide aux particuliers pour l'installation de chauffe eau solaires.

Au niveau économique, des actions concrètes ont déjà été entreprises par le biais d'une politique proactive et volontariste. Tout d'abord grâce à la mise en place de grands travaux d'infrastructures pour la ZAC "Sudalparc" à venir, ou pour les sites Technopolis, Costamagna ou le pôle privé de santé à Saint-Jean. Ce



développement économique a pour objectif de développer l'emploi pour les Cagnois et de permettre la dynamisation du tissu économique local existant. Quant au commerce de proximité un soutien fort se retrouve au travers du "FISAC" ainsi que par le programme de réhabilitation de la Cité Marchande réalisé selon des critères de qualité environnementale.

Concernant le social, la problématique du logement a toujours constitué un axe fort de la politique municipale depuis une quinzaine d'années. C'est pourquoi le Plan Local de l'Habitat, qui favorise la construction de logements pour les actifs, a été mis en œuvre afin d'aider les Cagnois à se loger décemment et selon leurs besoins, dans un contexte immobilier très difficile dans la région. Par ailleurs, l'esprit de solidarité et l'effort de la commune concernant la convivialité ont été soulignés par l'obtention du diplôme européen "Immeubles en fête" en 2006.



Ce "vivre ensemble" correspond à une volonté forte en faveur des échanges intergénérationnels comme en témoignent la coexistence du Conseil des Sages et du Conseil des Jeunes, le déplacement du club de La Boule du Château aux abords du lycée Renoir et la création d'une crèche au Foyer-Logement de personnes âgées "La Fraternelle".

Quant à la participation des citoyens, elle a toujours constitué le fil directeur l'action municipale depuis 1995. Par le biais de très nombreuses réunions publiques, la mise en place d'une conférence citoyenne ou l'activité des Comités de Quartiers, les Cagnois ont pu être consultés plusieurs fois, comme notamment lors de l'important exercice de démocratie participative qu'a constitué la réalisation de deux "Livres Blancs" en 1995 et en 2005.

Ces actions, non exhaustives, sont significatives de la volonté municipale d'un engagement fort en faveur d'un développement durable depuis 1995. C'est pourquoi, la collectivité a souhaité se diriger vers une démarche plus volontaire encore, et propose aujourd'hui de fonder un cadre général permettant de mettre en cohérence, et sur un mode participatif, les projets déjà aboutis, en cours ou à venir. Cette orientation a permis de lancer l'Agenda 21 en septembre 2009, qui s'est imposé comme une nécessité afin de placer les actions de la commune dans une stratégie globale où apparaît l'ambition de penser un mode de développement plus durable. Aussi, l'Agenda 21 permet de favoriser une synergie et une dynamique entre les différents acteurs du territoire afin de les rassembler autour d'un même grand projet.

L'ambition pour la commune est d'engager le territoire et ses habitants dans le sens d'une amélioration continue guidée par les principes fondateurs du développement durable tout en respectant la volonté des institutions en matière d'objectifs à atteindre. Il a donc été souhaité d'inscrire la démarche dans le respect du cadre de référence imposé par le Ministère en charge du développement durable en articulant l'Agenda 21 autour des cinq finalités que sont la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère, la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources, l'épanouissement de tous les êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations, et la dynamique d'un développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

## 1.2 Articulation avec les autres projets structurants de la collectivité

La collectivité, impliquée depuis plusieurs années dans le développement durable, est engagée dans d'autres grands projets structurants qui interagissent de façon systémique avec l'Agenda 21 de Cagnes-sur-Mer.

### 1.2.1 *Le programme A.G.I.R. (Action Globale Innovante pour la Région) pour l'Energie*

Le programme A.G.I.R (Action Globale Innovante pour la Région) pour l'Energie de la Région Provence-Alpes-Côte-D'azur a pour but de développer au sein de la collectivité une dynamique permettant de faire face aux enjeux énergétiques immédiats en réduisant les conséquences pour les générations futures. Ce programme fait partie intégrante de l'Agenda 21 et est considéré comme une des actions phares. Cagnes-sur-Mer a ainsi reçu l'appellation "Commune en marche AGIR" en septembre 2009, et s'est alors engagée à mettre en place des actions concrètes favorisant la maîtrise de l'énergie, notamment à travers une meilleure gestion des consommations, l'installation d'équipements performants dans les bâtiments communaux et le développement des énergies renouvelables, tout en sensibilisant les citoyens à l'effort à consentir dans ce domaine.

Un programme ambitieux de 52 actions s'inscrivant dans une charte d'objectifs articulée autour du Grenelle de l'Environnement et adaptée au contexte local, a été dressé afin de définir une vision d'avenir cohérente avec des ambitions nationales et internationales pour un développement durable. Treize objectifs inséparables à court et moyen terme composent la charte et portent sur une démarche globale de réduction de la consommation énergétique, de diminution de l'émission de gaz à effet de serre et sur le développement des énergies renouvelables. Ils définissent ainsi la volonté d'agir de la commune, aussi bien sur le bâtiment que sur les déplacements. Ces objectifs portent également sur la sensibilisation interne et la communication envers les citoyens, ainsi que sur des partenariats avec les associations locales, indispensables pour une mobilisation générale sur l'ensemble du territoire communal.

L'approbation et la mise en œuvre du plan d'actions et de la charte d'objectifs a permis à la commune d'être retenue en tant que "Collectivité Lauréate A.G.I.R. pour l'Energie" au début de l'année 2011, et ceci pour trois ans. Au cours de ces trois années et au travers de l'Agenda 21, la commune doit mettre en œuvre les actions et réguler sa charte d'objectifs à partir de bilans annuels, suivre ses consommations d'énergie et respecter les objectifs de diminution qu'elle a définis, poursuivre les actions engagées les années précédentes, renseigner un outil d'évaluation régional, recevoir l'animateur régional annuellement et lui faire connaître sa charte d'objectifs et l'avancement de son plan d'actions, témoigner chaque année lors du Forum régional AGIR, et, au terme des trois années, produire un bilan global "Collectivité Lauréate AGIR pour l'énergie". Celui-ci est transmis à la Région et à l'animateur régional pour permettre sa présentation au comité d'experts et lors du Forum annuel.

### 1.2.2 *Le Plan Local de l'Urbanisme (PLU)*

Le diagnostic initial du PLU a dégagé les contraintes supra-communales et les problématiques locales qui, combinées aux souhaits des Cagnois (Livres Blancs, enquêtes IPSOS), permettent d'identifier 4 grandes préoccupations ou thèmes majeurs que sont l'habitat, les déplacements, le tissu économique et l'environnement. Ces thèmes ont été traduits en quatre grandes orientations constituant le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Le plan de zonage du PLU retranscrit donc les objectifs retenus dans le PADD. L'Agenda 21 a ainsi tenu compte de la prescription actuelle du PLU afin d'articuler correctement le jeu d'actions avec la définition des enjeux globaux en matière d'urbanisme.



Les orientations du PADD sont les suivantes :

- **Orientation 1** : Une croissance urbaine adaptée aux capacités de la ville dans un souci "d'art de vivre à la cagnoise", qui se traduit dans le plan de zonage par : un taux de croissance modéré et retenu de la population (à l'échelle du PLU, 1,2 % soit une population projetée de 55 000 habitants) ; la préservation de l'identité des quartiers (habitat pavillonnaire protégé) ; la maîtrise de l'urbanisme dans la ville (hauteur limitée à 15 m, réintroduction des COS) ; la volonté de faire de la cité un espace de solidarité (inscription de servitudes de mixité sociale et de périmètres de mixité sociale, emplacement réservé pour une maison de retraite publique et pour un équipement culturel et sportif) ; la volonté de prévoir l'organisation et le fonctionnement de demain par le déclassement des zones d'activités (nord de la pénétrante) au profit de l'habitat ;
- **Orientation 2** : Une ville apaisée pour un fonctionnement urbain durable et une meilleure qualité de vie, qui se traduit dans le plan de zonage du PLU par : des emplacements réservés sur les voies prévoyant un élargissement permettant de réaliser des pistes cyclables et de larges trottoirs, un maillage des chemins piétons, la favorisation de l'intermodalité des différents transports ;
- **Orientation 3** : Distinguer et renforcer l'attractivité économique de la commune, qui se traduit dans le plan de zonage du PLU par : le développement du pôle médical Saint-Jean (agrandissement et zonage spécifiquement dédiés aux activités médicales) ; l'accompagnement par un règlement adapté des 3 zones d'activités (Sudalparc, Technopolis, Travaux) ; la veille de l'équilibre commercial dans les zones urbaines accueillant des immeubles, la valorisation des atouts touristiques de la commune ;
- **Orientation 4** : Viser un développement harmonieux du territoire dans une logique de développement durable, qui se traduit dans le plan de zonage par : une valorisation des éléments patrimoniaux et paysagers de l'identité cagnoise (inventaire du patrimoine architectural et naturel) ; la volonté de retrouver la place de l'eau dans la ville ("trame bleue" du Grenelle II) ; le développement de la "trame verte" par l'instauration de nombreux espaces boisés classés hors obligation de la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) ; le respect des espaces paysagers de la DTA (zone naturelle, inconstructible) ; l'affirmation de la volonté de préserver les espaces agricoles (vallée de la Cagne au nord-est du territoire).

### 1.2.3 L'Agenda 21 de la Métropole Nice-Côte d'Azur (NCA)

La Métropole Nice-Côte d'Azur a lancé l'élaboration d'un nouvel Agenda 21 faisant suite à son précédent programme. Elle a ainsi associé les vingt-sept communes, les partenaires économiques et sociaux (les pôles de compétitivité, l'ADEME, le Conseil Général 06, l'Université de Nice Sophia Antipolis, la Chambre de commerce, la Chambre d'Agriculture, les associations, les partenaires privés, des syndicats professionnels), le Conseil de Développement ainsi que le grand public qui ont été consultés sous différentes formes (réunions publiques, ateliers, sondage sur Internet, comités de pilotage, etc.). Le projet s'est déroulé de fin 2009 à mi 2011 où le programme a été reconnu par les instances de l'Etat.

Ce nouvel Agenda 21 de NCA comporte 50 actions qui représentent de véritables engagements de développement durable et qui ont été réorganisées pour correspondre aux compétences de la Métropole. Dans ce cadre, il a été demandé aux communes de porter certaines actions elle-même. Cagnes-sur-Mer, en lien avec le développement de son propre Agenda 21, a pu se positionner sur les quinze actions suivantes de l'Agenda communautaire :

- Action 2 : Améliorer la gestion technique et énergétique des bâtiments communautaires et communaux ;
- Action 15 : Favoriser les déplacements scolaires doux ;
- Action 17 : Diminuer l'usage des pesticides sur le territoire de NCA (mise en place des actions pour réduire l'usage des pesticides sur les espaces publics) ;
- Action 18 : Développer le patrimoine naturel urbain (espaces verts publics) ;
- Action 19 : Sensibiliser le public et les collectivités à la biodiversité ;

- Action 20 : Sensibiliser au débroussaillage et à l'entretien des espaces naturels à des périodes adéquates ;
- Action 24 : Développer la gestion centralisée de l'arrosage ;
- Action 32 : Réaliser l'aménagement d'écoquartiers ;
- Action 33 : Créer des jardins familiaux afin de développer des quartiers plus durables
- Action 35 : Développer les projets intergénérationnels
- Action 36 : Répondre aux besoins en terme de garde d'enfants
- Action 38 : Mutualiser les équipements sportifs et culturels intercommunaux existants ;
- Action 40 : Lutter contre les bruits de voisinage ;
- Action 48 : Favoriser la culture maraîchère locale et bio
- Action 49 : Structurer une offre de repas à base de produits bio et locaux dans les cantines scolaires.

En vue d'identifier et de symboliser le lien fort qui existe entre l'Agenda 21 de NCA et l'Agenda 21 de la ville, quelques actions sont présentes dans les deux projets, mais sous un angle différent, notamment possible par le jeu du respect des compétences inhérentes aux deux entités et par la nécessité d'une vision plus locale engagée par la commune. Par ailleurs, l'articulation entre les deux projets s'est aussi développée par le biais de nombreuses réunions communes sur le sujet permettant d'ajuster et d'articuler les deux démarches au fur et à mesure de leur développement.

#### ***1.2.4 Les politiques globales et les outils réglementaires de planification***

Au niveau du Conseil Général et de la Métropole, un certain nombre d'outils ont été développés et concernent la commune. Celle-ci a été amenée à participer à ces projets et à articuler par la suite les décisions ou les actions mises en œuvre avec son propre Agenda 21, notamment afin d'éviter les redondances et notamment de donner une cohérence territoriale par rapport à la répartition des domaines de compétences.

Aussi, la vision stratégique de développement urbain durable à l'échelle de la Métropole est déclinée dans chacun des outils de mise en œuvre des politiques publiques, parmi lesquels on peut citer le Schéma de Cohérence Territoriale, le Plan Local de l'Habitat, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, le Plan de Déplacements Urbains, le Plan Local de Biodiversité, le Schéma Directeur des Transports Urbains, le Contrat de Baie, le Plan Local de l'Energie et de l'Environnement, le Plan Local de Prévention de la Production de Déchets et l'accélération de l'aménagement de la ville numérique.

Concernant le Conseil Général des Alpes-Maritimes, la ville participe activement au Plan Climat Energie Territorial qui permet d'obtenir un retour sur des mesures globales au niveau des émissions de gaz à effet de serre au travers du bilan carbone. Par ailleurs, la charte d'objectifs du programme AGIR, programme intégré à l'Agenda 21, se base aussi sur les objectifs du Conseil Général en matière d'économies d'énergie à atteindre. La commune participe également au Contrat de Rivière, projet qui a d'ailleurs été valorisé dans l'une des actions de l'Agenda 21 concernant la protection du milieu aquatique.

Cette vision structuraliste de l'articulation de l'Agenda 21 communal avec les autres projets développés sur le territoire permet d'apporter une valeur ajoutée et une cohérence territoriale au programme d'actions, tout en favorisant un lien fort entre les collectivités. Les projets se nourrissent alors entre eux pour se développer et afin de permettre l'essor d'un vaste programme global pour un développement plus durable de notre territoire.

### 1.2.5 Les Référents Internes de Développement Durable

L'Agenda 21, ou encore le programme AGIR pour l'énergie, exigent un effort interne particulier de sensibilisation des agents et des élus aux bonnes pratiques afin de rendre lisible et concret l'exemplarité de la commune, et afin de changer peu à peu certains comportements.

En ce sens, le Service Développement Durable a développé un pôle transversal de référents au sein de la collectivité recensant les agents les plus motivés. Ils permettent de transmettre l'information sur les éco-gestes et en sont les relais des actions impulsées par l'Agenda 21 ou le programme AGIR. Ils sont prioritairement concernés par la question de la maîtrise des énergies, l'utilisation de modes alternatifs de déplacement ou une utilisation rationnelle des consommables. Cette action est également relayée auprès des élus qui suivent de près ces dossiers.

Ce projet interne est d'ailleurs intégré à la stratégie et au programme d'actions au travers de l'objectif d'exemplarité de la collectivité.

## 2. METHODOLOGIE DE PROJET DE LA DEMARCHE AGENDA 21


### 2.1 Qu'est-ce qu'un Agenda 21 ?

Un Agenda 21 est un programme d'actions de développement durable pour le 21<sup>ème</sup> siècle, c'est-à-dire une démarche transversale visant à faire émerger des initiatives locales exemplaires face à des enjeux globaux et locaux.

Global	Local
Changement climatique	Santé / Agriculture / Eaux / Littoral / Milieu naturel / Energie
Artificialisation des sols	Urbanisation
Démographie	Pyramide des âges
Épuisement des ressources naturelles	Eau / Energie
Biodiversité	Disparition / Espèces envahissantes
Pollutions	Eau / Air / Sols
Pénurie d'eau	Perte / Sécheresse / Inondation
Déchets	Prévention / Collecte / Valorisation
Catastrophes naturelles / technologiques	Aléa / Vulnérabilité / Prévention
Inégale répartition des richesses	Exclusion / insertion
La surexploitation de la planète	Empreinte écologique

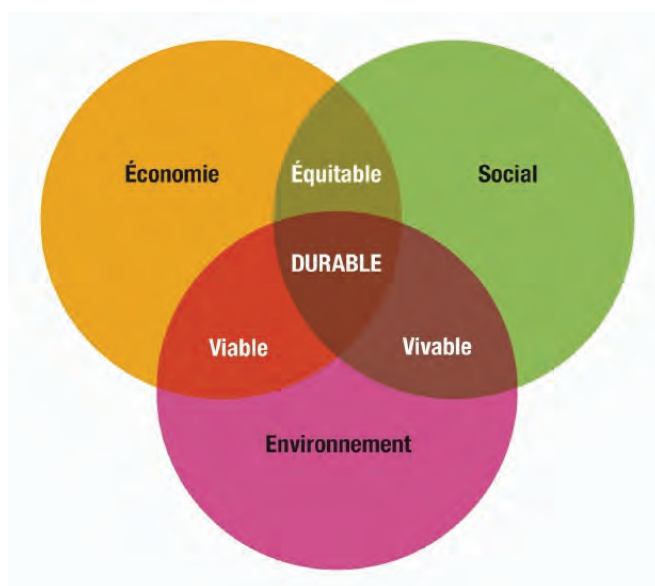
© ACS MTE

Inscrit dans les 5 finalités de la Stratégie Nationale de Développement Durable (détaillées ci-contre), l'Agenda 21 est une approche innovante par son apport en termes de gouvernance tant en interne (échanges interservices) qu'en externe (implication des acteurs locaux).



© ACS MTE

Cette démarche, à la dimension internationale, s'inscrit pleinement dans la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (1992). La notion de "développement durable" fut d'ailleurs définie pour la première fois en 1987 par la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement comme "un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs". Le développement durable repose alors sur la nécessaire interaction entre des objectifs sociaux, économiques et environnementaux.



A l'échelle de la collectivité, cette démarche est d'autant plus importante qu'elle sera réalisée à avec la participation de tous au projet et s'adresse ainsi à l'ensemble des acteurs et parties prenantes du territoire (citoyens, élus, collectivités, institutions, entreprises, etc.).

L'Agenda 21 vise ainsi à établir le document de cadrage en matière de développement durable de la collectivité qui regroupera, sous un même "label" et au sein d'une stratégie cohérente, globale et partagée, les actions déjà menées par les acteurs locaux ainsi que les nouvelles actions.



## 2.2 Déroulé global du projet

La méthodologie utilisée est la suivante :

- Elaboration d'un état des lieux au regard des objectifs et finalités du développement durable, partagé avec les acteurs locaux et les habitants du territoire ;
- Élaboration d'une Stratégie Municipale de Développement Durable (SMDD) ;
- Elaboration d'un plan d'actions co-construit avec les acteurs locaux et les habitants du territoire validé en Conseil Municipal.

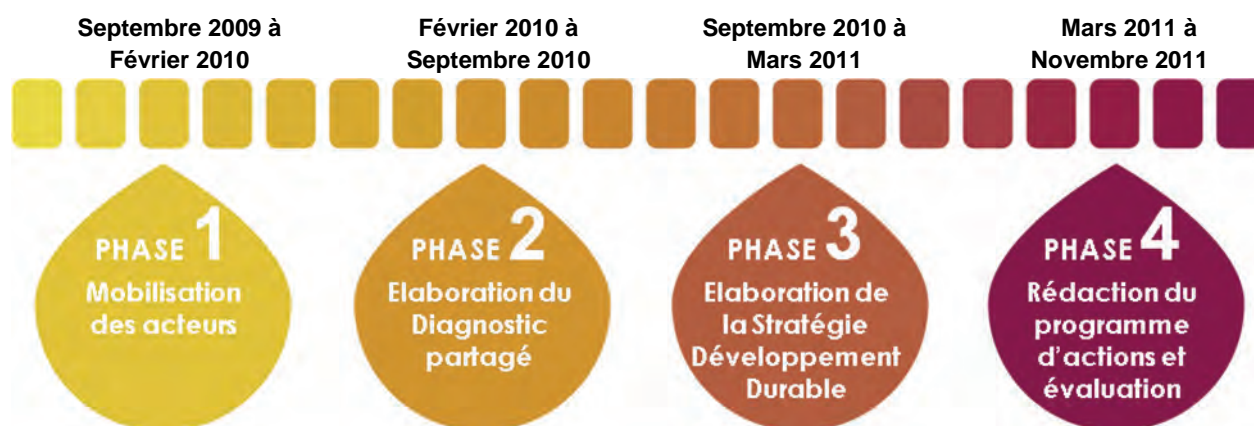
La démarche a été articulée autour de la participation et de la concertation avec les acteurs locaux et les habitants, essentiellement autour de trois espaces de concertation :

- Les forums 21 de lancement (08/02/2010), intermédiaire (28/05/2010) et de restitution (26/11/2011) ouverts aux habitants ;
- L'enquête population, publiée dans le magazine municipal "Agora", permettant de recueillir l'avis des habitants ;
- 2 séries d'ateliers thématiques d'état des lieux (28 et 29/06/2010) et de propositions d'actions (7 et 8/04/2011), réunissant les habitants et acteurs locaux. Ces temps-forts ont permis de construire la démarche en s'appuyant sur les opinions et les propositions d'actions des participants.



La démarche Agenda 21 est une stratégie de territoire qui poursuit les finalités d'un développement durable. Elle vise à produire un programme d'actions concrètes sur plusieurs années et qui sera évalué et révisé régulièrement.

La démarche Agenda 21 appliquée à la ville de Cagnes-sur-Mer s'est déroulée selon la chronologie suivante :





PHASES	ETAPES	PERIODE
Phase 1 : Mobilisation des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation et formation des élus, des directeurs généraux et des responsables de services ;</li> <li>- Formation et mobilisation des agents ;</li> <li>- Sensibilisation des acteurs locaux (Forum 21).</li> </ul>	Sept.2009 → Fév. 2010
Phase 2 : Elaboration du diagnostic partagé	<p><u>1/ Élaboration du pré-diagnostic technique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recueil des données (entretiens, synthèse des documents de programmation, visites sur site), rédaction du pré-diagnostic et analyse AFOM (Atouts, faiblesses, opportunités, menaces) des données, synthèse du diagnostic territorial ;</li> <li>- Identification d'axes prioritaires.</li> </ul> <p><u>2/ Recueil des données issues de la concertation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquête d'opinion, modes complémentaires de concertation (micro-trottoir), Forum 21 de mobilisation, ateliers thématiques, analyse des données et rédaction du document de diagnostic partagé pour la formulation des enjeux ;</li> <li>- Validation par les instances décisionnelles.</li> </ul>	Fév. 2010 → Sep. 2010
Phase 3 : Définition de la Stratégie Municipale de Développement Durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des 5 axes stratégiques, des objectifs et des sous-objectifs répondant aux enjeux identifiés dans le diagnostic partagé ;</li> <li>- Validation par les instances décisionnelles.</li> </ul>	Sept.2010 → Mars 2011
Phase 4 : Rédaction du programme d'actions et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Relance de la concertation autour des propositions d'actions : ateliers thématiques externes (population) et internes (3 séries : agents, responsables de services et élus) ;</li> <li>- Sélection des actions par les instances décisionnelles ;</li> <li>- Rédaction des fiches-action ;</li> <li>- Finalisation et validation du programme d'actions par les instances décisionnelles ;</li> <li>- Vote en Conseil Municipal de la stratégie et du programme d'actions (février 2012).</li> </ul>	Mars 2011 → Nov. 2011

## 2.3 Pilotage

### 2.3.1 Le Comité de pilotage

Le Comité de pilotage, présidé par Monsieur le Sénateur-Maire, est composé d'Elus, de Directeurs Généraux et de responsables de services. Il a été chargé du suivi et de la validation du projet tout au long de la démarche. Les membres du Comité de pilotage ont eu un rôle d'observation, d'animation et de production à chaque étape et sont les suivants :

- Monsieur le Sénateur-Maire ;
- Première Adjointe, Elue déléguée au Développement Durable ;
- Adjoint, Elu délégué aux finances, marchés publics, développement économique, Europe ;
- Adjoint, Elu délégué à la voirie, aux travaux ville, à la requalification urbaine, au stationnement, au domaine public, et à la politique d'accessibilité ;
- Adjointe, Elue déléguée à l'Education, Personnel ;
- Adjointe, Elue déléguée Tourisme, Promotion de la Ville, Cinéma, Vie Associative ;
- Conseillère Municipale, déléguée Urbanisme, Droit des Sols ;
- Conseillère Municipale, déléguée à l'Hygiène et à la Santé ;
- Conseillère Municipale, déléguée Logements Sociaux ;
- Conseiller Municipal, délégué aux énergies renouvelables ;
- Conseillère Municipale, déléguée à la démocratie participative, quartiers, environnement, propreté ;
- Conseiller Municipal, délégué aux Travaux et conseiller communautaire (en charge du suivi de l'Agenda 21 communautaire) ;

- Directeur du Cabinet ;
- Directeur Général des Services ;
- Directrice Générale Adjointe, Affaires Générales Promotion de la Ville ;
- Directeur Général Adjoint, Ressources Humaines Organisation Services Population ;
- Directeur Général Adjoint, Juridique - Foncier – Urbanisme ;
- Chargée de mission Direction Générale ;
- Directeur Finances, Comptabilité Publique, Analyses Financières ;
- Directrice Pôle Education ;
- Directrice des Affaires Générales ;
- Collaboratrice Pôle Juridique Foncier Urbanisme ;
- Responsable de la Direction du Patrimoine, du Développement Durable et du Cadre de Vie ;
- Responsable Service Développement Durable et Cadre de Vie ;
- Responsable Service Développement Durable (responsable technique de l'Agenda 21) ;
- Responsable Service Communication ;
- Responsable Service Bâtiments communaux ;
- Responsable Service Constructions Neuves ;
- Responsable téléphonie, gestion des flux (et animateur du pôle des référents) ;
- Responsable Cellule Génie électrique ;
- Responsable Cellule Administrative CTM ;
- Responsable Service Espaces verts ;
- Chargé de projets l'ARPE (Agence Régionale Pour l'Environnement) ;
- Représentant du bureau d'étude (ACS-MTE).

### 2.3.2 Le Comité technique

Le Comité technique, présidé par Madame la Première Adjointe, déléguée au Développement Durable, a impulsé la démarche et assuré l'organisation ainsi que le suivi technique du projet. La composition du Comité de suivi technique est la suivante :

- Première adjointe, Elue déléguée au développement durable ;
- Directrice Générale Adjointe, Affaires Générales Promotion de la Ville ;
- Chargée de mission Direction Générale ;
- Conseiller Municipal, délégué aux Travaux et conseiller communautaire (en charge du suivi de l'Agenda 21 communautaire) ;
- Conseillère municipale, déléguée à l'Hygiène et à la Santé ;
- Responsable de la Direction du Patrimoine, du Développement Durable et du Cadre de Vie ;
- Responsable Service Développement Durable et Cadre de Vie ;
- Responsable Service Développement Durable (responsable technique de l'Agenda 21) ;
- Responsable Service Communication ;
- Responsable Service Bâtiments communaux ;
- Responsable Service Constructions Neuves ;
- Responsable téléphonie, gestion des flux (et animateur du pôle des référents) ;
- Responsable Cellule Génie électrique ;
- Responsable Cellule Administrative CTM ;
- Responsable Service Espaces verts ;
- Chargé de projets à l'ARPE (Agence Régionale Pour l'Environnement) ;
- Représentant du bureau d'étude (ACS-MTE).

### 2.3.3 La Commission de Développement Durable de l'Agenda 21

Il s'agit d'une Commission composée d'experts et de partenaires extérieurs transversaux chargés d'enrichir la réflexion, de contribuer à la définition de la stratégie et d'aider à l'élaboration des propositions d'actions. Il est composé des membres suivants :

- Première Adjointe, Elue déléguée au Développement Durable ;
- Conseiller Municipal, délégué aux Travaux et conseiller communautaire (en charge du suivi de l'Agenda 21 communautaire) ;
- Chargée de mission Direction Générale ;
- Responsable de la Direction du Patrimoine, du Développement Durable et du Cadre de Vie ;
- Responsable Service Développement Durable et Cadre de Vie ;
- Responsable Service Développement Durable (responsable technique de l'Agenda 21) ;
- Conseillère municipale, déléguée à l'Hygiène et à la Santé ;
- Directeur du CCAS ;
- Responsable Agenda 21 Lycée Renoir ;
- Chargé de mission Agenda 21 de la DREAL ;
- Chargé ADEME de l'aide aux collectivités sur les projets territoriaux et la maîtrise de l'énergie ;
- Responsable Agenda 21 de NCA ;
- Directeur Service Environnement de NCA ;
- Chargé de mission CG 06 développement durable, et Responsable Agenda 21 ;
- Chargé de mission Energie CG06 ;
- Chargée d'Etudes "Environnement" de la CCI ;
- Président association ENERECAGNES ;
- Président association AZZURA LIGHTS ;
- Directrice de l'Université de la Mer ;
- Représentante NCA de l'action politique de la ville sur Cagnes-sur-Mer ;
- Représentant du Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement des Alpes Maritimes ;
- Représentant de l'Association des Paralysés de France ;
- Chargé de projets à l'ARPE (Agence Régionale Pour l'Environnement) ;
- Représentant du bureau d'étude (ACS-MTE).

## 3. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC PARTAGE

### 3.1 Méthodologie d'élaboration du diagnostic partagé

#### 3.1.1 Construction du pré-diagnostic technique

Le pré-diagnostic aboutit à une vision du territoire de la collectivité selon plusieurs approches :

- Une approche statistique du territoire (données IRIS INSEE)
- Une approche territoriale autour de 5 grandes thématiques et 38 sous-thématiques :

**Environnement**

Sensibilisation à l'environnement
Air
Déchets
Eau
Assainissement
Biodiversité - Patrimoine naturel
Bruit
Pollution lumineuse
Énergie

**Équilibre territorial - Aménagement du territoire**

Urbanisme / Occupation des sols
Habitat / Logement
Transports / Déplacements
Espaces verts
Eco-construction
Réhabilitation des friches
Risques majeurs
Services publics
TIC

**Développement économique**

Développement économique
Eco-entreprises / Economie solidaire
Agriculture
Commerce
Tourisme

**Equité sociale et culturelle**

Lutte contre l'exclusion / chômage
Services sociaux de proximité / Accueil petite-enfance / personnes âgées
Santé publique
Education / Jeunesse / Formation
Culture
Sports
Personnes handicapées
Lien intergénérationnel
Police / Justice / Sécurité
Tissu associatif

**Gouvernance et participation citoyenne des administrés**

Citoyenneté et démocratie
Information et communication
Affirmation des principes du développement durable
Participation des jeunes
Coopération internationale

Il est important de rappeler que le pré-diagnostic technique a été construit sur la base d'une collecte de données assez large favorisant l'implication des acteurs locaux :

- Données statistiques INSEE ;
- Intégration des documents de programmation ;
- Entretiens avec les techniciens des services et les élus municipaux.

**3.1.2 Définition des axes de travail**

L'état des lieux du diagnostic territorial (ou pré-diagnostic technique), validé en Comité de pilotage, a été enrichi par la concertation avec les habitants (voir plus bas).

A l'issue de la démarche de diagnostic territorial, 5 axes de travail ont été identifiés :

- Axe de travail n°1 : Protection de l'environnement et gestion responsable des ressources ;
- Axe de travail n°2 : Attractivité de la ville et qualité du cadre de vie ;
- Axe de travail n°3 : Ville solidaire et conviviale ;
- Axe de travail n°4 : Économie durable et solidaire ;
- Axe de travail n°5 : Mobilisation citoyenne.

Ces axes ont permis de structurer la concertation et les ateliers thématiques, permettant ainsi aux habitants de s'exprimer sur l'ensemble des thématiques du développement durable.

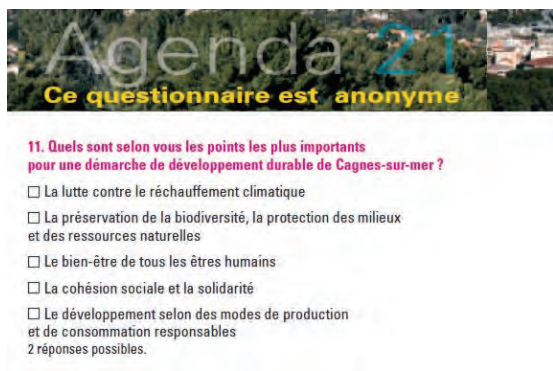
### 3.1.3 Partage du diagnostic

La ville a ensuite associé la population et les acteurs locaux à la démarche en les invitant à faire part de leur vision du territoire lors d'une première phase de concertation.

Outils de communication, d'information et de concertation	Cibles touchées : habitants et acteurs locaux	Détails de la communication
Identité visuelle	X	Logo Agenda 21 personnalisé figurant sur l'ensemble des documents d'information et charte graphique.
Lettre d'information	X	Diffusion dans le magazine de la ville, AGORA à l'ensemble des habitants du territoire, et diffusion à l'accueil de la Mairie.
Dossier spécial Agenda 21	X	Diffusion à l'intérieur du magazine AGORA.
Articles dans la presse locale	X	Diffusion lors des forums d'articles dans Nice-Matin.
Campagnes d'affichage	X	Sur le territoire communal : à l'occasion du Forum de lancement et de restitution, affichage sur les grands panneaux publicitaires.
Journées de l'Environnement	X	Stand d'information.
Forum 21 de lancement Forum 21 intermédiaire Forum 21 de restitution	X	Réunions publiques ouvertes à tous annoncées sur le site Internet de la mairie, dans les campagnes d'affichage, dans le magazine AGORA et grâce à la distribution de tracts dans toutes les boîtes aux lettres de la ville.
Enquête d'opinion	X	Diffusion dans le magazine AGORA.
Ateliers thématiques "Diagnostic"	X	Ateliers thématiques ouverts à tous, annoncés lors du forum 21, sur le site Internet, par newsletter et par tracts.
Ateliers thématiques "Actions"	X	Ateliers thématiques ouverts à tous annoncés lors des précédents ateliers, sur le site Internet, sur le site Internet, par newsletter et par tracts.

Sur la phase de réflexion autour du programme d'actions, une série d'ateliers a également été organisée au niveau interne, auprès des agents, des responsables de services, des directeurs et des élus.

#### a. Enquête d'opinion à l'attention de la population



Dans le cadre de l'Agenda 21, une enquête a été largement diffusée. Accessible sur le site Internet de la ville et disponible au format papier, celle-ci a été distribuée avec le magazine local AGORA et s'adressait principalement aux habitants de la collectivité dans le but de connaître leurs pratiques et leurs attentes en matière de développement durable.

Au total, ce sont 364 concitoyens qui ont répondu entre mars et mai 2010.

A noter que les limites de l'enquête d'opinion résident avant tout dans le volume de réponses. Dans ce cas on compte 364 participations sur une population d'environ 49000 habitants.

L'enquête n'est pas une image absolument fidèle de l'opinion de la population, mais doit être considérée comme un échantillon représentatif vecteur d'apports supplémentaires, au même titre que les ateliers thématiques.



*b. Forum 21 et ateliers thématiques*

▪ Forum 21 d'ouverture et de lancement de la concertation ( 8 février 2010) : cette première réunion publique a été l'occasion de présenter à la population et aux acteurs locaux la démarche Agenda 21 dans laquelle la ville a souhaité s'engager. Le Forum a pu bénéficier d'une intervention du Sénateur-Maire, de la Première Adjointe et du bureau d'études, afin de présenter l'intérêt de la démarche et l'envergure du projet.



Le Sénateur-Maire a également pu établir un bilan des actions déjà réalisées dans le sens du développement durable, et ainsi illustrer la continuité de l'Agenda 21 avec la politique de la collectivité.

Des intervenants ont aussi permis d'illustrer la démarche par des exemples d'actions et leur transversalité : M. Nègre, Sénateur-Maire de la ville de Cagnes-sur-Mer, M. Gilberto Dias, président de l'association Azzura Light (présentation de l'action de distribution de kits d'économies d'énergies et de sensibilisation des habitants de logements sociaux), Mme Decourt et M. Erpelding (présentation des actions de l'Agenda 21 du Lycée Renoir) et M. Serge Laurent de l'association REFLETS œuvrant dans l'action sociale au quartier de la Gare.

▪ Forum 21 d'étape (14 juin 2010) et invitation aux premiers ateliers : ce forum a permis de présenter aux habitants le chemin parcouru ainsi que les résultats du diagnostic territorial (et pré-diagnostic technique). Des intervenants ont aussi permis d'illustrer la démarche par des

▪ Forum 21 final de restitution (26 novembre 2011) : le forum final a permis la présentation par le Sénateur-Maire et la Première Adjointe du programme d'actions final de l'Agenda 21. Le forum s'est déroulé en plusieurs temps avec un rappel de l'action engagée par la commune en faveur du développement durable, un rappel par Maxence Coulon de l'ARPE sur les démarches Agenda 21 au niveau national et leur intérêt pour le territoire, et une présentation de quelques actions significatives parmi les cinquante contenues dans le document final.



▪ Ateliers thématiques d'état des lieux ("Diagnostic"), les 29 et 30 juin 2010 : la première série d'ateliers thématiques a été composée de 5 réunions de travail s'articulant autour des 5 axes de travail identifiés issus du diagnostic du territoire :

- Atelier n°1 : Protection de l'environnement et gestion responsable des ressources ;
- Atelier n°2 : Attractivité de la ville et qualité du cadre de vie ;
- Atelier n°3 : Ville solidaire et conviviale ;
- Atelier n°4 : Économie durable et solidaire ;
- Atelier n°5 : Mobilisation citoyenne.

Cette première concertation a permis aux participants (habitants et acteurs locaux) de venir exprimer leur perception du territoire tel qu'il est aujourd'hui et leur vision d'un territoire souhaitable pour demain. Animés par les consultants du bureau d'étude et par les agents responsables du suivi technique de l'Agenda 21, les ateliers se sont déroulés les mardi 29 et mercredi 30 juin 2010 et ont réuni au total 67 personnes.



Le déroulé des ateliers s'est organisé selon le schéma suivant :

- Un premier tour de table a permis de recenser les mots et les éléments que la thématique évoquait aux participants.
  - Dans un second temps, les éléments ont été regroupés en sous thématiques, débattus et précisés afin d'être qualifiés selon une notion de points forts ou de points faibles pour la ville. Des nuances et des désaccords apparaissent dans cette partie et sont retranscrits dans les comptes-rendus.
  - La dernière étape a consisté à synthétiser les débats autour des sous-thématiques pour formaliser des enjeux et donner l'opportunité aux participants d'évoquer quelques pistes d'actions.
- Ateliers thématiques "Actions", les 7 et 8 avril 2011 : la deuxième série d'ateliers thématiques a été composée de 5 réunions de travail s'articulant autour des 5 axes stratégiques identifiés par la SMDD :
- Atelier n°1 : Poursuivre et renforcer les actions de protection de l'environnement et de gestion responsable des ressources ;
  - Atelier n°2 : Améliorer la qualité du cadre de vie ;
  - Atelier n°3 : Favoriser l'économie durable et solidaire ;
  - Atelier n°4 : Favoriser la solidarité et la convivialité cagnoises ;
  - Atelier n°5 : Renforcer la mobilisation citoyenne.

Cette deuxième concertation a permis aux participants (habitants et acteurs locaux) de venir, cette fois, proposer directement des actions selon les différents axes présentés. Si beaucoup de propositions recoupaient la vision prospective de l'équipe municipale et les conclusions du diagnostic technique, certaines de ces actions ont été retenues par la suite dans le programme comme valeur ajoutée (par exemple la mise en place d'un espace de détente au Parc des Canebiers, la création d'un annuaire des associations sur le site web de la ville ou le développement de formations pour l'accueil des personnes handicapées pour les agents chargés de la réception du public).



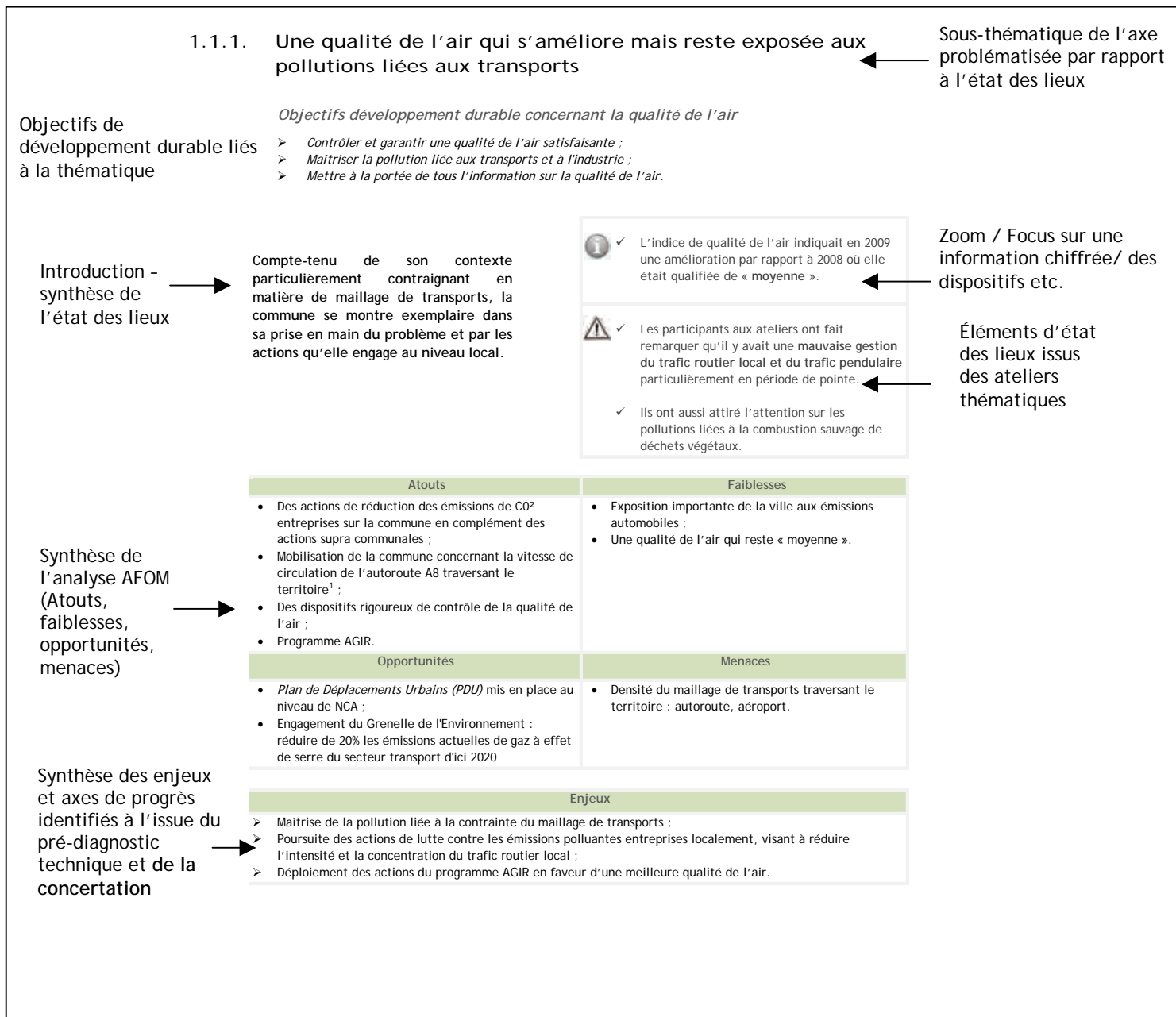
Au total, 44 personnes ont participé à ces ateliers, dont certaines ayant déjà participé à la première session du mois de juin 2010.

### 3.1.4 Structure du document de diagnostic partagé

Le document de diagnostic partagé est une synthèse des éléments d'état des lieux et des enjeux issus du pré-diagnostic et de la concertation.

Il se compose ainsi :

- Une synthèse rédigée pour chaque axe thématique ;
- Des fiches détaillées par sous-thématique (cf. structure ci-dessous) ;
- La synthèse des enjeux.



## 3.2 Synthèse du diagnostic partagé

### 3.2.1 Etat des lieux

#### a. Protection de l'environnement et gestion responsable des ressources

<b>Une qualité de l'air qui s'améliore mais reste exposée aux pollutions liées aux transports</b>	<p>Compte-tenu de son contexte particulièrement contraignant en matière de maillage de transports, la commune se montre exemplaire dans sa prise en main du problème et par les actions qu'elle engage au niveau local.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Les participants aux ateliers ont fait remarquer qu'il y avait une mauvaise gestion du trafic routier local et du trafic pendulaire particulièrement en période de pointe.</li> <li>⇒ Ils ont aussi attiré l'attention sur les pollutions liées à la combustion sauvage de déchets végétaux.</li> </ul>
<b>Un patrimoine naturel riche mais fragilisé malgré des dispositifs de protection nombreux</b>	<p>Le territoire cagnois s'inscrit dans un périmètre d'inventaires et de dispositifs complets déployés dans le cadre législatif national, régional et communautaire, l'engageant dans une politique de protection et permettant un suivi rigoureux de ses différents milieux naturels. Le milieu naturel aquatique est particulièrement exposé aux menaces naturelles et humaines qui nécessitent vigilance et respect de la part de la population.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Les participants aux ateliers ont mis l'accent sur la mise à mal de certaines espèces telles que les abeilles, les hirondelles ou les chauves-souris du fait des nuisances de la ville.</li> <li>⇒ Pour plus de 3 sur 4 répondants à l'enquête, les espaces verts, la voirie et leurs abords doivent être entretenus sans produits issus de l'industrie chimique.</li> </ul>
<b>Une gestion de l'eau améliorée mais des insuffisances en matière d'assainissement</b>	<p>La gestion de l'eau est particulièrement délicate dans le contexte territorial cagnois (relief, hydrologie, climat, urbanisation) surtout en matière d'assainissement. Elle a néanmoins déjà fait l'objet d'actions d'amélioration menées au niveau communautaire et municipal autour de la modernisation des réseaux et qui doivent être poursuivies.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Les participants aux ateliers n'ont pas de visibilité sur les actions de la ville en matière d'économies d'eau.</li> <li>⇒ La station d'épuration est pour les participants un élément négatif du paysage cagnois surtout pour les nuisances et pollutions qu'elle peut générer.</li> </ul>
<b>Des efforts concrets très significatifs de la ville en matière de gestion de l'énergie</b>	<p>La commune est très concernée et active face aux enjeux liés à la gestion de l'énergie. Elle s'est engagée dans la mise en place de plan d'actions et de mesures concrètes (Programme AGIR) qui doivent faire l'objet d'une coordination globale (notamment dans le cadre de la démarche Agenda 21) pour garantir leur pleine réussite.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ 97,2% des répondants à l'enquête souhaitent que la commune de Cagnes-sur-Mer développe la production d'énergies renouvelables en veillant à ne pas générer de nuisances (pour 49,7%).</li> <li>⇒ Les participants aux ateliers n'ont pas de visibilité sur les actions de la ville sur sa gestion économe de la ressource énergétique.</li> </ul>
<b>Une gestion des déchets plutôt satisfaisante mais perfectible</b>	<p>La commune de Cagnes-sur-Mer et ses habitants se montrent attentifs à la question du tri des déchets, que facilitent une gestion intercommunale efficace et le déploiement de dispositifs matériels adaptés. Un effort peut être attendu au niveau de l'achat éco-responsable de manière à limiter la quantité de déchets produits à la source.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Pour un tiers des répondants à l'enquête la 3<sup>ème</sup> priorité environnementale est "une meilleure gestion des déchets".</li> <li>⇒ Il apparait dans l'enquête que la déchetterie est estimée par 58,5% des répondants comme le premier service à la population.</li> <li>⇒ Les participants aux ateliers estiment que la gestion des déchets et du tri est globalement efficace mais perfectible dans certains quartiers (Haut-de-Cagnes) et pour certains déchets (déchets verts).</li> </ul>
<b>Un développement de l'éco-construction encore timide</b>	<p>La commune de Cagnes-sur-Mer n'a pas particulièrement développé de politiques incitatives pour les particuliers en matière d'éco-construction, mais favorise cette démarche pour les grands aménagements urbains.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Les participants aux ateliers déplorent un manque d'information aux particuliers concernant les démarches autour des possibilités offertes sur le territoire en termes d'éco-construction.</li> <li>⇒ Sur 92 répondants à l'enquête prévoyant de faire des travaux, 31,5% des répondants propriétaires, comptent installer des panneaux solaires.</li> </ul>
<b>Une gestion des risques rigoureuse</b>	<p>Le territoire cagnois est particulièrement exposé aux risques majeurs. La protection des biens et des populations est bien mise en œuvre via des dispositifs rigoureux de surveillance et de prévention qui nécessitent toutefois le maintien d'une vigilance et d'une responsabilisation des habitants.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Les participants aux ateliers font part d'un manque d'information sur la gestion des risques majeurs par la commune et de formation sur la conduite à tenir en cas d'événements type séismes, incendies, inondations.</li> </ul>



### b. Qualité du cadre de vie

<b>Un renouvellement urbain favorable au rééquilibrage territorial</b>	<p>La commune pâtit de l'urbanisation rapide et mal contrôlée des années 60-70, qui s'est traduite par la surconsommation des sols et la confusion dans les formes urbaines. Elle dispose aujourd'hui de tous les outils pour gérer de manière durable son territoire (PLU-PADD) et maîtriser l'étalement urbain. De nombreuses actions ont déjà été menées dans le sens d'une revalorisation de la ville.</p> <p>⇒ Les participants aux ateliers ont notamment mis l'accent sur l'aspect peu attractif de l'entrée Est de la ville.</p>
<b>Une offre de logements insuffisamment adaptée à la demande</b>	<p>Cagnes-sur-Mer se caractérise par sa fonction principalement résidentielle et une mixité sociale diffuse. La commune devra poursuivre ses efforts pour répondre aux obligations de logements sociaux, faire face à la croissance démographique rapide ainsi qu'à une diversification des profils des demandeurs, notamment grâce aux dispositifs existants en matière d'habitat et de logements.</p> <p>⇒ Les participants aux ateliers ont surtout souligné les problèmes de manque de maîtrise du prix des loyers ; de difficile accès à la propriété et d'inadaptation de l'offre de logements aux besoins et au profil des demandeurs.</p>
<b>Un contexte contraignant qui remet difficilement en cause la prédominance de l'automobile</b>	<p>La commune bénéficie de l'ensemble des dispositifs en matière de transports et de déplacements mis en place au niveau de NCA. Elle s'est engagée de son côté dans une politique volontariste de développement des modes doux, de gestion pragmatique du stationnement ou d'exemplarité en matière de mobilité durable. Cependant tous ces efforts remettent difficilement en cause l'usage majoritaire de la voiture par les Cagnois. La situation en matière de déplacements se caractérise ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ des conditions difficiles de circulation ;</li> <li>▪ une rationalisation de l'offre de stationnement qui mérite d'être poursuivie ;</li> <li>▪ une offre de transport en commun plutôt satisfaisante mais qui peut être davantage adaptée et valorisée ;</li> <li>▪ des actions en faveur des mobilités douces qui restent toutefois insuffisamment développées.</li> </ul> <p>⇒ Les participants aux ateliers ont exprimé un vif intérêt à propos du train, déplorant l'absence d'intégration tarifaire à l'échelle intercommunale ou encore la desserte insuffisante et inadaptée.</p> <p>⇒ Ils ont mis en avant leur satisfaction en matière d'offre de transports en commun (navette, bus).</p> <p>⇒ Pour la plupart des répondants le motif de non utilisation des transports en commun n'est pas identifié ; De même, 48,6% des répondants choisissent pour principale raison qui les empêche de faire du vélo qu'ils ne possèdent pas de vélo ;</p> <p>⇒ Sur un deuxième plan, pour les transports en commun, comme pour le vélo, on trouvera plutôt des motifs liés aux conditions de circulation moins avantageuses et moins sûres.</p>
<b>Des nuisances urbaines encore importantes malgré des mesures concrètes</b>	<p>La commune, de par sa situation territoriale et son caractère urbain, est particulièrement soumise aux nuisances sonores et lumineuses. Néanmoins ces nuisances sont prises en compte au niveau de la municipalité qui propose la mise en place de mesures palliatives et des actions directes sur leurs causes. La situation pourrait encore être améliorée par une meilleure sensibilisation de tous les acteurs de la ville.</p> <p>⇒ Pour les participants, la principale source de nuisance est liée à la vitesse excessive des véhicules dans la ville.</p>
<b>Des espaces verts et de détente à développer et valoriser</b>	<p>La commune est fortement investie dans la création de secteurs protégés, aussi bien que dans des actions d'embellissement ou encore dans une gestion alternative et responsable de ses espaces verts. Pourtant, ces efforts ne pallient pas au manque de "vrais" espaces de détente, et les parcs existants sont peu mis en valeur pour un usage par l'ensemble de sa population.</p> <p>⇒ Les participants aux ateliers ont fortement insisté sur leurs attentes en termes d'espaces verts de qualité, lieux de loisirs, de jeux et de détente. Ils ont estimé les parcs existants trop peu mis en valeur et pas suffisants et les aménagements d'espaces verts essentiellement décoratifs.</p> <p>⇒ La priorité la plus citée par les répondants à l'enquête (41,5%) est "une plus grande surface accordée aux espaces verts".</p>

### c. Développement économique durable et solidaire

<b>Une tendance générale à la redynamisation économique à confirmer</b>	<p>La reprise qui caractérise l'économie cagnoise traduit une politique volontariste de développement économique qui porte ses fruits et mérite d'être poursuivie, mais qui n'offre pas encore toutes les conditions d'incitation à l'entrepreneuriat.</p> <p>⇒ Pour les participants aux ateliers les conditions d'attractivité des porteurs de projets de création d'entreprises ne sont pas réunies, notamment le prix des locaux de bureau ou le faible accompagnement à l'auto-entrepreneuriat ; le manque de lisibilité des réseaux etc., considérant néanmoins que Cagnes-sur-Mer bénéficie d'un potentiel de centralité territoriale</p>
<b>Des dispositifs d'accès à l'emploi qui méritent d'être davantage développés</b>	<p>En matière d'emploi, la ville bénéficie d'une amélioration certaine avec une baisse du taux de chômage, des dispositifs actifs d'aide à la recherche d'emploi et un soutien considérable du milieu associatif. Il est important de soutenir et pérenniser les actions issues de l'engagement associatif et d'amplifier les partenariats entre les structures sociales et le monde de l'entreprise.</p> <p>⇒ Les répondants aux ateliers ont estimé qu'il y avait un réel manque en termes d'offres d'emploi.</p> <p>⇒ Ils ont manifesté une inquiétude quant à la pérennité des emplois créés notamment autour du tourisme.</p> <p>⇒ Les participants aux ateliers ont estimé que l'accès à l'emploi pour les personnes handicapées ne bénéficiait pas des conditions favorables notamment concernant l'accessibilité physique et la desserte de certaines zones économiques (Carros et Sophia)</p>



<b>Une vocation (éco-) touristique insuffisamment exploitée</b>	<p>La ville de Cagnes-sur-Mer bénéficie de véritables atouts touristiques : au-delà de son attrait balnéaire, la ville peut également compter sur un riche patrimoine culturel et historique et des projets qui lui permettront d'assurer son attractivité touristique tout au long de l'année. La commune dispose de tous les atouts pour développer et diversifier son offre d'hébergement et développer l'éco-tourisme.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ L'office de tourisme est le 3<sup>ème</sup> service le plus régulièrement utilisé par les répondants (35,7%) à l'enquête. Parmi l'ensemble des services cités, il est celui qui est considéré comme donnant le plus de satisfaction ;</li> <li>⇒ Les participants aux ateliers ont mis l'accent sur la faible capacité d'accueil touristique en termes d'hébergements ou encore de lieux d'intérêt touristique tels que les salles d'exposition ;</li> <li>⇒ Ils déplorent le manque de mise en valeur de certains potentiels pouvant participer à l'attractivité de la ville tels que les bords de la Cagne.</li> </ul>
<b>Commerces et artisanats : des secteurs en progression malgré la menace de la concurrence extérieure</b>	<p>La commune de Cagnes-sur-Mer, pour ses commerces, la proximité de grandes zones commerciales des communes voisines. Néanmoins, la commune mène un soutien actif au maintien et au développement du petit commerce de proximité en améliorant la qualité des secteurs commerciaux de la ville et en cherchant à développer les complémentarités commerciales entre les différents secteurs de la ville.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Les participants aux ateliers ont fait remarquer la tendance à la disparition des petits artisans dans les quartiers anciens de la ville ;</li> <li>⇒ Ils ont mis en avant tant le problème de manque de dynamisme des commerçants en termes d'accueil de la clientèle que d'horaires d'ouverture et de fermeture.</li> </ul>
<b>Une agriculture en perte de vitesse malgré des mesures de préservation</b>	<p>Même si les enjeux restent très limités d'un point de vue économique et en termes de superficie, les espaces agricoles de Cagnes-sur-Mer jouent un rôle important en termes de paysage et de protection en tant que zones tampons entre l'habitat et les espaces naturels.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Les participants aux ateliers ont exprimé leur regret de ne pas voir davantage de jardins familiaux sur le territoire municipal ;</li> <li>⇒ De manière générale, la majorité des répondants à l'enquête achète régulièrement ou de temps en temps des produits éco-responsables.</li> </ul>
<b>Un développement timide des éco-entreprises</b>	<p>Il existe des actions portées par certains acteurs économiques et certaines associations en faveur d'une économie responsable. Elles peuvent encore être développées par la mise en relation des acteurs et par la mise en place de politiques favorisant des initiatives économiques innovantes et responsables.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Les participants aux ateliers ont considéré qu'il y avait un réel manque d'incitation et d'information destinées aux entreprises visant à les responsabiliser autour des enjeux de développement durable : manque de centralisation de l'information et des réseaux ; insuffisance de dispositifs contraignants ; manque de lisibilité sur les possibilités.</li> </ul>

#### d. Ville solidaire et conviviale

<b>Des actions efficaces en faveur d'une ville plus sûre et apaisée</b>	<p>La ville de Cagnes-sur-Mer se caractérise par une forte préoccupation en matière de sécurité, de respect des Cagnois et du cadre de vie, qu'il s'agisse de sécurité routière, de lutte contre la délinquance, d'incivilités etc. Elle a pu déployer de nombreux dispositifs de prévention de ces problèmes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Malgré tous les efforts engagés et appréciés des habitants, les participants aux ateliers perçoivent au quotidien des actes manifestes d'un manque de respect entre les personnes concernant les règles de vie.</li> </ul>
<b>Un manque d'attractivité de la ville à l'égard des jeunes</b>	<p>L'intérêt de la commune pour ses jeunes se manifeste surtout au travers d'actions ciblées menées dans le cadre scolaire, sportif, de l'insertion professionnelle ou encore par le biais de la représentation politique. Néanmoins la jeunesse cagnoise devrait être plus largement prise en compte dans les projets de la ville.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Les participants aux ateliers ont rappelé l'existence de microsites de rassemblements pour les jeunes, indiquant qu'il ne s'agissait pas de lieux toujours appropriés du fait de leur proximité des lieux d'habitations et des horaires limités d'ouverture ;</li> <li>⇒ Sur 61 des répondants à l'enquête âgés de 20 à 35 ans près de 30% se disent ne pas se sentir intégrés socialement et économiquement.</li> </ul>
<b>Une offre culturelle et de divertissements abondante mais des équipements sous-dimensionnés</b>	<p>La commune de Cagnes-sur-Mer dispose d'une formidable offre d'activités et d'équipements liés au monde de la culture (artistique, patrimoine etc.), dont bénéficient les communes voisines, qu'il semble nécessaire d'améliorer, d'adapter et de valoriser. Une répartition centralisée et accessible des équipements du territoire communal favorisant également un meilleur développement de l'offre culturelle</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Les participants aux ateliers ont estimé que les équipements culturels et de loisirs n'étaient plus adaptés au niveau des bâtiments, à la fois sous-dimensionnés et en manque de renouvellement (bâtiments anciens).</li> </ul>
<b>Une offre sportive très satisfaisante</b>	<p>L'offre variée et diversifiée des équipements sportifs constitue un atout majeur de la ville de Cagnes-sur-Mer, partie intégrante de son identité. Les activités sportives jouent un rôle essentiel dans l'intégration sociale des jeunes. Elle ne doit donc pas cesser d'être mise en valeur et améliorée, en s'adaptant notamment au contexte intercommunal.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ L'ensemble des participants aux ateliers ont reconnu la qualité de l'offre sportive à Cagnes-sur-Mer. Certains ont toutefois fait remarquer la faible couverture de certains créneaux tels que la petite enfance (moins de 7 ans) et le ping pong.</li> </ul>
<b>Un volet santé bien développé</b>	<p>La santé publique est un service très développé sur le territoire cagnois. Cela se traduit à la fois par la présence d'établissements adaptés et de qualité ainsi que par des actions de prévention portées par la ville et ses partenaires institutionnels et associatifs, avec, par ailleurs une attention particulière accordée aux questions de santé psychologique.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ L'offre de services de santé n'a pas fait l'objet de remarque particulière au cours des ateliers thématiques.</li> <li>⇒ En revanche les participants aux ateliers ont fortement insisté sur l'invasion des moustiques-tigres présentée comme un véritable fléau.</li> </ul>
<b>Une offre éducative relativement bien développée et une politique de réussite scolaire volontariste</b>	<p>La ville et ses habitants bénéficient d'une gamme scolaire complète. Seules les classes maternelles pâtissent de problèmes de capacités d'accueil. Par ailleurs, la ville au côté de ses partenaires institutionnels et associatifs se montre très volontariste en matière de lutte contre l'absentéisme. De nombreux dispositifs sont déployés qui témoignent de son engagement à la réussite scolaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ L'éducation n'a pas fait l'objet de commentaire particulier de la part des participants aux ateliers.</li> <li>⇒ Néanmoins ils remarquent que les établissements scolaires à Cagnes-sur-Mer sont un milieu privilégié en matière de sensibilisation au développement durable et que les écoles sont fortement proactives dans ce domaine.</li> </ul>

### e. Gouvernance et mobilisation citoyenne

<b>Un dispositif d'information et de communication communal amélioré mais encore perfectible</b>	<p>La population de Cagnes-sur-Mer est particulièrement demandeuse d'informations. Les supports d'information sont de plus en plus adaptés et les moyens d'information de plus en plus diversifiés. Néanmoins, ces moyens ne s'avèrent encore pas totalement satisfaisants surtout en ce qui concerne la visibilité de l'action municipale dont les pratiques éco-exemplaires ne sont pas toujours connues des habitants.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ 63,2% des répondants à l'enquête plaçaient comme enjeu prioritaire l'information des citoyens sur les actions menées au niveau local.</li> <li>⇒ De manière transversale à l'ensemble des ateliers thématiques, les participants ont constaté un manque en termes d'information et de communication et notamment le manque de visibilité de l'action municipale en matière de développement durable.</li> <li>⇒ Pour les participants aux ateliers, il existe un problème de diffusion du magazine Agora car il n'est pas reçu par toute la population et dans tous les quartiers.</li> </ul>
<b>De nombreux dispositifs de concertation et de participation qui restent perfectibles</b>	<p>La ville de Cagnes-sur-Mer s'est donnée pour ambition d'être une ville pilote en matière de concertation publique et de démocratie participative et mène des actions concrètes en faveur de cette ambition. La vie politique de la ville est donc particulièrement active et doit être poursuivie comme menée actuellement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Il existe pour les participants aux ateliers un manque de mobilisation de la population cagnoise qui ne profite pas suffisamment des dispositifs de concertation et d'information (notamment dans le cadre des réunions de concertation).</li> <li>⇒ Pourtant la deuxième priorité la plus citée par 61,5% des répondants à l'enquête est l'élaboration des projets directement avec la population par le biais de la concertation.</li> </ul>
<b>Une sensibilisation au Développement Durable qui touche peu les adultes</b>	<p>La commune est fortement engagée dans la sensibilisation au développement durable. Cela dit, elle met davantage l'accent sur le pilier environnemental et moins sur les volets économique et social. De manière transversale à l'ensemble des thématiques du développement durable, l'on remarque des insuffisances en termes d'éducation au développement durable, d'incitation et d'information sur les démarches éco-responsables destinée aux adultes, aux particuliers et au monde de l'entreprise.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Les participants aux ateliers ont mis l'accent sur le fait que, si de nombreuses actions d'éducation et de sensibilisation à la protection de l'environnement étaient mises en œuvre, elles étaient davantage destinées aux enfants qu'aux adultes et aux adolescents.</li> <li>⇒ Ils ont par ailleurs souligné la grande méconnaissance des particuliers comme des entreprises sur ce qu'il est possible d'entreprendre en termes de projets éco-responsables.</li> </ul>
<b>Une coordination globale entre l'ensemble des acteurs du territoire à améliorer</b>	<p>On constate que sur le plan social, économique ou environnemental, des progrès pourraient être envisagés en termes de coordination et de transversalité entre les différents acteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Une transversalité entre les institutions publiques qui pourrait être améliorée;</li> <li>⇒ Un certain manque de lisibilité sur les compétences respectives des associations et des institutions de la ville peut se constater.</li> </ul>
<b>Un potentiel d'ouverture internationale dans le sens de la coopération insuffisamment développé</b>	<p>La ville de Cagnes-sur-Mer a développé des actions classiques en termes d'ouverture internationale mais n'a pas développé ce volet en tant que tel. Pourtant, la commune dispose d'atouts sur lesquels elle peut capitaliser pour accentuer les actions en faveur de l'international comme le jumelage et/ou l'engagement de Monsieur le Sénateur-Maire pour développer le partage et le retour d'expériences en matière de Développement Durable.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Les participants aux ateliers ont mis l'accent sur le manque de visibilité internationale de la ville – Peu d'effort dans l'accueil de populations étrangères</li> </ul>

### 3.2.2 Enjeux

Les constats établis au cours de ce diagnostic partagé avec la population permettent de dégager les principaux enjeux qui se posent pour le territoire cagnois. Ces enjeux ont été identifiés sur chacun des cinq axes de travail et sont recensés ci-après de façon exhaustive et sans ordre de priorité. L'examen de ces enjeux et leur mise en perspective avec les compétences de la ville et les finalités du développement durable

ont posé les bases de la stratégie Agenda 21 puis, dans un second temps, se sont déclinés en plan d'actions opérationnel.

### **A. Protection de l'environnement et gestion responsable des ressources**

- Amélioration de la qualité de l'air, le territoire étant exposé aux pollutions liées aux transports
- Consolidation des dispositifs de protection du patrimoine naturel contraint par l'urbanisation et valorisation des corridors écologiques
- Optimisation de la gestion de l'eau et préservation de la qualité de l'eau
- Consolidation et déploiement de la politique municipale en matière de gestion de l'énergie
- Amélioration de la gestion et du tri des déchets
- Développement de l'éco-construction
- Poursuite de la politique de gestion des risques majeurs et de développement d'une "culture du risque"

### **B. Qualité du cadre de vie**

- Valorisation de l'identité communale, du cœur de ville et des quartiers
- Diversification de l'offre de logement
- Développement des modes de déplacement alternatifs à la voiture
- Diminution des nuisances (sonores et lumineuses) urbaines en faveur d'une "ville apaisée"
- Développement et valorisation des espaces verts et de détente

### **C. Développement économique durable et solidaire**

- Poursuite de la dynamisation de l'économie locale
- Dynamisation des dispositifs d'accès à l'emploi
- Exploitation du potentiel (éco)-touristique de Cagnes-sur-Mer
- Poursuite du développement commercial et de la dynamisation du commerce de proximité
- Préservation du secteur agricole fragilisé et développement des niches liées à l'agriculture biologique et solidaire
- Développement des éco-entreprises

### **D. Ville solidaire et conviviale**

- Poursuite des efforts à l'égard de la jeunesse
- Valorisation du lien social dans et entre les quartiers ainsi qu'entre les générations
- Développement des efforts en faveur des personnes handicapées
- Développement du civisme et de la responsabilité de tous et mise en valeur de la convivialité cagnoise
- Adaptation des équipements culturels et sportifs

### **E. Gouvernance et mobilisation citoyenne**

- Amélioration des dispositifs de la ville en matière d'information/communication
- Poursuite des dispositifs de concertation avec la population
- Sensibilisation des adultes au développement durable
- Développement de la transversalité entre tous les acteurs du territoire
- Développement de la coopération internationale

## 4. STRATEGIE MUNICIPALE DE DEVELOPPEMENT DURABLE (SMDD)

### 4.1 Définition de la Stratégie municipale de développement durable et méthodologie

Le diagnostic partagé a permis de dégager et d'identifier toute une série d'enjeux locaux et d'axes de progrès au regard du développement durable, c'est-à-dire de pointer ce qui correspond à des enjeux de territoire, ce qu'il y a à gagner en les prenant en compte, ou à perdre en les ignorant.

Cette identification effectuée, une nouvelle phase de travail a été engagée pour aider les décideurs locaux à se positionner sur des orientations stratégiques. Pour cela, un certain nombre d'éléments d'appréciations ont permis de nourrir leur réflexion. Ils ont pu ainsi s'interroger sur la pertinence, l'opportunité et la priorité des objectifs, en tentant d'apprécier ceux :

- relevant d'enjeux prioritaires sur le territoire ;
- relevant des compétences de la commune, de manière à garantir une plus grande marge de manœuvre ;
- pouvant s'articuler avec la stratégie de l'Agenda 21 de Nice Côte d'Azur ou faisant appel à ses compétences;
- s'inscrivant sur du long terme ;
- s'inscrivant dans une logique de transversalité ;
- relevant d'enjeux mis en avant dans le cadre de la concertation.

A l'issue de cette réflexion, des axes stratégiques, des objectifs et des sous-objectifs ont pu être formulés.

### 4.2 Présentation de la stratégie

La stratégie, validée par le Comité de Pilotage, compile les différentes orientations stratégiques dans lesquelles s'est engagée la collectivité. Elle s'articule autour de 5 grands axes stratégiques déclinés en 27 objectifs.

AXE STRATEGIQUE	OBJECTIFS STRATEGIQUES
AXE 1 - POURSUIVRE ET RENFORCER LES ACTIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES	Préserver le patrimoine naturel et valoriser les corridors écologiques (autour de la Cagne, du Loup et du Malvan)
	Préserver la ressource en eau
	Développer une politique globale de l'énergie
	Améliorer les pratiques de tri et la réduction des déchets à la source
	Développer l'éco-construction sur le territoire
	Aller vers un enracinement de la "culture du risque" chez les Cagnois
AXE 2 - AMELIORER LA QUALITE DU CADRE DE VIE	Valoriser l'identité de la ville et de ses quartiers tout en veillant à une consommation économe des espaces
	Favoriser l'adaptation et la diversification de l'offre de logements à la demande
	Favoriser une mobilité durable et améliorer la qualité de l'air
	Lutter contre les nuisances urbaines
	Développer et valoriser les espaces verts et de détente
AXE 3 - FAVORISER L'ECONOMIE DURABLE ET SOLIDAIRE	Dynamiser l'économie locale
	Améliorer les dispositifs d'accès à l'emploi et développer les actions d'insertion
	Développer une offre touristique diversifiée et valoriser les potentiels éco-touristiques
	Dynamiser le commerce et l'artisanat

	Maintenir et redynamiser l'agriculture
	Favoriser le développement des éco-entreprises
AXE 4 - FAVORISER LA SOLIDARITE ET LA CONVIVIALITE CAGNOISES	Encourager l'épanouissement des jeunes
	Renforcer la solidarité dans et entre les quartiers ainsi qu'entre les générations
	Prendre en compte les personnes handicapées et à mobilité réduite
	Favoriser la convivialité cagnoise, le civisme et la responsabilité de tous
	Maintenir et adapter l'offre culturelle et sportive de qualité
AXE 5 - RENFORCER LA MOBILISATION CITOYENNE	Renforcer les dispositifs d'information, de communication et de participation pour une mobilisation de tous les citoyens
	Devenir une collectivité éco-exemplaire
	Sensibiliser et éduquer tous les citoyens au développement durable
	Renforcer la transversalité et la coordination entre les acteurs et partenaires du territoire
	Développer la solidarité internationale et la coopération décentralisée

## 5. PROGRAMME D' ACTIONS

### 5.1 Méthodologie du programme d'actions issu de la démarche Agenda 21

A l'issue de la validation de la stratégie, un programme d'actions a été construit, enrichi par une seconde série d'ateliers thématiques avec la population, les agents, chefs de services et élus de la ville. Sur la base des nombreuses propositions d'actions issues de la concertation, tour à tour, agents, chefs de services et élus ont dû participer à l'élaboration des actions prioritaires, tout en prenant en compte la faisabilité de ces actions ainsi que leur transversalité.

**Ce sont 50 actions qui ont finalement été validées par le Comité de pilotage.**

Ces actions constituent le premier programme d'actions Agenda 21 de Cagnes-sur-Mer. Parmi ces actions, la collectivité a souhaité inscrire des projets déjà engagés ou déjà prévus : ainsi le démarrage de ces actions s'échelonne sur la période 2011-2016.

La construction du plan d'actions de l'Agenda 21 de Cagnes-sur-Mer repose sur la Stratégie Nationale de Développement Durable et sur ses 5 finalités déclinées à l'échelle locale. La prise en compte de plusieurs de ces finalités témoignent de la transversalité des orientations stratégiques et a d'ailleurs été un critère de sélection que les élus ont dû prendre en compte dans le choix final des actions :

- Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Finalité 2 : Préservation de la biodiversité et protection des milieux et ressources
- Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains
- Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires
- Finalité 5 : Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

La collectivité a fait le choix de définir des axes stratégiques et des objectifs propres adaptés aux enjeux de son territoire, les actions définies répondant alors aux objectifs de la SMDD, sachant que certaines actions peuvent répondre à plusieurs objectifs en même temps.



### 5.1.1 Axe stratégique n° 1 : Poursuivre et renforcer les actions de protection de l'environnement et de gestion responsable des ressources

OBJECTIF	ACTION	En cours / A venir	Porteur	Date	Finalités DD
Préserver le patrimoine naturel et valoriser les corridors écologiques	Poursuivre la gestion éco-responsable des espaces verts	En cours	Service Espaces Verts	2011-2016	1, 2, 3
	Poursuivre la mise en place annuelle de la journée de l'environnement avec les scolaires	En cours	Service Espaces Verts	2011-2016	1, 2, 3
	. Poursuivre la mise en valeur des Zones naturelles protégées . Intégrer des trames vertes et bleues dans le PLU . Poursuivre la mise en œuvre du Contrat de Rivière	En cours	NCA, CG06	2011-2016	1, 2, 3
	Organiser une journée annuelle de conseil sur la gestion des espaces verts	A venir	Service Espaces Verts	2013-2016	2, 3
Préserver la ressource en eau	Mettre en place la radio relève pour la gestion des consommations d'eau dans les bâtiments communaux	En cours	Service Développement Durable	2012-2016	1, 2, 3
	Construire une nouvelle station d'épuration suivant des normes favorisant la protection de l'environnement	A venir	NCA	2016	1, 2, 3
Développer une politique globale de l'énergie	Programme AGIR (fiche globale) : développement d'un programme général de maîtrise de l'énergie pour la commune comprenant une charte d'objectifs en 13 points et 52 actions, et participation à un réseau de collectivités pour partage d'expériences	En cours	Service Développement Durable (pilotage)	2010-2013	1, 2, 5
	Poursuivre les actions d'extinction de l'éclairage ornemental des bâtiments de la ville deux fois par an afin de sensibiliser aux économies d'énergie et prôner l'éco-exemplarité de la ville	En cours	Service Développement Durable	2011-2016	1, 2, 5
	Mettre en place le projet pilote "Ville Développement Durable" sur la zone du Cros	En cours	NCA	2012-2014	1, 2, 3, 5
	Mettre en place le projet d'Ecology Box - Kit d'économie en énergie et en eau, et y introduire une action de formation auprès des Comités de Quartier et des associations locales	En cours	Association Azzura Lights	2009-2014	1, 2, 3, 4, 5
Améliorer les pratiques de tri et la réduction des déchets à la source	Mettre en place par convention un système de recyclage du matériel informatique par une association employant des personnes en insertion professionnelle, et viser à l'obtention du label Ordi 2.0	A venir	Service Développement Durable	2012	1, 2, 3, 4, 5
	Mettre en place la collecte des déchets alimentaires dans les cantines scolaires - Projet pilote	En cours	Caisse des Ecoles	2011	2, 3, 4
Développer l'éco-construction sur le territoire	Intégrer la Qualité Environnementale (QE) dans toutes les constructions neuves : - Cité Marchande (HQE) - AMO HQE, application de la RT2005 au delà de la norme pour une halle non chauffée et toiture photovoltaïque - Bâtiment d'accueil du Domaine Renoir (RT 2012)	En cours et à venir	Service Constructions Neuves	2012-2013	1, 2, 5
Aller vers un enracinement de la "culture du risque" chez les Cagnois	Poursuivre les actions de prévention et de sensibilisation aux risques majeurs : - Poursuivre la sensibilisation sur les risques majeurs - Poursuivre le développement du système de téléalerte - Poursuivre la mise en œuvre du Contrat de Rivière	En cours	Pôle Prévention Sécurité Circulation, Direction du Patrimoine et du Développement Durable	2011-2016	2, 3

### 5.1.2 Axe stratégique n° 2 : Améliorer la qualité du cadre de vie

OBJECTIF	ACTION	En cours / A venir	Porteur	Date	Finalités DD
Valoriser l'identité de la ville et de ses quartiers tout en veillant à une consommation économe des espaces	Mettre en place le projet d'aménagement global du Cœur de Ville : Fiche globale sur l'ensemble des projets à venir (TCSP - la Villette - Béal - restructuration de la voirie - Cité Marchande) intégrant des démarches environnementales) - Tendre vers l'éco-quartier	En cours	NCA	2012-2016	1, 2, 3, 4
	Mettre en œuvre les projets de requalification des espaces publics : Ht-de-Cagnes, Cros-de-Cagnes, Tuilières, Tunnel Mal Juin, Val Fleuri, Rte de Grasse	En cours et à venir	NCA	2011-2016	1, 2, 3, 4
	Rénover un jardin d'enfants par an en intégrant des critères de qualité et de développement durable	En cours	Service Travaux Généraux	2011-2016	1, 2, 3
Favoriser l'adaptation et la diversification de l'offre de logements à la demande	Poursuivre l'adaptation de l'offre de logements à la diversité des besoins et favorisant la mixité sociale : Construction de logements sociaux (Béal, quartier Saint-Jean, Costamagna), et de logements pour étudiants	En cours	NCA	2011-2016	3, 5

Favoriser une mobilité durable et améliorer la qualité de l'air	Promouvoir la marche à pied Permis piétons avec les scolaires ; Projet pilote de pédibus ; réhabilitation des chemins piétons	En cours et à venir	Service Développement Durable, Service Education, Service Espaces Verts, Service Travaux Généraux	2011-2016	1, 2, 4
	Acquérir un ou deux véhicules décarbonés pour la Mairie par an	En cours	Service Administration Générale	2011-2016	1, 2
	Poursuivre l'organisation des Dimanches Malins en y associant des animations de sensibilisation sur le développement durable	En cours	Office de Tourisme	2011-2016	1, 2, 4
Développer et valoriser les espaces verts et de détente	Mettre en place le Parcours Santé à proximité du Parc des Sports Pierre Sauvaigo	En cours	Service Constructions Neuves	2011-2012	3, 4
	Aménager le parc des Canebiers pour en faire un espace de détente intégrant également des espaces verts en gestion différenciée et des espaces d'échanges intergénérationnels	A venir	Service Travaux Généraux, Service Espaces Verts	2014-2016	1, 2, 3, 4

### 5.1.3 Axe stratégique n°3 : Favoriser l'économie durable et solidaire

OBJECTIF	ACTION	En cours / A venir	Porteur	Date	Finalités DD
Dynamiser l'économie locale	Poursuivre le développement selon des critères de développement durable des Zones d'activité : Saint-Jean, Les Travaux, Technopolis	En cours	NCA	2013	3, 4, 5
	Créer un guide de l'éco-consommateur cagnois recensant les services publics, les commerces et associations collecteurs d'objets à recycler	A venir	Espace Économique Municipal	2012	2, 5
Améliorer les dispositifs d'accès à l'emploi et développer les actions d'insertion	Mettre en place un salon de la formation professionnelle orienté vers les filières vertes	A venir	Service Jeunesse, Espace Economique Municipal	2016	3, 4, 5
Dynamiser le commerce et l'artisanat	Poursuivre la mise en place du FISAC dans les zones du Cros, des Vespins et Val Fleuri	En cours	Espace Économique Municipal	2012-2015	4, 5
	Poursuivre l'opération "les Artisanales"	En cours	Espace Economique Municipal	2011-2016	4, 5
Maintenir et redynamiser l'agriculture	Accompagner le développement de l'agriculture locale et bio : Poursuivre la convention de la SAFER, conserver des zones agricoles dans le PLU, identifier des terrains disponibles pour les exploitants désireux de s'installer, mettre en valeur les producteurs locaux par le biais de la nouvelle cité marchande	En cours	Pôle Juridique Foncier Urbanisme	2011-2016	2, 4, 5
	Développer l'achat de produits bio dans la restauration scolaire et favoriser la production régionale (1 produit bio par repas et par jour)	En cours	Caisse des Ecoles	2011-2016	, 2, 3, 4, 5
Favoriser le développement des éco-entreprises	Mettre en place des actions de sensibilisation à destination des entreprises ; Diagnostic/Sensibilisation sur les déchets pour les entreprises des zones d'activités	A venir	CCI 06	2012	1, 2, 5

### 5.1.4 Axe stratégique n°4 : Favoriser la solidarité et la convivialité cagnoises

OBJECTIF	ACTION	En cours / A venir	Porteur	Date	Finalités DD
Encourager l'épanouissement des jeunes	Créer une maison des jeunes de 18-25 ans	A venir	Service Jeunesse	2013	3
	Rénover un microsite par an selon des critères de développement durable	En cours	Service Travaux Généraux	2011-2014	3
	Mettre en œuvre la création d'un jardin potager bio à Planète Jeunes	A venir	Service Jeunesse	2012	2, 5
Renforcer la solidarité dans et entre les quartiers ainsi qu'entre les générations	Créer un annuaire des associations sur le site web de la ville avec une identification des associations spécialisées dans le Développement Durable	A venir	Service Communication	2013	4, 5
	Développer les équipements intergénérationnels : créer une crèche dans une maison de retraite dans les Villages d'Or et à Technopolis	En cours	Pôle Juridique Foncier Urbanisme	2012-2013	3, 4

	<b>Lancer une étude pour la construction d'un équipement culturel structurant en centre-ville</b>	A venir	NCA	2016	3, 4
<b>Prendre en compte les personnes handicapées et à mobilité réduite</b>	<b>Mettre en œuvre le Schéma directeur immobilier du handicap</b> Planification de travaux annuels pour les bâtiments communaux pour les rendre accessible conformément à la réglementation	En cours	Service Bâtiments Communaux	2011-2018	3, 4
	<b>Formation spécialisée des agents d'accueil de la ville pour l'accueil des personnes à handicap mental</b>	A venir	Service Formation	2012	3, 4
<b>Favoriser la convivialité cagnoise, le civisme et la responsabilité de tous</b>	<b>Poursuivre, valoriser et étendre les initiatives en matière d'animation dans la ville et au sein des quartiers, ainsi qu'en matière d'animations intergénérationnelles</b> : sur la base de la dynamique portée par le comité de quartier de la Gare et des initiatives individuelles d'entraide etc.	En cours	Comité de Quartier de la Gare, Association Reflet, Comités de Quartier	2011-2016	3, 4
	<b>Poursuivre l'action de médiation auprès des citoyens concernant le respect des règles de vie, en y apportant une sensibilisation au développement durable plus importante</b> (Élaborer une Charte du civisme et y inclure une responsabilité vis-à-vis des enjeux du développement durable)	A venir	Cabinet du Maire, Service Médiation Sociale-Coordination	2012-2016	3, 4
	<b>Créer une nouvelle maison des associations</b>	A venir	Pôle Juridique Foncier Urbanisme	2013	3, 4
<b>Maintenir et adapter l'offre culturelle et sportive de qualité</b>	<b>Développer les activités sportives pour personnes handicapées</b>	En cours	Service des Sports, Service Constructions Neuves, Service Travaux Généraux, Service Bâtiments Communaux	2011-2016	3, 4
	<b>Intégrer dans le projet de Zone d'Activité de Saint Jean la création d'espaces de loisirs et tenir compte de la qualité environnementale</b>	A venir	NCA	2013	3, 4

### 5.1.5 Axe stratégique n°5 : Renforcer la mobilisation citoyenne

OBJECTIF	ACTION	En cours / A venir	Porteur	Date	Finalités DD
<b>Renforcer les dispositifs d'information, communication et de participation pour une mobilisation de tous les citoyens</b>	<b>S'appuyer davantage sur le support informatique pour délivrer l'information</b> (mailing list, site Internet, écrans électroniques, téléalerte)	En cours	Service Communication	2011-2016	1, 2, 5
	<b>Poursuivre la concertation permanente autour des projets de la collectivité</b>	En cours	Cabinet du Maire	2011-2016	3, 4
<b>Devenir une collectivité éco-exemplaire</b>	<b>Développer les dispositifs inscrivant la municipalité dans l'exemplarité en terme de développement durable</b> : Charte des achats éco-responsables, manuel d'éco-gestes, pôle de référents développement durable, formation à l'éco-conduite, etc.	En cours et à venir	Service Développement Durable	2011-2016	1, 2, 3, 4, 5
<b>Sensibiliser et éduquer tous les citoyens au développement durable</b>	<b>Organiser un évènement phare autour du Développement durable</b>	A venir	Service Développement Durable	2015	3, 4
<b>Renforcer la transversalité et la coordination entre les acteurs et partenaires du territoire</b>	<b>Développer un nouvel Intranet et étudier la mise en place d'un extranet pour la diffusion de l'information</b>	A venir	Service Communication, Service Développement Durable	2015	1, 2, 3
<b>Développer la solidarité internationale et la coopération décentralisée</b>	<b>Organiser un échange d'expérience et de savoir-faire autour du développement durable avec la ville jumelle (Passau) ou d'autres collectivités européennes ou méditerranéennes</b>	A venir	Comité de Jumelage	2012-2016	5

## 5.2 Transversalité et cohérence du plan d'actions

Le plan d'actions Agenda 21 de la ville de Cagnes-sur-Mer répond à la volonté de la collectivité et de ses initiateurs de s'inscrire dans une logique de transversalité. Ainsi durant la phase d'élaboration de la stratégie a-t-on veillé à ce que chacun des axes de la stratégie et de ses objectifs répondent à plusieurs des finalités du développement durable (*cf. tableau*). De même, la transversalité a été un critère pris en compte au moment de l'élaboration du plan d'actions. En effet, les élus ont été amenés à se positionner sur un choix d'actions parmi un grand nombre de propositions initiales. Pour cela, ils ont pris en compte la capacité de l'action à répondre à plusieurs des objectifs de la stratégie ainsi qu'à plusieurs des finalités du développement durable (*cf. tableau*).

AXE	FINALITÉS DE L'AGENDA 21				
	Finalité 1	Finalité 2	Finalité 3	Finalité 4	Finalité 5
	Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité et protection des milieux et ressources	Épanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Axe 1 - Poursuivre et renforcer les actions de protection de l'environnement et de gestion responsable des ressources	X	X	X	X	X
Axe 2 - Améliorer la qualité du cadre de vie	X	X	X	X	
Axe 3 - Favoriser l'économie durable et solidaire	X	X	X	X	X
Axe 4 - Favoriser la solidarité et la convivialité cagnoises			X	X	
Axe 5 - Renforcer la mobilisation citoyenne	X	X	X	X	X

## 5.3 Cinq actions phares vues par la collectivité

### 5.3.1 Action Phare 1 : Programme A.G.I.R. pour l'Énergie

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a créé dans le cadre du programme "A.G.I.R." (Action Globale Innovante pour la Région) l'appellation "Collectivités Lauréates AGIR pour l'énergie". Elle a lancé un appel à projets en direction des communes leur permettant de structurer leurs compétences autour d'un vaste programme. L'intérêt est la reconnaissance par une aide financière et technique des efforts en faveur de la maîtrise de l'énergie, et également de permettre le développement d'outils de sensibilisation.

La commune de Cagnes-sur-Mer a répondu en 2009 à cet appel à projet pour être promue dans un premier temps "Commune en Marche", jusqu'à remporter au début de l'année 2010 l'appellation "Collectivité Lauréate", qui est reconductible tous les ans pendant 3 ans. Cette appellation consacre la validation par les instances de la Région PACA d'un programme ambitieux de 52 actions et 13 objectifs. Les objectifs définis par la commune s'inspirent du Grenelle de l'Environnement et des ambitions fixées par le Conseil Général, et sont les suivants :

- . Renforcer la réglementation thermique applicable aux constructions neuves afin de réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre (2013) ;
- . Améliorer la gestion de l'énergie et des déchets de chantier lors de toute construction neuve et réhabilitation lourde (2013) ;
- . Réduire les consommations d'énergie du parc des bâtiments existants d'au moins 40 % (2020) ;



- . Lutter contre l'étalement urbain qui entraîne la régression des surfaces agricoles et naturelles, de la déperdition d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre et des coûts élevés en infrastructure (2020) ;
- . Encourager le renouvellement des matériels de transport au bénéfice de matériels moins polluants (2020) ;
- . Maîtriser la demande en énergie avec un engagement de diminution de consommation électrique de 15 % (2015) ;
- . Réduire d'au moins 20 % les émissions de gaz à effet de serre (2020) ;
- . Porter à au moins 25 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale en diversifiant les sources d'énergie et en réduisant le recours aux énergies fossiles (2020) ;
- . Reconnaître les partenaires environnementaux : des acteurs représentatifs et légitimes en matière de protection de l'environnement participeront aux instances de dialogue (2013) ;
- . Garantir des décisions publiques construites dans la transparence, fondées sur la concertation et la participation, impliquant l'évaluation et l'expertise pluraliste, et suivies d'une application effective (2013) ;
- . Elaborer une Stratégie de Développement Durable (2013) ;
- . Informer le public et tous les acteurs afin de contribuer à leur prise de conscience (2013) ;
- . Se donner les moyens internes pour l'accomplissement de l'ensemble des objectifs et du plan d'action (2010).

Pour répondre à ces objectifs, 52 actions ont été programmées pour la période 2009-2013 et sont organisées autour de 9 thèmes majeurs : gérer le patrimoine communal efficacement et être exemplaire, organiser les services et développer les compétences, associer et mobiliser les citoyens, associer et mobiliser les acteurs économiques, planifier et construire la ville énergétiquement performante, développer la mobilité autrement, garantir un approvisionnement en énergie et en eau durable, lutter contre la précarité énergétique et développer la solidarité, et valoriser le patrimoine et la culture..

### 5.3.2 Action Phare 2 : La nouvelle station d'épuration



Les nuisances causées par la station d'épuration située à l'embouchure de la Cagne sont une des revendications premières des habitants de la commune. La collectivité a su répondre à cette attente avec le lancement d'un grand projet piloté par la Métropole Nice-Côte d'Azur pour la construction d'une nouvelle station d'épuration suivant des normes optimales de protection de l'environnement.

Cette action, particulièrement symbolique et importante pour le territoire, est également intégrée dans l'Agenda 21 intercommunal à un niveau pluri-territorial. Sont

associés pour cette opération la commune, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse (AERMC) et les associations locales de protection de l'environnement.

La finalité est d'assurer un traitement optimal des effluents, garantir la protection des milieux récepteurs et réduire les nuisances pour les riverains (olfactives, insertion paysagère, etc.), afin de mettre en œuvre un traitement de l'eau performant et très respectueux du milieu récepteur grâce à un niveau d'épuration qui anticipe sur l'évolution des normes européennes, une valorisation des boues sur site permettant de développer une approche énergétique ambitieuse et durable (en accord avec les préoccupations climatiques actuelles et futures et permettant à la collectivité une meilleure autonomie dans la gestion de ses boues), une réduction des nuisances olfactives grâce à des équipements entièrement couverts dans un bâtiment "hermétique" dont l'air intérieur sera lavé de ses composants odorants avant retour à l'atmosphère, une inscription du projet dans une



démarche de certification internationale "qualité environnementale", une amélioration et un respect du cadre de vie de tous les riverains par la réalisation de travaux minimisant au maximum les impacts sur les voies concernées par les passages de canalisations (travaux sans tranchées), et une intégration du bâtiment dans le paysage avec un aménagement des surfaces non réutilisées sur le site dans l'ancienne station.

La nouvelle station devrait être achevée en 2016 et pour un montant global d'environ 80 millions d'euros.

### 5.3.3 Action Phare 3 : l'Ecology Box

Le projet "Energie Durable pour Tous", lancé en avril 2009 par l'association cagnoise Azzura Lights a pour but de lutter contre la précarité énergétique, favoriser une diminution des consommations en énergie et en eau, et lutter contre la hausse des gaz à effet de serre. L'association a alors développé, à l'échelle communale, le concept de "l'Ecology Box". Il s'agit d'une démarche qui favorise également la mise en place, pour des publics différents, d'une formation, d'une sensibilisation et d'une évaluation. L'Ecology Box est finalement un outil au service d'une incitation au changement de comportement des citoyens.



Les enjeux du projet "Energie Durable pour Tous" et de son concept d'Ecology Box s'inscrivent selon les modalités des trois piliers du développement durable. En effet, d'un point de vue économique, il permet le développement d'une politique de maîtrise de l'énergie à travers la réduction des factures d'électricité, d'eau et de gaz (permettant ainsi une augmentation du pouvoir d'achat), au niveau environnemental il induit une réduction des Gaz à effet de Serre par la lutte contre le réchauffement climatique tout en assurant la pérennité et la qualité des ressources en eau, et enfin, au niveau social, le projet favorise le développement de la cohésion sociale et la solidarité intergénérationnelle en réduisant les inégalités face à la précarité énergétique.

De plus, le projet répond également aux 5 finalités du Développement Durable définies par le cadre de référence du Ministère. :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère : utilisation d'outils économes en eau et en énergie, et diffusion de conseils. L'association Azzura Lights permet ainsi par son action une réduction significative des gaz à effet de serre (1750 familles équipées à ce jour) et plusieurs milliers de KWh économisés;
- Préservation des ressources naturelles : 84 000 m<sup>3</sup> d'eau économisée par an grâce à l'Ecology Box ;
- Epanouissement de tous les êtres humains : augmentation du pouvoir d'achat des familles (250 €/an d'économies réalisées sur les factures d'électricité, de gaz et d'eau) ;
- Cohésion sociale et solidarité entre territoire et entre générations : échange de bonnes pratiques entre les familles (enfants et adultes) sur le département des Alpes Maritimes ;
- Dynamique de développement économique suivant des modes de production et de consommation responsables ; création de deux emplois directs grâce au projet et huit emplois indirects au niveau local.



### 5.3.4 Action Phare 4 : le Schéma Directeur Immobilier du Handicap

L'accessibilité est une des conditions primordiales d'une cohésion sociale territoriale en permettant à tous d'exercer les actes quotidiens dans des conditions équivalentes. L'accessibilité aux logements, aux espaces publics, aux services et aux transports, doit être permise pour toute personne et en toute autonomie. L'accessibilité résulte donc de l'adéquation entre une personne, avec ses aptitudes et ses difficultés, et un environnement.



En tant que propriétaire des bâtiments communaux, la Ville de Cagnes sur Mer a obligation de satisfaire aux évolutions réglementaires afférentes à l'accessibilité du cadre bâti, notamment par la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées. Cette loi place au cœur de son dispositif l'accessibilité à toutes les personnes handicapées et vise sans distinction, tous les types de handicaps : moteurs, sensoriels, cognitifs, mentaux ou psychiques. L'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) doit

ainsi être garantie afin de permettre à chacun de bénéficier de toutes les prestations.

C'est dans ce cadre que la Ville de Cagnes sur Mer a décidé de procéder à l'élaboration d'un Schéma Directeur Immobilier du Handicap visant à établir un bilan de la réglementation applicable en matière d'accessibilité des 60 ERP concernés, un diagnostic du niveau actuel d'accessibilité de chacun des sites, et un plan d'actions pour rendre accessible chacun des bâtiments formalisé sous forme d'un Schéma Directeur Immobilier.

Les diagnostics de ces sites ont aboutit à la production d'un rapport par bâtiment permettant d'obtenir un relevé des non conformités et des difficultés d'usage, un ensemble de suggestions de préconisations, une indication des demandes de dérogations possibles, une évaluation du coût des travaux de mise en conformité à réaliser et une synthèse faisant apparaître le détail des handicaps concernés par les obstacles présents sur chaque site.

Par la suite, un plan d'actions conçu sur un mode participatif intégrant des élus, des associations et des techniciens, a permis de définir jusqu'en 2018 les travaux de mise en accessibilité à effectuer sur ces bâtiments, accompagné d'une enveloppe budgétaire annuelle de 350 000 euros.

### 5.3.5 Action Phare 5 : le guide de l'éco-consommateur cagnois

Au cours de l'année 2011, le Service Développement Durable a lancé, par l'intermédiaire des référents de développement durable en interne, le "Concours Agent Eco-Responsable". Ce concours devait récompenser les trois meilleures actions proposées en matière de développement durable par le personnel communal. L'action qui a remporté le premier prix a été émise par l'Espace Economique Municipal pour l'action "Guide de l'éco-consommateur cagnois". Ce guide, qui sera mis en ligne sur le site Internet de la ville, part du constat qu'il est souvent difficile de connaître les lieux où peuvent être collectés un certain nombre d'objets usagés, de même qu'il subsiste une méconnaissance de ce qui peut effectivement être recyclé (hors tri sélectif), réutilisé ou ce qui ne doit pas être jeté dans une poubelle classique. Le guide va permettre alors de recenser tous les services publics, commerces et associations de la ville qui sont collecteurs comme, par exemple, les lieux où sont déposés les piles ou les vêtements, les pharmacies qui récupèrent les médicaments, les commerces qui acceptent de récupérer l'électroménager ou les portables, les commerces ou associations vendant des objets de

récupération ou organisant des trocs et des brocantes et, enfin, les associations qui récupèrent des meubles ou réparent les ordinateurs.

Le guide de l'éco-consommateur cagnois est un outil ludique et incitatif permettant de favoriser une économie responsable et solidaire en donnant un accès plus facile à une information rarement mise en valeur sur un même support.

## 5.4 Échéancier

N°	Action	2011	2012	2013	2014	2015	2016
1	Poursuivre la gestion éco-responsable des espaces verts	X	X	X	X	X	X
2	Poursuivre la mise en place annuelle de la journée de l'environnement avec les scolaires	X	X	X	X	X	X
3	Poursuivre la mise en valeur des Zones naturelles protégées, Intégrer des trames vertes et bleues dans le PLU, Poursuivre la mise en œuvre du Contrat de Rivière	X	X	X	X	X	X
4	Organiser une journée annuelle de conseil sur la gestion des espaces verts			X	X	X	X
5	Mettre en place la radio relève pour la gestion des consommations d'eau dans les bâtiments communaux		X	X	X	X	X
6	Construire une nouvelle station d'épuration suivant les normes les plus performantes concernant la protection de l'environnement						X
7	Programme AGIR	X	X	X			
8	Poursuivre les actions d'extinction de l'éclairage ornemental de certains bâtiments de la ville deux fois par an	X	X	X	X	X	X
9	Mettre en place le projet pilote "Ville Développement Durable" sur la zone du Cros		X	X	X		
10	Mettre en place le projet d'Ecology Box - Kit d'économie en énergie et en eau	X	X	X	X		
11	Mettre en place par convention un système de recyclage du matériel informatique		X				
12	Mettre en place la collecte des déchets alimentaires dans les cantines scolaires	X					
13	Intégrer la Qualité Environnementale (QE) dans toutes les constructions neuves		X	X			
14	Poursuivre les actions de prévention et de sensibilisation aux risques majeurs	X	X	X	X	X	X
15	Mettre en place le projet d'aménagement global du Cœur de Ville		X	X	X	X	X
16	Mettre en œuvre les projets de requalification des espaces publics	X	X	X	X	X	X
17	Rénover un jardin d'enfants par an en intégrant des critères de qualité et de développement durable	X	X	X	X	X	X
18	Poursuivre l'adaptation de l'offre de logements à la diversité des besoins et favorisant la mixité sociale	X	X	X	X	X	X
19	Promouvoir la marche à pied	X	X	X	X	X	X
20	Acquérir un ou deux véhicules décarbonés pour la Mairie par an	X	X	X	X	X	X
21	Poursuivre l'organisation des Dimanches Malins en y associant des animations de sensibilisation sur le développement durable	X	X	X	X	X	X
22	Mettre en place le Parcours Santé à proximité du Parc des Sports Pierre Sauvaigo	X	X				
23	Aménager le parc des Canebiers pour en faire un espace de détente				X	X	X
24	Poursuivre le développement selon des critères de développement durable des Zones d'activité (ZAC)			X			
25	Créer un guide de l'éco-consommateur cagnois		X				
26	Mettre en place un salon de la formation professionnelle orienté vers les filières vertes						X
27	Poursuivre la mise en place du FISAC dans les zones du Cros, des Vespins et du Val Fleuri	X	X	X	X	X	
28	Poursuivre l'opération "les Artisanales"	X	X	X	X	X	X
29	Accompagner le développement de l'agriculture locale et bio	X	X	X	X	X	X
30	Développer l'achat de produits bio dans la restauration scolaire et favoriser la production régionale	X	X	X	X	X	X
31	Mettre en place des actions à destination des entreprises des zones d'activité ; diagnostic et sensibilisation sur les déchets		X				
32	Créer une maison des jeunes de 18-25 ans			X			
33	Rénover un microsite par an selon des critères de développement durable	X	X	X	X		
34	Mettre en œuvre la création d'un jardin potager bio à Planète Jeunes		X				
35	Créer un annuaire des associations sur le site web de la ville avec une identification des associations spécialisées dans le Développement Durable			X			
36	Développer les équipements intergénérationnels : créer une crèche dans une maison de retraite dans les Villages d'Or et à Technopolis		X	X			

N°	Action	2011	2012	2013	2014	2015	2016
37	Lancer une étude pour la construction d'un équipement culturel en centre-ville						X
38	Mettre en œuvre le Schéma directeur immobilier du handicap	X	X	X	X	X	X
39	Mettre en place une formation spécialisée des agents d'accueil de la ville pour l'accueil des personnes à handicap mental		X				
40	Poursuivre, valoriser et étendre les initiatives en matière d'animation dans la ville et au sein des quartiers, ainsi qu'en matière d'animations intergénérationnelles	X	X	X	X	X	X
41	Poursuivre l'action de médiation auprès des citoyens concernant le respect des règles de vie en y apportant une sensibilisation au développement durable		X	X	X	X	X
42	Créer une nouvelle maison des associations			X			
43	Développer les activités sportives pour personnes handicapées	X	X	X	X	X	X
44	Intégrer dans le projet de Zone d'Activité de Saint Jean la création d'espaces de loisirs et tenir compte de la qualité environnementale			X			
45	S'appuyer davantage sur le support informatique pour délivrer l'information	X	X	X	X	X	X
46	Poursuivre la concertation permanente autour des projets de la collectivité	X	X	X	X	X	X
47	Développer les dispositifs inscrivant la municipalité dans l'exemplarité en terme de développement durable	X	X	X	X	X	X
48	Organiser un événement phare autour du Développement Durable					X	
49	Développer un nouvel Intranet et étudier la mise en place d'un extranet pour la diffusion de l'information					X	
50	Organiser un échange d'expérience et de savoir-faire autour du développement durable avec la ville jumelle ou d'autres collectivités		X	X	X	X	X

## 5.5 Suivi et évaluation du programme d'actions

Le référentiel national pour l'évaluation des Agenda 21 locaux compte parmi ses finalités l'évaluation et l'amélioration continue des politiques et actions engagées sur un territoire par la collectivité et ses partenaires.

Les actions de l'Agenda 21 de Cagnes-sur-Mer sont accompagnées d'objectifs chiffrés qui permettront d'évaluer la réponse que chaque action apporte à un ou plusieurs des objectifs de la stratégie municipale de développement durable.

Afin de mesurer l'ampleur des changements et d'apprécier si ces objectifs ont été atteints, un travail de définition d'indicateurs a été engagé, avec pour objectif de fixer un cadre opérationnel permettant aux porteurs des actions et à l'instance de suivi de repérer les effets d'une action, d'une part par rapport au but ultime poursuivi par cette action, mais aussi par rapport aux efforts investis. C'est donc la performance de l'action qui est évaluée et c'est par ce biais que pourront être identifiés et opérés les réajustements nécessaires (l'amélioration continue) pour atteindre l'objectif recherché, que ce soit en termes de moyens mis en œuvre, de cibles etc.

### 5.5.1 L'outil de suivi : le tableau de bord

Afin de suivre l'évolution de l'état des lieux et la progression du plan d'actions, il a été proposé la constitution d'un tableau de bord composé d'indicateurs de suivi avec un indicateur a-minima par fiche-action. Le tableau donne les indicateurs de la démarche Agenda 21 permettant de mesurer l'évolution des fiches-action. Il permettra également de renseigner un certain nombre d'informations, comme les indicateurs stratégiques correspondant aux objectifs de la stratégie et pour chaque action :

- Le porteur de l'action ;
- Le calendrier de réalisation prévu ;
- Le niveau d'avancement par rapport à ce calendrier ;
- Les moyens engagés (ressources financières, moyens humains etc.) ;

- Les indicateurs de résultats, correspondant aux effets directs obtenus (exemple pour l'action n°1 "Poursuivre la gestion éco-responsable des espaces verts" les indicateurs de résultat seront le nombre d'arbres replantés ou encore la part de produits phytosanitaires utilisée) ;
- Les indicateurs d'impacts, permettant de mesurer les effets plus larges correspondant au but ultime recherché par l'action (exemple pour l'action n°1, les indicateurs d'impact pourront être le nombre d'espèces naturelles recensées sur le territoire ou encore la qualité des eaux de surfaces et souterraines).

Chacun de ces indicateurs devra être renseigné de la manière suivante :

- La formulation de l'indicateur ;
- Le niveau visé, soit l'objectif chiffré initial ;
- Le niveau atteint, soit le chemin parcouru par rapport à l'objectif initial à une date donnée ;
- L'efficacité, soit l'appréciation de la différence entre les efforts investis et les résultats et impacts obtenus.

Le tableau de bord doit être considéré comme étant un outil qui permettra au Comité de Suivi de nourrir sa réflexion pour apprécier la performance de l'Agenda 21 au regard de la situation initiale et des objectifs poursuivis.

### **5.5.2 Le Comité de suivi**

La démarche d'évaluation de l'Agenda 21 repose sur la constitution d'un comité de suivi, composé de membres du comité de pilotage, de porteurs d'actions et de partenaires qui assureront un suivi régulier de la mise en œuvre des actions de l'Agenda 21 au regard du tableau de bord.

# ANNEXE 1

## FICHES ACTIONS

**OBJECTIF 1.1. PRESERVER LE PATRIMOINE NATUREL ET VALORISER LES CORRIDORS ECOLOGIQUES (AUTOUR DE LA CAGNE, DU LOUP ET DU MALVAN)**

<b>Action n° 1 Poursuivre la gestion éco-responsable des espaces verts</b>					
<b>PORTEUR DE L' ACTION RESPONSABLE DU SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service Espaces Verts</li> </ul>				
<b>PARTENAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>NCA, Service Développement Durable</li> </ul> <i>Action partiellement intégrée dans l'Agenda 21 intercommunal (lutte biologique)</i>				
<b>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mener une gestion responsable et raisonnée des espaces verts</li> </ul>				
<b>DESCRIPTIF DE L' ACTION</b>	<p>Poursuivre les actions de <b>lutte biologique</b> dans les espaces verts menée depuis 1995 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en application le Schéma Directeur de Développement des Espaces Verts ;</li> <li>Mettre en place une information auprès des techniciens et des élus concernant les espaces verts ;</li> <li>Mettre en place un Plan de "Désherbage" et une gestion différenciée susceptible de déterminer les cibles potentielles sensibles afin de raisonner l'application des bonnes pratiques aux bons endroits ;</li> <li>Développer les Techniques alternatives souvent plus chères mais plus respectueuses de l'Environnement ;</li> <li>Supprimer tout traitement aux pieds des arbres ;</li> <li>Entretien autant qu'il le faut et aussi peu que possible selon le lieu, la superficie, la composition, la situation, les usages.</li> </ul> <p>Ramasser et valoriser les déchets verts.</p> <p>Poursuivre et mettre en valeur la <b>politique de l'arbre</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Développer les replantations d'arbres (ex : 1 arbre abattu = 1 arbre replanté plus 10%)</li> </ul> <p>Poursuivre la <b>gestion raisonnée de l'eau</b> dans les espaces verts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Remplacer le matériel défectueux ;</li> <li>Déterminer une gamme de matériel performant et régler la Programmation ;</li> <li>Supprimer au bout de 3 ans le goutte-à-goutte au pied des arbres.</li> </ul> <p><b>Raisonner la gamme végétale</b> utilisée (moins consommatrice d'eau) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Affiner la technique d'Irrigation vis-à-vis des cibles végétales (Vivaces, Fleurs, Gazon, Arbustes, Arbres, Prairies etc.).</li> </ul>				
<b>LOCALISATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Espaces verts de la ville : espaces publics, écoles, parcs, jardins.</li> </ul>				
<b>PUBLIC CIBLE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Population, Agents Espaces Verts</li> </ul>				
<b>PLANNING DE MISE EN ŒUVRE</b>	<table border="1"> <tr> <td rowspan="3"> <ul style="list-style-type: none"> <li>2011 - 2016</li> </ul> </td> <td>En projet</td> </tr> <tr> <td>En cours</td> </tr> <tr> <td>Terminé</td> </tr> </table>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2011 - 2016</li> </ul>	En projet	En cours	Terminé
<ul style="list-style-type: none"> <li>2011 - 2016</li> </ul>	En projet				
	En cours				
	Terminé				
<b>BUDGET</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Investissement : acquisition matériel alternatif au désherbage chimique et formation des agents, élus et administrés</li> </ul>				
<b>INDICATEURS D' EVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre/Quantité de produits phytosanitaires utilisés</li> <li>Nombre d'arbres replantés</li> <li>Économies d'eau réalisées</li> </ul>				
<b>FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE</b>					
Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité	Épanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité	Modes de production et de consommation responsables	



**OBJECTIF 1.1. PRESERVER LE PATRIMOINE NATUREL ET VALORISER LES CORRIDORS ECOLOGIQUES (AUTOUR DE LA CAGNE, DU LOUP ET DU MALVAN)**

<b>Action n° 2</b>		<b>Poursuivre la mise en place annuelle de la journée de l'environnement avec les scolaires</b>				
PORTEUR DE L'ACTION RESPONSABLE DU SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service Espaces Verts</li> </ul>					
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Associations, Directions des établissements scolaires, Rectorat, Service Éducation, Service Développement Durable, Service des Fêtes et Manifestations</li> </ul>					
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser les scolaires au développement durable, à la nature et à la santé ;</li> <li>Perfectionner la connaissance de la biodiversité afin de mieux la protéger ;</li> <li>Responsabiliser les scolaires.</li> </ul>					
DESCRIPTIF DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire participer l'ensemble des établissements scolaires de la commune ;</li> <li>Mobiliser et faire intervenir les associations ainsi que les services de la ville investis dans les problématiques environnementales ;</li> <li>Élaboration d'un programme événementiel de la journée basé sur plusieurs animations ludiques et pédagogiques selon des thématiques en cohérence avec le contexte national.</li> </ul>					
LOCALISATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lieu à déterminer.</li> </ul>					
PUBLIC CIBLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Enfants, scolaires</li> </ul>					
PLANNING DE MISE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>2011-2016 (pendant le mois de juin)</li> </ul>	<table border="1"> <tr> <td>En projet</td> </tr> <tr> <td>En cours</td> </tr> <tr> <td>Terminé</td> </tr> </table>		En projet	En cours	Terminé
En projet						
En cours						
Terminé						
BUDGET	<ul style="list-style-type: none"> <li>500 euros par an</li> </ul>					
INDICATEURS D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'enfants participants</li> </ul>					

**FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité	Épanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité	Modes de production et de consommation responsables
---------------------------------------	---------------------------------	--	--------------------------------	---

**OBJECTIF 1.1. PRESERVER LE PATRIMOINE NATUREL ET VALORISER LES CORRIDORS ECOLOGIQUES (AUTOUR DE LA CAGNE, DU LOUP ET DU MALVAN)**

**Action n° 3**

**Poursuivre la mise en valeur des zones naturelles protégées et valoriser le rôle de corridor écologique des axes bleus**

<p>PORTEUR ET PILOTE DE L'ACTION</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Métropole Nice Côte d'Azur</li> <li><i>Action partiellement intégrée dans l'Agenda 21 intercommunal</i></li> <li>Conseil Général 06</li> </ul>
<p>PARTENAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commune de Cagnes-sur-Mer : Pôle juridique et foncier ; service espaces verts ; service travaux généraux ; service développement durable</li> </ul>
<p>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Protéger, développer et assurer la pérennité des écosystèmes naturels ;</li> <li>Intégrer les espaces naturels dans le territoire, et favoriser les relations entre la population et les écosystèmes naturels ;</li> <li>Développer la connaissance du patrimoine naturel et assurer sa valorisation et son appropriation.</li> </ul>
<p>DESCRIPTIF DE L'ACTION</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre la mise en œuvre du Contrat de Rivière pour la protection du milieu naturel aquatique;</li> <li>Intégrer dans le SCOT et le PLU les trames vertes et bleues que constituent la rivière de la Cagne, du Loup et du Malvan de manière à reconstituer les continuités écologiques du territoire : Il s'agit d'arrêter la fragmentation de ces continuités ; de conserver les surfaces qu'elles occupent en les soustrayant à l'urbanisation et l'artificialisation des sols ;</li> <li>Aménager harmonieusement ces espaces de manière à en permettre l'accès aux personnes ; y développer des itinéraires de promenades pour les modes doux, tout en veillant à respecter les équilibres naturels de ces espaces</li> </ul>
<p>LOCALISATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Secteur des Bouleaux, Ferrayones, Canebiers, Bugadières et parcours santé ;</li> <li>Rivières de la Cagne, du Loup et du Malvan et leurs abords</li> </ul>
<p>PUBLIC CIBLE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Grand public</li> </ul>
<p>PLANNING DE MISE EN ŒUVRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2011-2016</li> </ul>
<p>BUDGET</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contrat de rivière : 30 millions d'euros</li> <li>Parcours de santé : 300 000 euros</li> </ul>
<p>INDICATEURS D'EVALUATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Total des surfaces protégées au PLU</li> <li>Nombre d'espèces naturelles recensées sur la commune</li> </ul>

**FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité	Épanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité	Modes de production et de consommation responsables
---------------------------------------	---------------------------------	--	--------------------------------	---

**OBJECTIF 1.1. PRESERVER LE PATRIMOINE NATUREL ET VALORISER LES CORRIDORS ECOLOGIQUES (AUTOUR DE LA CAGNE, DU LOUP ET DU MALVAN)**

**Action n° 4 Organiser une journée annuelle de conseil sur la gestion des espaces verts**

PORTEUR DE L'ACTION RESPONSABLE DU SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service Espaces Verts</li> </ul>			
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service Développement Durable, Associations spécialisées, Service des Fêtes et Manifestations, Office de Tourisme, Service Communication</li> </ul>			
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser les citoyens à une gestion des espaces verts responsable ;</li> <li>Mener une gestion responsable et raisonnée de la ressource en eau ;</li> <li>Responsabiliser les acteurs et la population ;</li> <li>Inciter à l'embellissement par le fleurissement.</li> </ul>			
DESCRIPTIF DE L'ACTION	<p>Cette action vise à la fois à faire connaître les bonnes pratiques des agents de la Ville en matière de gestion responsable et raisonnée des espaces verts (mais aussi à sensibiliser et former les particuliers sur les pratiques de jardinage et de gestion de leurs espaces verts privés) ; stratégies alternatives à l'usage de produits phytosanitaires.</p> <p>Elle prendra la forme d'une rencontre annuelle entre l'Elue, les services de la Ville et les habitants et organisée sous la forme d'une réunion d'information et de formation. Elle peut également reposer sur l'intervention de partenaires en fonction des problématiques traitées (associations et experts).</p> <p>Les thématiques suivantes pourront être abordées : <i>optimisation ; arrosage automatique (goutte-à-goutte) ; compostage des déchets verts ; sélection des espèces peu gourmandes en eau et nécessitant un faible entretien ; broyage sur place ; paillage ; récupération des eaux pluviales, les techniques de jardinage, les associations d'essences et de couleurs, etc.</i></p>			
LOCALISATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commune de Cagnes-sur-Mer</li> </ul>			
PUBLIC CIBLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Particuliers, habitants cagnois</li> </ul>			
PLANNING DE MISE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>2013-2016</li> </ul>			
	<table border="1"> <tr> <td>En projet</td> </tr> <tr> <td>En cours</td> </tr> <tr> <td>Terminé</td> </tr> </table>	En projet	En cours	Terminé
En projet				
En cours				
Terminé				
BUDGET	<ul style="list-style-type: none"> <li>0 euro</li> </ul>			
INDICATEURS D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de participants à la journée ;</li> </ul>			

**FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité	Épanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité	Modes de production et de consommation responsables
---------------------------------------	---------------------------------	--	--------------------------------	---

**Action n° 5 Mettre en place la radio relève pour la gestion des consommations d'eau dans les bâtiments communaux**

PORTEUR DE L'ACTION RESPONSABLE DU SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service Développement Durable</li> </ul>
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Veolia</li> </ul>
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mener une gestion responsable et raisonnée de la ressource en eau ;</li> <li>Encourager les économies d'eau par tous et sous toutes les formes ;</li> <li>Alimenter la base de données de suivi des consommations de fluides.</li> </ul>
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Cette action vise à mettre en place un dispositif de suivi à distance et en temps réel pour connaître et maîtriser les consommations d'eau : La relève des compteurs d'eau se fait automatiquement et permet ainsi un suivi quotidien : il permet ainsi d'identifier les consommations anormales et de détecter les éventuelles fuites sur les réseaux d'eau potable.
LOCALISATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bâtiments communaux</li> </ul>
PUBLIC CIBLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Services de la Ville</li> </ul>
PLANNING DE MISE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>2012-2016</li> </ul>
BUDGET	<ul style="list-style-type: none"> <li>1500 euros/an (pour environ 35 premiers bâtiments)</li> </ul>
INDICATEURS D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quantités d'eaux économisées (volume d'eau consommé par bâtiment)</li> <li>Nombre de fuites d'eau détectées</li> </ul>

**FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité	Épanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité	Modes de production et de consommation responsables
---------------------------------------	---------------------------------	--	--------------------------------	---

**Action n° 6**

**Construire une nouvelle station d'épuration suivant des normes favorisant la protection de l'environnement**

<p>PORTEUR DE L' ACTION RESPONSABLE DU SUIVI</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Métropole Nice Côte d'Azur (Schéma Directeur d'Assainissement)</li> <li><i>Action intégrée dans l'Agenda 21 intercommunal</i></li> </ul>						
<p>PARTENAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commune de Cagnes-sur-Mer</li> <li>• AERMC, Associations locales de protection de l'environnement</li> </ul>						
<p>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer un traitement optimal des effluents pour garantir la protection des milieux récepteurs ;</li> <li>• Réduire les nuisances pour les riverains (olfactives, insertion paysagère, etc.).</li> </ul>						
<p>DESCRIPTIF DE L' ACTION</p>	<p>Cette action vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre un traitement de l'eau performant et très respectueux du milieu récepteur grâce à un niveau d'épuration qui anticipe sur l'évolution des normes européennes et la construction d'un nouvel émissaire en mer ;</li> <li>• Intégrer une valorisation des boues sur site permettant de développer une approche énergétique ambitieuse et durable, en accord avec les préoccupations climatiques actuelles et futures et permettant à la collectivité une meilleure autonomie dans la gestion de ses boues ;</li> <li>• Réduire drastiquement les nuisances olfactives grâce à des équipements entièrement couverts, dans un bâtiment "hermétique" dont l'air intérieur sera lavé de ses composants odorants avant retour à l'atmosphère</li> <li>• Inscrire ce projet dans une démarche de certification internationale "qualité environnementale",</li> <li>• Améliorer et respecter le cadre de vie de tous les riverains par la réalisation de travaux minimisant au maximum les impacts sur les riverains des voies concernées par les passages de canalisations (travaux sans tranchées), par une parfaite intégration paysagère du bâtiment abritant la nouvelle station et par un aménagement des surfaces non réutilisées sur le site dans l'ancienne station.</li> </ul>						
<p>LOCALISATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cagnes-sur-Mer</li> </ul>						
<p>PUBLIC CIBLE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Usagers cagnois et du bassin versant de la station</li> <li>• Riverains</li> </ul>						
<p>PLANNING DE MISE EN ŒUVRE</p>	<table border="1"> <tr> <td>• 2016</td> <td>En projet</td> </tr> <tr> <td></td> <td>En cours</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Terminé</td> </tr> </table>	• 2016	En projet		En cours		Terminé
• 2016	En projet						
	En cours						
	Terminé						
<p>BUDGET</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 80 millions d'euros</li> </ul>						
<p>INDICATEURS D' EVALUATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de conformité de l'équipement</li> <li>• Nombre d'analyses non conformes des rejets d'eaux traitées</li> <li>• Taux de réduction des nuisances olfactives</li> </ul>						

**FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité	Épanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité	Modes de production et de consommation responsables
---------------------------------------	---------------------------------	--	--------------------------------	---



**Action n° 7**

**Poursuivre le programme AGIR POUR L'ENERGIE : Programme de maîtrise de l'énergie pour la commune comprenant une charte de 13 objectifs et 52 actions ainsi qu'une participation à un réseau de collectivités pour partage d'expériences**

PORTEUR DE L'ACTION RESPONSABLE DU SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service Développement Durable (pilotage)</li> </ul>			
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Région PACA, Métropole Nice Côte d'Azur, Conseil Général des Alpes Maritimes, Association Azzura Lights, Services de la Direction Patrimoine Développement Durable et Cadre de Vie</li> </ul>			
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mener une gestion responsable et raisonnée de la ressource énergétique ;</li> <li>Assurer une programmation énergétique au moindre coût ;</li> <li>Assurer la promotion et le développement des énergies renouvelables.</li> </ul>			
DESCRIPTIF DE L'ACTION	<p>Cagnes-sur-Mer a reçu l'appellation "Ville Lauréate" du programme AGIR pour l'énergie initié par la Région PACA. Il s'agit d'une démarche globale reposant sur une stratégie et un programme d'actions ciblés dans le domaine des économies d'énergies et des énergies renouvelables.</p> <p>Ce programme se décline en plusieurs objectifs qui abordent les enjeux énergétiques selon plusieurs entrées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Bâtiments (objectifs n° 1 à 3) : réglementation thermique etc.</li> <li>Urbanisme (objectif n°4) : lutte contre l'étalement urbain ;</li> <li>Transports (objectif n° 5) : renouvellement de matériel de transport non polluant ;</li> <li>Énergie (objectifs n° 6 à 8) : maîtrise de la demande ; réduction des émissions de gaz à effets de serre ; énergies renouvelables et diversification des ressources ;</li> <li>Gouvernance (objectifs n° 9 à 12) : Partenariats ; transparence et concertation ; information ;</li> <li>Organisation (objectif n° 13) : Moyens internes à la mise en œuvre</li> </ul> <p>Certains de ces objectifs visent des améliorations chiffrées (Exemple : Réduire d'au moins 20% les émissions de gaz à effet de serre ; Réduire les consommations d'énergie du parc des bâtiments existants d'au moins 40 % etc.) et les 52 actions programmées concernent aussi bien les pratiques internes de la collectivités que le territoire dans son ensemble.</p>			
LOCALISATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commune de Cagnes-sur-Maire</li> </ul>			
PUBLIC CIBLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Services de la ville, citoyens, partenaires, entreprises privées</li> </ul>			
PLANNING DE MISE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>2010-2013</li> </ul>			
	<table border="1"> <tr> <td>En projet</td> </tr> <tr> <td>En cours</td> </tr> <tr> <td>Terminé</td> </tr> </table>	En projet	En cours	Terminé
En projet				
En cours				
Terminé				
BUDGET	<ul style="list-style-type: none"> <li>700 000 euros pour l'ensemble des 52 actions sur les 3 ans que dure le projet (budget pouvant évoluer en cours de démarche)</li> </ul>			
INDICATEURS D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> <li><i>Voir détail du programme AGIR, chaque action possédant son jeu d'indicateurs</i></li> </ul>			

**FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité	Épanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité	Modes de production et de consommation responsables
---------------------------------------	---------------------------------	--	--------------------------------	---

**OBJECTIF 1.3. DEVELOPPER UNE POLITIQUE GLOBALE DE L'ENERGIE**

<b>Action n° 8</b>	<b>Poursuivre les actions d'extinction de l'éclairage ornemental de certains bâtiments de la ville deux fois par an</b>				
PORTEUR DE L'ACTION RESPONSABLE DU SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service Développement Durable</li> </ul>				
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Association Nationale de Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne</li> </ul>				
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mener une gestion responsable et raisonnée de la ressource énergétique ;</li> <li>• Prendre en compte la pollution lumineuse dans l'éclairage public : veiller au maintien du confort nocturne des habitants et préserver la pérennité des écosystèmes naturels nocturnes (faune et flore) ;</li> <li>• Inciter la population aux économies d'énergie à travers une action symbolique et visible.</li> </ul>				
DESCRIPTIF DE L'ACTION	<p>Cette action, déjà mise en place sur la commune, consiste à éteindre deux fois par an les systèmes d'éclairage ornemental qui visent à mettre en valeur les façades des bâtiments de la ville.</p> <p>Cette action doit par ailleurs permettre de sensibiliser la population aux économies d'énergie et mettre en avant l'éco-exemplarité de la ville à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'utilisation de luminaires à LED ;</li> <li>• Un système de radiopilotage et d'horloge astronomique ;</li> <li>• Un éclairage orienté vers le sol ;</li> <li>• Une communication afin de sensibiliser la population.</li> </ul>				
LOCALISATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bâtiments communaux</li> </ul>				
PUBLIC CIBLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Population</li> </ul>				
PLANNING DE MISE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2011-2016</li> </ul>	<table border="1"> <tr><td>En projet</td></tr> <tr><td>En cours</td></tr> <tr><td>Terminé</td></tr> </table>	En projet	En cours	Terminé
En projet					
En cours					
Terminé					
BUDGET	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 0 euro - Gains prévus grâce aux économies d'énergies générées et à la mise en place du radiopilotage (commande permettant d'éteindre à distance l'éclairage)</li> </ul>				
INDICATEURS D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consommations énergétiques.</li> </ul>				

**FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité	Épanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité	Modes de production et de consommation responsables
---------------------------------------	---------------------------------	--	--------------------------------	---

**OBJECTIF 1.3. DEVELOPPER UNE POLITIQUE GLOBALE DE L'ENERGIE**

<b>Action n° 9</b>	<b>Mettre en place le projet pilote "Ville Développement Durable" sur la zone du Cros</b>					
PORTEUR DE L'ACTION RESPONSABLE DU SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Métropole de Nice Côte d'Azur</li> </ul>					
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service Développement Durable et Services techniques de la Commune, Orange Labs, Veolia Environnement, Demtech et le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment.</li> </ul>					
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obtenir une mesure réelle des données environnementales sur le territoire ;</li> <li>• Déployer une infrastructure de réseau sans fil permettant la collecte des données</li> <li>• Tester en grandeur nature des services complets de monitoring de la ville durable</li> <li>• Interfacer ce réseau M2M avec une plateforme de service mutualisée pour le stockage et la mise à disposition de ces données à des systèmes tiers ;</li> <li>• Modéliser l'espace urbain en 3D haute définition puis utiliser ce modèle numérique pour alimenter un modèle de qualité de l'air permettant d'évaluer l'impact du changement de certains paramètres (circulation, météo, etc.)</li> <li>• Améliorer la qualité de vie des citoyens ;</li> <li>• Anticiper les modifications de l'environnement des futurs projets d'aménagements</li> </ul>					
Descriptif de l'action	<p>L'action se traduit par l'installation d'un service qui repose sur un réseau radio UHF basse consommation permettant la collecte de données environnementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• bruit, qualité de l'eau et de l'air,</li> <li>• taux de remplissage des bacs à ordures ménagères,</li> <li>• météo,</li> <li>• température des bâtiments publics,</li> <li>• gestion de l'éclairage public,</li> <li>• optimisation des réseaux d'eau potable grâce à des compteurs intelligents, etc.</li> </ul> <p>L'expérimentation du projet "Ville Développement Durable" concerne une surface de 40 ha sur la Commune de Cagnes sur Mer. La mise en place de capteurs environnementaux plus nombreux et plus diversifiés va permettre une mesure réelle des données environnementales sur le territoire. Ces données acquises seront analysées à l'aide d'outils de modélisation avant d'être mises à disposition du public et des techniciens sur une interface Internet. Une meilleure surveillance de l'environnement et une prise en compte de ces données dans l'aménagement des espaces publics permet d'améliorer la qualité de vie des citoyens.</p>					
LOCALISATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quartier du Cros</li> </ul>					
PUBLIC CIBLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services techniques de la Commune, NCA, Population</li> </ul>					
PLANNING DE MISE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2012-2014</li> </ul>	<table border="1"> <tr> <td>En projet</td> </tr> <tr> <td>En cours</td> </tr> <tr> <td>Terminé</td> </tr> </table>		En projet	En cours	Terminé
En projet						
En cours						
Terminé						
BUDGET	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 300 000 euros</li> </ul>					
INDICATEURS D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indice de qualité de l'air</li> <li>• Indice de qualité de l'air intérieur</li> <li>• Consommations énergétiques</li> </ul>					

**FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité	Épanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité	Modes de production et de consommation responsables
---------------------------------------	---------------------------------	--	--------------------------------	---

**Action n° 10**

**Mettre en place le projet d'Ecology Box - Kit d'économie en énergie et en eau et formation auprès des Comités de Quartier et des associations locales**

PORTEUR DE L'ACTION RESPONSABLE DU SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> <li>Association Azzura Lights</li> </ul>			
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> <li>UE, Région PACA, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, NCA, Service Développement Durable, associations de proximité, bailleurs sociaux, PME-PMI</li> </ul>			
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mener une gestion responsable et raisonnée de la ressource en eau ;</li> <li>Mener une gestion responsable et raisonnée de la ressource énergétique ;</li> <li>Encourager les économies d'eau et d'énergie par tous et sous toutes les formes ;</li> <li>Lutter contre la précarité énergétique des ménages.</li> </ul>			
DESCRIPTIF DE L'ACTION	<p>Cadre d'intervention de l'association Azzura Lights :</p> <p>La vocation d'<i>Azzura Lights</i> est de favoriser l'appropriation de solutions techniques ou méthodologiques innovantes en réponse aux enjeux du Développement Durable en accompagnant et en apportant son expertise citoyenne auprès des décideurs dans une logique d'anticipation de solutions nouvelles dont les résultats seront quantifiables.</p> <p>Dans cette logique <i>Azzura Lights</i> porte dès mai 2009, le projet "Energie durable pour tous". Après avoir permis la sensibilisation à partir de la distribution de l'<i>Ecology Box</i>, de 500 logements sociaux de la Ville de Cagnes sur Mer, ce projet trouve aujourd'hui son extension dans la poursuite de la collaboration, avec Cagnes-sur-Mer à partir de Sept. 2011 (+ 680 logements et à terme l'équipement de la totalité du parc).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place L'Ecology Box :</li> <li>Ce dispositif encourage l'ensemble des familles à la consommation responsable de l'énergie ; la protection des ressources en eau, et la lutte contre la précarité énergétique. Azzura Lights fait intervenir ses techniciens pour la pose des équipements de l'Ecology Box et grâce à nos interventions, nous mettons en place un dispositif social d'accompagnement adapté à chaque famille. Les économies se chiffrent à près de 250 euros par an, avec l'Ecology Box. Soit pour 500 logements sociaux, un total de 125 000 euros d'économies potentielles, réalisées sur les factures d'électricité, de gaz et d'eau. Pour le parc de logements sociaux (1180), 41 300kg de CO<sup>2</sup> évité et plus de 13 450 m<sup>3</sup> d'économies d'eau.</li> <li>Développer une offre de formation-action en direction des personnels des bailleurs sociaux et/ou des agents des zones tertiaires et industrielles.</li> <li>Développer une offre de diagnostic partagé sur le territoire de Cagnes sur Mer, dont la vocation serait d'accompagner les premiers pas des PME-PMI dans une démarche progressive et concrète vers le Développement Durable.</li> </ul>			
LOCALISATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commune de Cagnes-sur-Mer</li> </ul>			
PUBLIC CIBLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Citoyens de la région PACA et cagnois</li> </ul>			
PLANNING DE MISE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>2009-2014</li> </ul> <table border="1" style="float: right;"> <tr> <td>En projet</td> </tr> <tr> <td>En cours</td> </tr> <tr> <td>Terminé</td> </tr> </table>	En projet	En cours	Terminé
En projet				
En cours				
Terminé				
BUDGET	<p>60 000 euros pour la période 2009-2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Investissement : achat des outils économes en énergie et en eau ; conception et impression des Pack Ecology Box et des dépliants/affiches ;</li> <li>Fonctionnement : déploiement du personnel d'Azzura Lights (10 techniciens).</li> </ul>			
INDICATEURS D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre/Quantité d'Ecology Box distribuées, de familles et de PME sensibilisées</li> <li>Évaluation des économies d'énergie réalisées sur une période d'un an</li> <li>Évaluation des économies d'eau réalisées sur une période d'un an</li> </ul>			

**FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité	Épanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité	Modes de production et de consommation responsables
---------------------------------------	---------------------------------	--	--------------------------------	---

**Action n° 11**

**Mettre en place par convention un système de recyclage du matériel informatique**

<p>PORTEUR DE L' ACTION RESPONSABLE DU SUIVI</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service développement durable</li> </ul>						
<p>PARTENAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Association de recyclage informatique et d'insertion professionnelle, Service Informatique</li> </ul>						
<p>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter la production de déchets et développer leur valorisation ;</li> <li>• Développer les entreprises dont l'activité est directement liée à l'environnement ou à l'économie solidaire ;</li> <li>• Développer la coopération décentralisée dans le sens d'une solidarité entre les collectivités du monde ;</li> <li>• Réduire la fracture numérique ;</li> <li>• Développer l'insertion par l'environnement ;</li> <li>• Développer l'éco-exemplarité de la collectivité.</li> </ul>						
<p>DESCRIPTIF DE L' ACTION</p>	<p>Il s'agit pour la collectivité et au travers de l'association partenaire de s'inscrire dans une démarche d'économie solidaire et de qualité environnementale par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'obtention du label Ordi 2.0 : qui repose sur la collecte, le conditionnement et la redistribution de matériel informatique : elle permet donc à la fois le recyclage du matériel mais aussi l'équipement à bas prix des populations moins favorisées. Cette cession de matériel peut aussi bien être destinée à la population locale (écoles, quartiers présentant des difficultés économiques) que pour des populations de pays en voie de développement dans le cadre, par exemple, d'une coopération décentralisée engagée par la commune de Cagnes-sur-Mer ;</li> <li>• Un objectif d'aide aux personnes éloignées de l'emploi, puisque le projet sera réalisé par une association d'aide à l'insertion professionnelle</li> </ul>						
<p>LOCALISATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services de la commune</li> <li>• Écoles et quartiers présentant des difficultés économiques (exemple : quartiers du CUCS)</li> <li>• Population de pays en voie de développement</li> </ul>						
<p>PUBLIC CIBLE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Publics en difficultés économiques</li> </ul>						
<p>PLANNING DE MISE EN ŒUVRE</p>	<table border="1"> <tr> <td>• 2012</td> <td>En projet</td> </tr> <tr> <td></td> <td>En cours</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Terminé</td> </tr> </table>	• 2012	En projet		En cours		Terminé
• 2012	En projet						
	En cours						
	Terminé						
<p>BUDGET</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 0 euro</li> </ul>						
<p>INDICATEURS D' EVALUATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'équipements informatiques recyclés</li> <li>• Nombre de personnes en insertion participant au projet dans l'association</li> </ul>						

**FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité	Épanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité	Modes de production et de consommation responsables
---------------------------------------	---------------------------------	--	--------------------------------	---



**Action n° 12**

**Mettre en place la collecte des déchets alimentaires dans les cantines scolaires - Projet pilote**

PORTEUR DE L'ACTION RESPONSABLE DU SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> <li>Caisse des Ecoles</li> </ul>			
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Veolia</li> </ul>			
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	<ul style="list-style-type: none"> <li> limiter la production de déchets et développer leur valorisation ;</li> <li> responsabiliser les acteurs ;</li> <li> Assurer l'exemplarité des pratiques internes.</li> </ul>			
DESCRIPTIF DE L'ACTION	<p>Il s'agit d'une opération pilote menée entre la collectivité et l'entreprise Veolia.</p> <p>Il concerne la collecte sélective des déchets fermentescibles propres à la restauration collective scolaire.</p> <p>La mise en place de cette action passe par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li> une définition claire des déchets visés par cette collecte ;</li> <li> une formation du personnel de cantine ;</li> <li> une sensibilisation des enfants et de l'ensemble du personnel scolaire.</li> </ul>			
LOCALISATION	<ul style="list-style-type: none"> <li> Ensemble des écoles primaires de la commune</li> </ul>			
PUBLIC CIBLE	<ul style="list-style-type: none"> <li> Restauration collective scolaire</li> </ul>			
PLANNING DE MISE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none"> <li> 2011</li> </ul> <table border="1" style="float: right;"> <tr> <td>En projet</td> </tr> <tr> <td>En cours</td> </tr> <tr> <td>Terminé</td> </tr> </table>	En projet	En cours	Terminé
En projet				
En cours				
Terminé				
BUDGET	<ul style="list-style-type: none"> <li> 0 euro</li> </ul>			
INDICATEURS D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> <li> Quantités de déchets verts collectés</li> </ul>			

**FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité	Épanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité	Modes de production et de consommation responsables
---------------------------------------	---------------------------------	--	--------------------------------	---

**Action n° 13 Intégrer la Qualité Environnementale (QE) dans toutes les constructions neuves**

PORTEUR DE L'ACTION RESPONSABLE DU SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service Constructions Neuves</li> </ul>				
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement Alpes Maritimes, Conseil Général des Alpes Maritimes, Directions Régionales des Affaires Culturelles PACA, Service Développement Durable</li> </ul>				
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adaptation des constructions aux contraintes et aux atouts de l'environnement ;</li> <li>Améliorer la qualité de vie des villes et des quartiers.</li> </ul>				
DESCRIPTIF DE L'ACTION	<p>Il s'agit d'intégrer les critères de qualité environnementale dans les nouveaux et futurs projets de construction de la Commune. Les deux projets de construction en cours sont la Cité Marchande et le Bâtiment d'accueil du Domaine Renoir qui intègrent respectivement des critères de qualité environnementale dans le cadre légal et au-delà des obligations réglementaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Cité Marchande : Halle marchande non chauffée avec toiture photovoltaïque, application de la RT2005 et intégration de critères de haute qualité environnementale (HQE).</li> <li>Bâtiment d'accueil du Domaine Renoir : application de la RT2012 et toiture végétalisée.</li> </ul> <p>La collectivité a pour fonction de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>définir les cibles de qualité environnementales en conformité avec les priorités du conseil général des Alpes Maritimes ;</li> <li>élaborer un tableau de bord et veiller au respect des cibles environnementale ;</li> <li>sensibiliser tous les acteurs concernés par le projet</li> <li>Assurer un suivi de fonctionnement sur 2 ans.</li> </ul>				
LOCALISATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Centre Ville (Cité Marchande)</li> <li>Domaine Renoir (Bâtiment d'accueil)</li> </ul>				
PUBLIC CIBLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entreprises de construction, exploitants des bâtiments, commerçants, usagers</li> </ul>				
PLANNING DE MISE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cité marchande : fin 2012</li> <li>Bâtiment d'accueil Renoir : début des travaux avril 2012 - fin des travaux juillet 2013</li> </ul>	<table border="1"> <tr> <td>En projet</td> </tr> <tr> <td>En cours</td> </tr> <tr> <td>Terminé</td> </tr> </table>	En projet	En cours	Terminé
En projet					
En cours					
Terminé					
BUDGET	<p><u>Cité marchande (hors subventions) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Assistant à Maîtrise d'Ouvrage Haute Qualité Environnementale : 41.000 euros ;</li> <li>Panneaux photovoltaïques : 220.000 euros ;</li> <li>Rideau d'air chaud : 28.000 euros ;</li> <li>Amélioration caractéristiques matériaux et règles de construction : 170.000 euros.</li> </ul> <p><u>Domaine Renoir :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Surcoût chaudière : 10.000 euros</li> <li>Amélioration caractéristiques matériaux et règles de construction : 90.000 euros</li> <li>Végétalisation toiture : 40.000 euros</li> </ul>				
INDICATEURS D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consommations énergétiques des bâtiments</li> <li>Quantité d'énergie renouvelable produite</li> <li>Avis de conformité du bureau de contrôle</li> </ul>				

**FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité	Épanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité	Modes de production et de consommation responsables
---------------------------------------	---------------------------------	--	--------------------------------	---

**Action n° 14**

**Poursuivre les actions de prévention et de sensibilisation aux risques majeurs**

<p>PORTEUR DE L'ACTION RESPONSABLE DU SUIVI</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pôle Prévention Sécurité Circulation Stationnement Environnement, Direction du Patrimoine, du Développement Durable et du Cadre de Vie</li> </ul> <p><i>Action partiellement intégrée dans l'Agenda 21 intercommunale</i></p>						
<p>PARTENAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil Général 06</li> </ul>						
<p>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsabiliser les acteurs et informer la population</li> <li>• Protéger les populations en respectant les réglementations en termes de prévention</li> </ul>						
<p>DESCRIPTIF DE L'ACTION</p>	<p>L'action de prévention et de sensibilisation aux risques majeurs repose sur la poursuite de trois éléments en cours de mise en œuvre et de développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le PAPI (Plan d'Action pour la Prévention des Inondations) ;</li> <li>• Le système de télé-alerte (système d'alerte téléphonique en masse géré par la police municipale) ;</li> <li>• La sensibilisation générale aux risques majeurs à développer vers une information ciblée auprès de différents publics (enfants ; enseignants ; salariés ; particuliers dans le cadre de leur logement etc.) sous différentes formes (diffusion de documents de type DICRIM ; interventions des services de police etc.), et informations relatives aux obligations réglementaires de type débroussaillage.</li> </ul>						
<p>LOCALISATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commune de Cagnes-sur-Mer</li> </ul>						
<p>PUBLIC CIBLE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Population cagnoise</li> </ul>						
<p>PLANNING DE MISE EN ŒUVRE</p>	<table border="1"> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2011-2016</li> </ul> </td> <td> <p>En projet</p> </td> </tr> <tr> <td></td> <td> <p>En cours</p> </td> </tr> <tr> <td></td> <td> <p>Terminé</p> </td> </tr> </table>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2011-2016</li> </ul>	<p>En projet</p>		<p>En cours</p>		<p>Terminé</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2011-2016</li> </ul>	<p>En projet</p>						
	<p>En cours</p>						
	<p>Terminé</p>						
<p>BUDGET</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 20 000 euros pour la mise en place de la télé-alerte et 3500 € par an par la suite ;</li> <li>• PAPI : 20 millions d'euros, dont 10 millions affectés sur la partie cagnoise.</li> </ul>						
<p>INDICATEURS D'EVALUATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de documents distribués ;</li> <li>• Nombre de campagnes d'information et de sensibilisation ;</li> <li>• Nombre de personnes sensibilisées ;</li> <li>• Montant des travaux réalisés dans le cadre du PAPI.</li> </ul>						

**FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

<p>Lutte contre le changement climatique</p>	<p>Préservation de la biodiversité</p>	<p>Épanouissement de tous les êtres humains</p>	<p>Cohésion sociale et solidarité</p>	<p>Modes de production et de consommation responsables</p>
--	--	---	---------------------------------------	--

**Action n° 15      Projet d'aménagement global du Cœur de Ville**

<b>PORTEUR DE L'ACTION RESPONSABLE DU SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Métropole Nice Côte d'Azur</li> </ul> <i>Action partiellement intégrée dans l'Agenda 21 intercommunal</i>		
<b>PARTENAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pôle Juridique Foncier Urbanisme ; Service Construction neuve ; Direction du Patrimoine, du Développement Durable et du Cadre de Vie.</li> </ul>		
<b>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maîtriser l'étalement urbain et revaloriser le centre-ville ;</li> <li>Assurer un logement pour tous et favoriser la mixité des quartiers ;</li> <li>Décloisonner la fonction de logement et les activités économiques ;</li> <li>Assurer le maintien des commerces et services de proximité ;</li> <li>Entretien, gérer, renouveler et développer les espaces verts de proximité ;</li> <li>Maîtriser la demande de transport et améliorer l'accessibilité au territoire ;</li> <li>Favoriser l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ;</li> <li>Donner la priorité aux transports en commun et aux modes de déplacements doux, alternatifs à la voiture ;</li> <li>Intégrer les problèmes de transport dans la planification territoriale ;</li> <li>Adapter les constructions aux contraintes et aux atouts de l'environnement.</li> </ul>		
<b>DESRIPTIF DE L'ACTION</b>	<p>Cette action vise à apporter une réponse en termes de restructuration du centre-ville en faveur de son attractivité, de son accessibilité, de la cohésion sociale, de la mixité des activités. Il s'agit ainsi de redonner son véritable rôle de centre-ville à ce quartier marqué par une fragmentation en plusieurs petits centres secondaires, l'absence d'une unité architecturale et fortement contraint par les flux de circulation.</p> <p>Action globale qui s'articule autour de plusieurs projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le Transport en Commun en Site Propre (TCSP) qui aura pour vocation de relier Cagnes-sur-Mer à Nice, impactera sur la réorganisation de la circulation de Cagnes et de son centre-ville ;</li> <li>Restructuration de la voirie : le PLU prévoit l'élargissement de certains tronçons de voirie (afin de palier l'absence d'alignement et permettant d'intégrer des pistes cyclables), son extension, la création de voies de desserte, de liaisons, de déviations ; développement de la piétonisation du centre-ville ;</li> <li>Projet de la Villette : projet d'éco-quartier avec mixité sociale et équipements publics (jardins d'enfants, mairie annexe et éventuellement équipements scolaires)</li> <li>Quartier du Béal : quartier mixte avec un programme de logement intégrant 20 % de logements sociaux ; une maison de retraite intégrant des normes d'éco-construction ; l'aménagement de l'espace public ;</li> <li>Cité Marchande : Équipement marchand intégrant des normes d'éco-construction et qui devra contribuer à la redynamisation et développement de l'offre commerciale de bouche du centre-ville.</li> </ul>		
<b>LOCALISATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Centre-ville de Cagnes-sur-Mer</li> </ul>		
<b>PUBLIC CIBLE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cagnois, commerçants, population des communes voisines et touristes</li> </ul>		
<b>PLANNING DE MISE EN ŒUVRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2012-2016 (TCSP : projet à l'étude ; Quartier du Béal : en cours ;</li> <li>Projet de la Villette : à venir ; Cité Marchande : en cours ;</li> <li>Restructuration de la voirie : à venir)</li> </ul>	<b>En projet</b> <b>En cours</b>	<b>Terminé</b>
<b>BUDGET</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>40 millions d'euros pour le projet de la Villette</li> </ul>		
<b>INDICATEURS D'EVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de logements (à décliner : nombre de logements neufs, réhabilités ; intégrant les normes de qualité environnementale ; répondant aux objectifs de mixité sociale de la Loi SRU) ;</li> <li>Linéaire de voirie aménagé en voie exclusive (TCSP), pour les piétons et pistes cyclables ;</li> <li>Nombre de commerces de proximité ;</li> <li>Nombre de service de proximité.</li> </ul>		

**FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité	Épanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité	Modes de production et de consommation responsables
---------------------------------------	---------------------------------	--	--------------------------------	---

OBJECTIF 2.1. VALORISER L'IDENTITE DE LA VILLE ET DE SES QUARTIERS TOUT EN VEILLANT A UNE CONSOMMATION ECONOMIQUE DES ESPACES

**Action n° 16 Mettre en œuvre les projets de requalification des espaces publics**

PORTEUR DE L'ACTION RESPONSABLE DU SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> <li>Métropole Nice Côte d'Azur</li> </ul>
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction de Patrimoine, du Développement Durable et du Cadre de Vie (Commune)</li> </ul>
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Donner la priorité aux transports en commun et aux modes de déplacements doux, alternatifs à la voiture ;</li> <li>Favoriser l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ;</li> <li>Entretien, gérer, renouveler et développer le patrimoine paysager et les espaces verts de proximité ;</li> <li>Veiller au confort acoustique des habitants ;</li> <li>Améliorer la qualité de vie des quartiers et la sécurité des déplacements.</li> </ul>
DESCRIPTIF DE L'ACTION	<p>Cette action s'inscrit notamment dans le cadre de la politique déjà mise en œuvre du "Plan quartiers"</p> <p>Cette action s'articule autour de plusieurs axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la sécurité routière et la lutte contre les nuisances liées à la circulation des voitures ;</li> <li>l'embellissement et l'amélioration de la qualité esthétique des quartiers, par des aménagements paysagers plus amènes ainsi que par l'enfouissement des lignes aériennes des réseaux;</li> <li>l'amélioration de l'accessibilité des quartiers aux modes doux et personnes à mobilité réduite par la création d'itinéraires cyclables, l'élargissement des trottoirs et l'abaissement des bordures aux passages piétons, par la création d'arrêts de bus adaptés aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).</li> </ul>
LOCALISATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Haut de Cagnes,</li> <li>Cros-de-Cagnes,</li> <li>Route de Grasse,</li> <li>Avenue des Tuilières,</li> <li>Centre-ville</li> </ul>
PUBLIC CIBLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Habitants de ces quartiers</li> </ul>
PLANNING DE MISE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>2011-2016</li> </ul>
BUDGET	<ul style="list-style-type: none"> <li>Haut de Cagnes : 3,6 millions d'euros</li> <li>Cros-de-Cagnes : 1,5 millions d'euros</li> <li>Avenue des Tuilières : 6 millions d'euros</li> <li>Route de Grasse : 2 millions d'euros</li> <li>Centre-ville : 2 millions d'euros</li> </ul>
INDICATEURS D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Surface affectée aux modes doux</li> <li>Nombre d'arrêts de bus aménagés</li> <li>Nombre d'arbres plantés</li> </ul>

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité	Épanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité	Modes de production et de consommation responsables
---------------------------------------	---------------------------------	--	--------------------------------	---

**Action n° 17 Rénover un jardin d'enfants par an en intégrant des critères de qualité et de développement durable**

<p>PORTEUR DE L' ACTION RESPONSABLE DU SUIVI</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service Travaux Généraux</li> </ul>						
<p>PARTENAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service Bâtiment Communaux, Service Espaces Verts</li> </ul>						
<p>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien, gérer, renouveler et développer les espaces verts de proximité ;</li> <li>• Mettre à profit les espaces verts pour des actions pédagogiques, éducatives ;</li> <li>• Améliorer la qualité de vie urbaine et des quartiers.</li> </ul>						
<p>DESCRIPTIF DE L' ACTION</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cette action répond notamment aux attentes exprimées par la population en termes d'espaces de loisirs pour les enfants</li> <li>• L'action consiste à programmer la rénovation d'au moins un jardin d'enfant par an en intégrant des critères de qualité environnementale</li> </ul>						
<p>LOCALISATION</p>	<p>Différents quartiers de Cagnes-sur-Mer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jardin d'enfants du Val Fleuri (rénové 2011)</li> <li>• Jardin d'enfants Léonie Dolt (rénovation prévue 2012)</li> <li>• Jardins d'enfants Rue de Villeneuve (création, prévue pour 2013) et jardin d'enfants de la place du château (prévu 2013)</li> <li>• Jardin d'enfants de la Villette (rénovation, prévue pour 2014)</li> <li>• Jardin d'enfant des Mimosas</li> <li>• Jardin d'enfants des Reynettes (créée en 2009, pas de rénovation prévue)</li> </ul>						
<p>PUBLIC CIBLE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enfants, parents, assistantes maternelles, crèches</li> </ul>						
<p>PLANNING DE MISE EN ŒUVRE</p>	<table border="1"> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2011-2016</li> </ul> </td> <td> <p>En projet</p> </td> </tr> <tr> <td></td> <td> <p>En cours</p> </td> </tr> <tr> <td></td> <td> <p>Terminé</p> </td> </tr> </table>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2011-2016</li> </ul>	<p>En projet</p>		<p>En cours</p>		<p>Terminé</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2011-2016</li> </ul>	<p>En projet</p>						
	<p>En cours</p>						
	<p>Terminé</p>						
<p>BUDGET</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 300 000 à 400 000 euros par an</li> </ul>						
<p>INDICATEURS D' EVALUATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de jardins d'enfants rénovés avec des critères de développement durable</li> </ul>						

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité	Épanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité	Modes de production et de consommation responsables
---------------------------------------	---------------------------------	--	--------------------------------	---



OBJECTIF 2.2. FAVORISER L'ADAPTATION ET LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS A LA DEMANDE

**Action n° 18 Poursuivre l'adaptation de l'offre de logements à la diversité des besoins et favorisant la mixité sociale**

<p>PORTEUR DE L'ACTION RESPONSABLE DU SUIVI</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Métropole Nice Côte d'Azur</li> </ul> <p>Action intégrée dans l'Agenda 21 intercommunal</p>	
<p>PARTENAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pôle Juridique Foncier Urbanisme</li> </ul>	
<p>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer un logement pour tous ;</li> <li>Lutter contre l'environnement dégradé ;</li> <li>Favoriser la "mixité" des quartiers et lutter contre la formation de ghettos.</li> </ul>	
<p>DESCRIPTIF DE L'ACTION</p>	<p>Cette action s'inscrit dans la politique déjà engagée par la commune d'adaptation de l'offre de logements à la diversité de la demande. Elle vise par ailleurs à répondre aux objectifs des 20 % de la loi SRU.</p> <p>L'action va s'articuler autour de programmes de constructions qui intégreront une part de logements sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La résidence du Béal ;</li> <li>Le quartier Saint Jean ;</li> <li>Z.A.C. des Travaux (ancien Costamagna) ;</li> <li>Périmètres de mixité sociale instaurés dans le P.L.U. (L.123-1.c.u)</li> </ul> <p>L'action s'articulera aussi autour de logements destinés aux étudiants.</p>	
<p>LOCALISATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quartiers de Cagnes-sur-Mer</li> </ul>	
<p>PUBLIC CIBLE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Personnes répondant aux critères d'attribution au logement social</li> <li>Étudiants</li> </ul>	
<p>PLANNING DE MISE EN ŒUVRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2011 - 2016</li> </ul>	<p>En projet</p> <p>En cours</p> <p>Terminé</p>
<p>BUDGET</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>500 000 euros par an (subvention foncière attribuée en moyenne aux bailleurs sociaux)</li> </ul>	
<p>INDICATEURS D'EVALUATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Part de logements sociaux sur le territoire</li> <li>Pourcentage de logements sociaux par programme de construction neuve (30 % par programme attendus)</li> <li>Nombre de logements étudiants (130 attendus environ)</li> </ul>	

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité	Épanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité	Modes de production et de consommation responsables
---------------------------------------	---------------------------------	--	--------------------------------	---

**Action n° 19 Promouvoir la marche à pied**

<p>PORTEUR DE L' ACTION RESPONSABLE DU SUIVI</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service Développement Durable, Service Education, Service Espaces Verts, Service Travaux Généraux</li> </ul>				
<p>PARTENAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service Education ; Pôle Prévention Sécurité Circulation Stationnement Environnement, Pôle Juridique Foncier Urbanisme</li> <li>Établissements scolaires volontaires</li> </ul>				
<p>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Donner la priorité aux transports en commun et aux modes de déplacements doux, alternatifs à la voiture ;</li> <li>Favoriser la solidarité et la responsabilisation des acteurs ;</li> <li>Développer, en milieu scolaire et extrascolaire, l'éducation à l'environnement et au développement durable ;</li> <li>Faire participer tous les âges à la vie de la cité et favoriser le lien entre les générations.</li> </ul>				
<p>DESCRIPTIF DE L' ACTION</p>	<p>L'action répond à plusieurs problèmes identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les problèmes d'insécurité routière liés aux comportements inciviques des automobilistes ;</li> <li>Le manque de cheminements piétons sécurisés dans la ville, entre et à l'intérieur de ses quartiers ;</li> <li>La sur-utilisation de la voiture privée, sur des cours trajets et notamment sur des trajets domicile-école qui s'explique par la crainte des parents de laisser leurs enfants aller à l'école seuls et ainsi de les exposer aux dangers de la route.</li> </ul> <p>Elle s'articulera autour de 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La poursuite de la mise en place du permis piéton dans les écoles ;</li> <li>La mise en place d'un projet pilote de pédibus avec un établissement scolaire volontaire : cette action pourra par ailleurs reposer sur la mobilisation des personnes du troisième âge volontaires, disponibles pour conduire les pédibus ;</li> <li>Réhabilitation des chemins piétons dans le sens d'une plus grande sécurisation (balisage etc.).</li> </ul>				
<p>LOCALISATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ensemble des établissements scolaires (permis piéton)</li> <li>Établissement scolaire volontaire (pédibus)</li> <li>Réseau de chemins piétons sur l'ensemble des quartiers</li> </ul>				
<p>PUBLIC CIBLE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Enfants, parents d'élèves, citoyens</li> </ul>				
<p>PLANNING DE MISE EN ŒUVRE</p>	<table border="1"> <tr> <td rowspan="3"> <ul style="list-style-type: none"> <li>2011 - 2016</li> </ul> </td> <td>En projet</td> </tr> <tr> <td>En cours</td> </tr> <tr> <td>Terminé</td> </tr> </table>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2011 - 2016</li> </ul>	En projet	En cours	Terminé
<ul style="list-style-type: none"> <li>2011 - 2016</li> </ul>	En projet				
	En cours				
	Terminé				
<p>BUDGET</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>20 000 euros par an pour les cheminements piétons</li> </ul>				
<p>INDICATEURS D' EVALUATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'enfants participants au pédibus</li> <li>Nombre de bénévoles en charge de conduire le pédibus</li> <li>Linéaire de chemins piétons réhabilités</li> <li>Nombre de permis piéton délivrés</li> </ul>				

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité	Épanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité	Modes de production et de consommation responsables
---------------------------------------	---------------------------------	--	--------------------------------	---

**Action n° 20 Acquerir un ou deux véhicules décarbonés pour la Mairie par an**

PORTEUR DE L' ACTION RESPONSABLE DU SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service Administration Générale</li> </ul>			
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service Travaux Généraux</li> </ul>			
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maîtriser la pollution liée aux transports ;</li> <li>Mettre à profit les énergies renouvelables et les technologies propres ;</li> <li>Assurer l'exemplarité des pratiques internes.</li> </ul>			
DESCRIPTIF DE L' ACTION	Achats de véhicules électriques et ou de véhicules hybrides : achat de deux véhicules électriques (2010, un utilitaire pour le service espaces verts, un véhicule léger pour le service des appariteurs), achat d'un véhicule hybride pour le transport des élus (prévu 2011).			
LOCALISATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Services de la Commune</li> </ul>			
PUBLIC CIBLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agents municipaux, élus</li> </ul>			
PLANNING DE MISE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>2011-2016</li> </ul>			
	<table border="1"> <tr><td>En projet</td></tr> <tr><td>En cours</td></tr> <tr><td>Terminé</td></tr> </table>	En projet	En cours	Terminé
En projet				
En cours				
Terminé				
BUDGET	<ul style="list-style-type: none"> <li>30 000 euros par an</li> </ul>			
INDICATEURS D' EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de véhicules décarbonés acquis</li> </ul>			

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité	Épanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité	Modes de production et de consommation responsables
---------------------------------------	---------------------------------	--	--------------------------------	---

OBJECTIF 2.3. FAVORISER UNE MOBILITE DURABLE ET AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR

Action n° 21

**Poursuivre l'organisation des Dimanches Malins en y associant des animations de sensibilisation sur le développement durable**

<p>PORTEUR DE L'ACTION RESPONSABLE DU SUIVI</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Office de Tourisme</li> </ul>
<p>PARTENAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service des manifestations et Eclairage- Services Municipaux ( Sport-Jeunesse )</li> <li>Prestataires extérieures (Jeux de bois, maquillage, structures gonflables, poneys, piste de skate-board)</li> </ul>
<p>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Donner la priorité aux transports en commun et aux modes de déplacements doux, alternatifs à la voiture ;</li> <li>Informer et sensibiliser tous les publics à l'environnement et au développement durable ;</li> <li>Assurer la diffusion et la compréhension des principes de développement durable ;</li> <li>Favoriser l'implication et la responsabilisation des citoyens.</li> </ul>
<p>DESCRIPTIF DE L'ACTION</p>	<p>Cette action répond à plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Offrir aux enfants et aux adolescents des animations gratuites ;</li> <li>Valoriser la Promenade du bord de mer requalifiée ;</li> <li>Promouvoir les modes doux de circulation ;</li> <li>Favoriser la convivialité entre les habitants.</li> </ul> <p>L'action, déjà mise en œuvre depuis 2003, consiste à fermer à la circulation le bord de mer un dimanche par mois, de mars à mai et d'y inviter les Cagnois à venir s'y promener à pied, en vélo et par d'autres modes doux de déplacement.</p> <p>Diverses manifestations et activités gratuites y sont proposées : parmi celles-ci, et depuis 2008, des activités de sensibilisation aux modes alternatifs de déplacements (rollers, vélo, véhicules électriques, etc.), et sur les différents aspects du développement durable.</p>
<p>LOCALISATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bord de mer cagnois</li> </ul>
<p>PUBLIC CIBLE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tout public</li> </ul>
<p>PLANNING DE MISE EN ŒUVRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2011-2016</li> </ul>
	<p>En projet</p> <p>En cours</p> <p>Terminé</p>
<p>BUDGET</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>0 euro ; Office de Tourisme et Services Municipaux (Fonctionnement )</li> </ul>
<p>INDICATEURS D'EVALUATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de participants estimés aux Dimanches Malins</li> </ul>

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité	Épanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité	Modes de production et de consommation responsables
---------------------------------------	---------------------------------	--	--------------------------------	---

Action n° 22

Mettre en place le Parcours Santé à proximité du Parc des Sports Pierre Sauvaigo

PORTEUR DE L'ACTION RESPONSABLE DU SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service Construction Neuve</li> </ul>	
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service Bâtiments Communaux ; Service Espaces Verts ; Service Travaux Généraux ; Pôle Juridique Foncier Urbanisme, Ministère, Conseil Général des Alpes Maritimes, Comité Départemental du Tourisme Riviera Côte d'Azur</li> </ul>	
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien, gérer, renouveler et développer les espaces verts de proximité ;</li> <li>Valoriser le patrimoine naturel local ;</li> <li>Développer les activités dans les espaces verts ;</li> <li>Mettre à profit les espaces verts pour des actions pédagogiques, éducatives ;</li> <li>Favoriser l'accès de tous aux activités sportives ;</li> <li>Proposer une offre sportive diversifiée ;</li> <li>Améliorer la qualité de vie urbaine.</li> </ul>	
DESCRIPTIF DE L'ACTION	<p>Cette action répond à plusieurs souhaits exprimées par les habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Attribuer une plus grande place aux parcs urbains de détente, et définir un "poumon vert" au sein de la ville ;</li> <li>Valoriser le potentiel de développement des activités physiques de plein air.</li> </ul>	
LOCALISATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aux abords du parc des sports Pierre Sauvaigo</li> </ul>	
PUBLIC CIBLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tout public</li> </ul>	
PLANNING DE MISE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inauguration phase 1 le 5 novembre 2011</li> <li>Lancement phase 2 (petite enfance) début 2012.</li> <li>Fin des travaux : décembre 2012</li> </ul>	<p>En projet</p> <p>En cours</p> <p>Terminé</p>
BUDGET	<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 1 : 300 000 € TTC</li> <li>Phase 2 : 120 000 € TTC</li> </ul>	
INDICATEURS D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Linéaire du parcours, label tourisme handicap, Accès tout public (valides, Personnes à Mobilité Réduite, petite enfance 3 à 6 ans, enfant 6 à 12 ans, adultes)</li> </ul>	

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité	Épanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité	Modes de production et de consommation responsables
---------------------------------------	---------------------------------	--	--------------------------------	---

## Action n° 23 Aménager le parc des Canebiers : Espace de détente et d'échange intergénérationnel

PORTEUR DE L'ACTION RESPONSABLE DU SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service Travaux Généraux, Service Espaces Verts</li> </ul>			
PARTENAIRES				
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien, gérer, renouveler et développer les espaces verts de proximité ;</li> <li>Valoriser le patrimoine naturel local ;</li> <li>Développer les activités dans les espaces verts ;</li> <li>Mettre à profit les espaces verts pour des actions pédagogiques, éducatives ;</li> <li>Améliorer la qualité de vie urbaine.</li> </ul>			
DESCRIPTIF DE L'ACTION	<p>Cette action répond à plusieurs demandes exprimées par les habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Plus grande place aux parcs urbains de détente, jouant un rôle de "poumon vert" de la ville ;</li> <li>Valorisation du potentiel de développement des activités physiques de plein air</li> </ul> <p>L'action pourra intégrer plusieurs aspects :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'aménagement d'un espace de détente en cœur de ville</li> <li>L'aménagement de micro-espaces appelant à la fréquentation de toutes les générations et pour tout type d'activité récréative : espace de jeux pour enfants ; bancs et tables de pique-nique ; promenade arborée ; grandes surfaces de jeux etc. ; zone spéciale pour les chiens)</li> <li>L'aménagement d'espaces verts en gestion différenciée</li> <li>L'aménagement d'espace de liaison entre différentes zones urbaines</li> <li>L'aménagement d'une zone spéciale pour les chiens</li> </ul>			
LOCALISATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parc des Canebiers</li> </ul>			
PUBLIC CIBLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tout public</li> </ul>			
PLANNING DE MISE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>2014-2016</li> </ul> <table border="1" style="float: right;"> <tr> <td>En projet</td> </tr> <tr> <td>En cours</td> </tr> <tr> <td>Terminé</td> </tr> </table>	En projet	En cours	Terminé
En projet				
En cours				
Terminé				
BUDGET	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 millions d'euros</li> </ul>			
INDICATEURS D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'aménagements de loisirs installés sur le parc</li> </ul>			

### FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité	Épanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité	Modes de production et de consommation responsables
---------------------------------------	---------------------------------	--	--------------------------------	---



**Action n° 24 Poursuivre le développement des zones d'activités selon des critères de développement durable**

<p>PORTEUR DE L'ACTION RESPONSABLE DU SUIVI</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Métropole Nice Côte d'Azur</li> </ul> <p><i>Action partiellement intégrée dans l'Agenda 21 intercommunal</i></p>						
<p>PARTENAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pôle Juridique Foncier Urbanisme</li> </ul>						
<p>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser le développement et la pérennité du tissu économique (croissance durable) ;</li> <li>Encourager les investissements et offrir les conditions optimales et adéquates à la création d'entreprises ;</li> <li>Renforcer la dynamique du marché du travail ;</li> <li>Développer les partenariats entre les différents partenaires ;</li> <li>Adapter les constructions aux contraintes et aux atouts de l'environnement.</li> </ul>						
<p>DESCRIPTIF DE L'ACTION</p>	<p>Les zones d'activités sont un vecteur de dynamisation économique et de développement de l'emploi, dès lors qu'elles offrent les conditions nécessaires à l'installation de nouvelles entreprises. La commune en compte plusieurs sur son territoire, dont 3 en cours de développement. Celles-ci doivent pouvoir apporter des réponses attractives aux besoins des entreprises autant en termes de prix des locaux, d'infrastructures et de services, que de structure d'accompagnement et de mise en réseau.</p> <p>Le développement des zones d'activités devra donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Offrir les conditions optimales à l'installation des entreprises : infrastructures de transports, communication ; services divers pour entreprises et salariés (crèches d'entreprises etc.) ;</li> <li>Mixité des activités au sein des zones d'activité ;</li> <li>Redynamiser les réseaux d'entreprises existants ;</li> <li>Favoriser l'installation d'éco-entreprises</li> <li>Intégrer les préoccupations environnementales et énergétiques dans l'aménagement des zones et en matière de construction durable ;</li> <li>Organiser des actions de sensibilisation et formation au développement durable (démarches de Responsabilité Sociétale des Entreprises, RSE) auprès des entreprises implantées.</li> </ul>						
<p>LOCALISATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Zones d'activités de la commune (ZAC) : Saint-Jean ; Les Travaux ; Technopolis</li> </ul>						
<p>PUBLIC CIBLE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entreprises</li> </ul>						
<p>PLANNING DE MISE EN ŒUVRE</p>	<table border="1"> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>2013</li> </ul> </td> <td> <p>En projet</p> </td> </tr> <tr> <td></td> <td> <p>En cours</p> </td> </tr> <tr> <td></td> <td> <p>Terminé</p> </td> </tr> </table>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2013</li> </ul>	<p>En projet</p>		<p>En cours</p>		<p>Terminé</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>2013</li> </ul>	<p>En projet</p>						
	<p>En cours</p>						
	<p>Terminé</p>						
<p>BUDGET</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>300 millions d'euros pour la ZAC Saint-Jean</li> </ul>						
<p>INDICATEURS D'EVALUATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'entreprises créées</li> <li>Nombre d'emplois créés</li> <li>Nombre de services aux entreprises</li> <li>Nombre de bâtiments intégrant des normes de qualité environnementale</li> </ul>						

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité	Épanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité	Modes de production et de consommation responsables
---------------------------------------	---------------------------------	--	--------------------------------	---

**Action n° 25 Créer un guide de l'éco-consommateur cagnois**

PORTEUR DE L'ACTION RESPONSABLE DU SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> <li>Espace économique municipal</li> </ul>
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Associations de commerçants et chambres consulaires</li> </ul>
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser les consommateurs cagnois sur l'éco-responsabilité dans les pratiques de consommations ;</li> <li>Promouvoir les services et commerces présents sur le territoire qui s'inscrivent dans cette démarche.</li> </ul>
DESCRIPTIF DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recenser les services publics, les commerces et associations présent sur le territoire, collecteurs d'objets à recycler (vêtements, piles, électroménager, livres, etc.) ;</li> <li>Etablir un guide sur l'Intranet puis le site Internet de la Ville.</li> </ul>
LOCALISATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cagnes-sur-Mer</li> </ul>
PUBLIC CIBLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Employés municipaux</li> <li>Population</li> </ul>
PLANNING DE MISE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>2012-2013</li> </ul>
BUDGET	<ul style="list-style-type: none"> <li>0 euro</li> </ul>
INDICATEURS D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de services, commerces, associations recensés</li> </ul>

En projet
En cours
Terminé

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité	Épanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité	Modes de production et de consommation responsables
---------------------------------------	---------------------------------	--	--------------------------------	---

**Action n° 26**
**Mettre en place un salon de la formation professionnelle orienté vers les filières vertes**

<b>PORTEUR DE L'ACTION RESPONSABLE DU SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service Jeunesse, Espace Economique Municipal</li> </ul>			
<b>PARTENAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>NCA, mission locale, Bureau Information Jeunesse, Conseil des Jeunes, Conseil des Sages,</li> </ul>			
<b>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser l'accès au monde du travail, en intégrant les publics en difficulté ;</li> <li>Développer les partenariats entre les différents partenaires ;</li> <li>Développer l'insertion par l'environnement ou les "emplois verts".</li> </ul>			
<b>DESCRIPTIF DE L'ACTION</b>	<p>Cette action répond à une nécessité de dynamisation des dispositifs d'information et d'orientation des jeunes en matière de formation professionnelle. Il s'agit de leur faire connaître les formations existantes et les différents domaines d'emploi.</p> <p>L'originalité de ce salon pourra être son orientation, voire même sa spécialisation dans les métiers de l'économie verte : soit l'ensemble des entreprises produisant des biens et services contribuant à "éviter, réduire ou supprimer des nuisances pour l'environnement" : secteur des énergies renouvelables, recyclage des déchets, traitement des eaux usées, optimisation des procédés industriels etc.</p> <p>L'action pourra s'articuler autour de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un salon installé sur plusieurs journées, rassemblant plusieurs spécialistes des formations professionnelles et conseillers accueillant les visiteurs sur leur stand respectif afin de les guider dans leurs choix et parcours ;</li> <li>Une série de conférences sur les métiers de l'économie verte et le monde professionnel ;</li> <li>Une information et communication auprès des jeunes collégiens et lycéens ;</li> <li>Un système de parrainage des jeunes cagnois par des personnes retraitées sur la base du bénévolat, pour un accompagnement personnalisé dans leur projet (installation d'un stand spécifique) ;</li> <li>Une organisation faisant appel aux prestations d'entreprises événementielles éco-responsables.</li> </ul>			
<b>LOCALISATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cagnes-sur-Mer</li> </ul>			
<b>PUBLIC CIBLE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Jeunes (en milieu - fin de parcours scolaire)</li> </ul>			
<b>PLANNING DE MISE EN ŒUVRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2016</li> </ul>			
	<table border="1"> <tr> <td>En projet</td> </tr> <tr> <td>En cours</td> </tr> <tr> <td>Terminé</td> </tr> </table>	En projet	En cours	Terminé
En projet				
En cours				
Terminé				
<b>BUDGET</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>10 000 euros</li> </ul>			
<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de participants</li> </ul>			

**FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité	Épanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité	Modes de production et de consommation responsables
---------------------------------------	---------------------------------	--	--------------------------------	---

**Action n° 27 Poursuivre la mise en place du FISAC dans les zones du Cros, des Vespins et du Val Fleuri**

PORTEUR DE L'ACTION RESPONSABLE DU SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> <li>Espace Economique Municipal</li> </ul>				
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Associations de commerçants du Cros et du Val Fleuri, Chambres Consulaires</li> </ul>				
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer le maintien des commerces de proximité et de l'artisanat ;</li> <li>Assurer la diversité de l'offre commerciale ;</li> <li>Assurer la mixité fonctionnelle des quartiers.</li> </ul>				
DESCRIPTIF DE L'ACTION	<p>Il est essentiel de mener une politique volontariste en termes de maintien et de redynamisation commerciale face aux difficultés que rencontrent les commerces et services de proximité à se maintenir, notamment face au développement des grandes surfaces commerciales sur les territoires voisins.</p> <p>Cette action doit donc pouvoir permettre à la fois de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Garantir une offre de commerces et de services de proximité ;</li> <li>Développer des aménagements de qualité des secteurs commerciaux, lieux de vie à l'intérieur des quartiers.</li> </ul>				
LOCALISATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quartiers du Cros de Cagnes, des Vespins et du Val Fleuri</li> </ul>				
PUBLIC CIBLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commerçants et artisans cagnois</li> </ul>				
PLANNING DE MISE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 2 : 2011-2013</li> <li>Phase 3 : 2013-2015</li> </ul>	<table border="1"> <tr> <td>En projet</td> </tr> <tr> <td>En cours</td> </tr> <tr> <td>Terminé</td> </tr> </table>	En projet	En cours	Terminé
En projet					
En cours					
Terminé					
BUDGET	<ul style="list-style-type: none"> <li>phase 2 : 238 000 euros</li> <li>phase 3 : non défini</li> </ul>				
INDICATEURS D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de commerces et services par quartier</li> <li>Nombre de cellules vides</li> <li>Nombre de créations et de reprises</li> <li>Nombre d'adhérents par association</li> </ul>				

**FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité	Épanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité	Modes de production et de consommation responsables
---------------------------------------	---------------------------------	--	--------------------------------	---

**Action n° 28 Poursuivre et développer "les artisanales"**

<p>PORTEUR DE L'ACTION RESPONSABLE DU SUIVI</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Espace économique municipal</li> </ul>						
<p>PARTENAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Associations de commerçants du Cros et du Centre-ville</li> </ul>						
<p>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir l'artisanat local, national ou étranger ;</li> <li>Assurer la diversité de l'offre commerciale ;</li> <li>Animer les secteurs du Cros et du Centre-ville.</li> </ul>						
<p>DESCRIPTIF DE L'ACTION</p>	<p>Deux manifestations "artisanales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les soirées artisanales du Cros ;</li> <li>Les rendez-vous de la place de Gaulle.</li> </ul> <p>Manifestations réunissant des artistes et artisans.</p>						
<p>LOCALISATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quartiers du Cros-de-Cagnes, Centre-ville</li> </ul>						
<p>PUBLIC CIBLE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Population local, touristes.</li> </ul>						
<p>PLANNING DE MISE EN ŒUVRE</p>	<table border="1"> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>En place pour le Cros</li> <li>Novembre 2011 pour le centre-ville</li> </ul> </td> <td> <p>En projet</p> </td> </tr> <tr> <td></td> <td> <p>En cours</p> </td> </tr> <tr> <td></td> <td> <p>Terminé</p> </td> </tr> </table>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En place pour le Cros</li> <li>Novembre 2011 pour le centre-ville</li> </ul>	<p>En projet</p>		<p>En cours</p>		<p>Terminé</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>En place pour le Cros</li> <li>Novembre 2011 pour le centre-ville</li> </ul>	<p>En projet</p>						
	<p>En cours</p>						
	<p>Terminé</p>						
<p>BUDGET</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>3800 euros pour les artisanales ;</li> <li>non défini pour les "rendez-vous" de la place de Gaulle.</li> </ul>						
<p>INDICATEURS D'EVALUATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'artisans présents lors des manifestations ;</li> <li>Répartition artisans/revendeurs d'artisanat ;</li> <li>Qualité des produits et des stands.</li> </ul>						

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

<p>Lutte contre le changement climatique</p>	<p>Préservation de la biodiversité</p>	<p>Épanouissement de tous les êtres humains</p>	<p>Cohésion sociale et solidarité</p>	<p>Modes de production et de consommation responsables</p>
--	--	---	---------------------------------------	--

**Action n° 29 Accompagner le développement de l'agriculture locale et biologique**

<p>PORTEUR DE L'ACTION RESPONSABLE DU SUIVI</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pôle Juridique Foncier Urbanisme</li> </ul>						
<p>PARTENAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SAFER, Chambre d'agriculture</li> </ul>						
<p>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre en compte le secteur agricole comme un véritable acteur de la collectivité ;</li> <li>• Tisser des liens entre le monde urbain et le monde rural ;</li> <li>• Faire la promotion d'une agriculture durable et soucieuse de la protection de l'environnement ;</li> <li>• Préserver l'agriculture des conséquences de l'urbanisation.</li> </ul>						
<p>DESCRIPTIF DE L'ACTION</p>	<p>Même si les enjeux restent limités d'un point de vue économique et en termes de superficie, les espaces agricoles de Cagnes-sur-Mer jouent un rôle important en termes de paysage et de protection en tant que zones tampons entre l'habitat et les espaces naturels. Par ailleurs, la sensibilité grandissante des consommateurs vers l'agriculture locale et de qualité biologique encourage le développement de l'agriculture locale et de qualité, qui mérite par conséquent une plus grande promotion auprès des consommateurs.</p> <p>Le développement de cette action globale s'articule autour de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La poursuite de la convention avec la SAFER ;</li> <li>• La conservation des zones agricoles dans le PLU ;</li> <li>• Le développement des jardins partagés dans les quartiers de la ville ;</li> <li>• L'identification des terrains disponibles pour les exploitants désireux de s'installer et la préemption de ces terrains ;</li> <li>• La mise en valeur et promotion des producteurs locaux par le biais de la nouvelle cité marchande ;</li> <li>• La sensibilisation des agriculteurs sur la réduction des produits phytosanitaires utilisés ;</li> <li>• La promotion de la production locale permettant de rapprocher producteurs et consommateurs impliquant une plus grande médiatisation des métiers d'exploitants.</li> </ul>						
<p>LOCALISATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commune : secteurs agricoles et surfaces cultivables</li> </ul>						
<p>PUBLIC CIBLE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Propriétaires des terres et agriculteurs en activité</li> </ul>						
<p>PLANNING DE MISE EN ŒUVRE</p>	<table border="1"> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2011-2016</li> </ul> </td> <td> <p>En projet</p> </td> </tr> <tr> <td></td> <td> <p>En cours</p> </td> </tr> <tr> <td></td> <td> <p>Terminé</p> </td> </tr> </table>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2011-2016</li> </ul>	<p>En projet</p>		<p>En cours</p>		<p>Terminé</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2011-2016</li> </ul>	<p>En projet</p>						
	<p>En cours</p>						
	<p>Terminé</p>						
<p>BUDGET</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 500 euros par an pour la convention avec la SAFER</li> <li>• 100 000 euros pour la préemption de terrains agricoles</li> </ul>						
<p>INDICATEURS D'EVALUATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surface agricole de la commune</li> <li>• Nombre d'exploitations en activité</li> <li>• Part des terres en agriculture biologique sur la surface agricole utile (SAU)</li> </ul>						

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité	Épanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité	Modes de production et de consommation responsables
---------------------------------------	---------------------------------	--	--------------------------------	---



**Action n° 30**

**Développer l'achat de produits bio dans la restauration scolaire et favoriser la production régionale**

PORTEUR DE L'ACTION RESPONSABLE DU SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> <li>Caisse des Ecoles</li> </ul>				
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> <li>NCA</li> </ul> <i>Action intégrée dans l'Agenda 21 intercommunal</i>				
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire la promotion d'une agriculture durable et soucieuse de la protection de l'environnement ;</li> <li>Développer une production agroalimentaire plus durable ;</li> <li>Tisser des liens entre le monde urbain et le monde rural ;</li> <li>Développer l'éco-exemplarité de la collectivité.</li> </ul>				
DESCRIPTIF DE L'ACTION	<p>L'attention vis-à-vis de la qualité de l'alimentation et des impacts qu'elle peut avoir à la fois sur l'environnement et la santé se veut de plus en plus grande. La modification des pratiques alimentaires doit pouvoir interpeller l'ensemble de la population et être accessible à tous. Cette action vise à sensibiliser les plus jeunes mais aussi à leur permettre à tous d'avoir accès à une alimentation plus saine. Par ailleurs, elle contribue à valoriser et soutenir les producteurs investis dans une démarche de qualité.</p> <p>Précisément, cette action consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Introduire un produit bio par repas par jour par école (toutes les écoles concernées) : laitage / fruit/ salade</li> <li>Mettre en place un marché qui permet de favoriser une plus grande palette de producteurs et ainsi d'y intégrer des producteurs locaux/régionaux.</li> </ul>				
LOCALISATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ensemble des écoles cagnoises</li> </ul>				
PUBLIC CIBLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Scolaires</li> </ul>				
PLANNING DE MISE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>2011-2016</li> </ul>	<table border="1"> <tr> <td>En projet</td> </tr> <tr> <td>En cours</td> </tr> <tr> <td>Terminé</td> </tr> </table>	En projet	En cours	Terminé
En projet					
En cours					
Terminé					
BUDGET	<ul style="list-style-type: none"> <li>40 000 euros</li> </ul>				
INDICATEURS D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de produits bio par jour intégrés dans l'alimentation</li> <li>Nombre d'enfants bénéficiant de cette mesure</li> <li>Part de producteurs locaux et régionaux bénéficiant de ce marché</li> </ul>				

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité	Épanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité	Modes de production et de consommation responsables
---------------------------------------	---------------------------------	--	--------------------------------	---

Action n° 31

Mettre en place des actions à destination des entreprises des zones d'activité ; diagnostic et sensibilisation sur les déchets

PORTEUR DE L'ACTION RESPONSABLE DU SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chambre de Commerce et d'Industrie des Alpes Maritimes</li> </ul>
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Espace Economique Municipal, Service développement durable, entreprises des zones d'activité, association de commerçants</li> </ul>
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Limiter la production de déchets et développer leur valorisation ;</li> <li>Responsabiliser les acteurs ;</li> <li>Promouvoir une entreprise citoyenne respectueuse de l'homme au travail et de l'environnement.</li> </ul>
DESCRIPTIF DE L'ACTION	<p>Le diagnostic partagé a fait ressortir un manque de lisibilité des dispositifs d'orientation des entreprises vers des pratiques éco-responsables ou d'incitation au développement des éco-entreprises. Pourtant, de par l'envergure de l'impact que peuvent représenter leurs activités sur l'environnement, les entreprises sont des acteurs incontournables dans la mobilisation autour du développement durable et précisément des pratiques éco-responsables. Ainsi, cette action "Diagnostic/Sensibilisation sur les déchets pour les entreprises des zones d'activités" s'articule autour de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La réalisation de pré-diagnostic déchets gratuits par la CCI : ces pré-diagnostic permettent d'effectuer un inventaire quantitatif et qualitatif des différents déchets générés sur la zone d'activités ;</li> <li>La sensibilisation et information des entreprises visitées à la réglementation en matière de déchets et des filières existantes (CCI) ;</li> <li>Un bilan du travail terrain et préconisations (CCI) ;</li> </ul> <p>Cette action pourra aboutir à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La mise en place de nouvelles collectes de déchets triés spécifiques en remplacement de la collecte d'ordures ménagères et de déchets assimilés ménagers (carton, verre, papier, film plastique..) ;</li> <li>La mise en place d'une gestion collective des déchets de la zone d'activités.</li> </ul>
LOCALISATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Zones d'activités économiques de Cagnes-sur-Mer (à définir)</li> </ul>
PUBLIC CIBLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entreprises, commerçants et salariés du territoire</li> </ul>
PLANNING DE MISE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>2012</li> <li>Durée : 1 mois par zone d'activités</li> </ul>
BUDGET	<ul style="list-style-type: none"> <li>0 euros</li> </ul>
INDICATEURS D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'entreprises visitées et de salariés sensibilisés</li> <li>Gisement estimé</li> </ul>

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité	Épanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité	Modes de production et de consommation responsables
---------------------------------------	---------------------------------	--	--------------------------------	---

**Action n° 32 Créer une maison des jeunes de 18-25 ans**

PORTEUR DE L'ACTION RESPONSABLE DU SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service Jeunesse</li> </ul>				
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Associations, Pôle Juridique Foncier Urbanisme.</li> </ul>				
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser l'épanouissement individuel, l'intégration sociale et la vie collective ;</li> <li>Favoriser l'accès de tous à la culture ;</li> <li>Favoriser l'expression créative de chacun et ainsi l'intégration sociale et la vie collective ;</li> <li>Favoriser les échanges culturels pour une meilleure connaissance et une plus grande acceptation de l'autre ;</li> <li>Favoriser l'éducation à l'environnement et au développement durable.</li> </ul>				
DESCRIPTIF DE L'ACTION	<p>L'intérêt de la commune pour ses jeunes se manifeste surtout au travers d'actions ciblées menées dans le cadre scolaire, sportif, de l'insertion professionnelle ou encore par le biais de la représentation politique. Cette action doit pouvoir contribuer à une plus large prise en compte de la jeunesse cagnoise dans les projets de la ville et une mise à disposition d'un espace de rencontre.</p> <p>Premier semestre 2012 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Diagnostic du territoire ;</li> <li>Enquête des besoins et des attentes auprès des jeunes âgée de 18 à 25 ans.</li> </ul>				
LOCALISATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avenue de Verdun</li> </ul>				
PUBLIC CIBLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Jeunes Cagnois de 18 à 25 ans</li> </ul>				
PLANNING DE MISE EN ŒUVRE	<table border="1"> <tr> <td rowspan="3"> <ul style="list-style-type: none"> <li>2013</li> </ul> </td> <td>En projet</td> </tr> <tr> <td>En cours</td> </tr> <tr> <td>Terminé</td> </tr> </table>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2013</li> </ul>	En projet	En cours	Terminé
<ul style="list-style-type: none"> <li>2013</li> </ul>	En projet				
	En cours				
	Terminé				
BUDGET	<ul style="list-style-type: none"> <li>A définir en fonction des orientations du projet</li> </ul>				
INDICATEURS D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de jeunes participant à des activités de la Maison des Jeunes</li> <li>Nombre de projets développés par les jeunes</li> <li>Nombre de projets développement durable développés par les jeunes (<i>grille de questionnement du développement durable à l'appui</i>)</li> </ul>				

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité	Épanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité	Modes de production et de consommation responsables
---------------------------------------	---------------------------------	--	--------------------------------	---

**Action n° 33**

**Rénover un microsite par an selon des critères de développement durable**

<p>PORTEUR DE L'ACTION RESPONSABLE DU SUIVI</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service Travaux Généraux</li> </ul>	
<p>PARTENAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service Bâtiments Communaux, Service Espaces Verts</li> </ul>	
<p>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'épanouissement individuel, l'intégration sociale et la vie collective ;</li> <li>• Favoriser l'expression créative de chacun et ainsi l'intégration sociale et la vie collective ;</li> <li>• Favoriser l'accès de tous aux activités sportives.</li> </ul>	
<p>DESCRIPTIF DE L'ACTION</p>	<p>L'intérêt de la commune pour ses jeunes se manifeste surtout au travers d'actions ciblées menées dans le cadre scolaire, sportif, de l'insertion professionnelle ou encore par le biais de la représentation politique. Cette action doit pouvoir contribuer à une plus large prise en compte de la jeunesse cagnoise dans les projets de la ville et une mise à disposition d'un espace de rencontre et de divertissement.</p> <p>Microsites :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• microsite des violettes (rénové en 2010),</li> <li>• microsite Daudet (rénové en 2011),</li> <li>• microsite Giono (rénovation prévue 2012),</li> <li>• microsite des Canebiers (rénovation prévue 2013).</li> </ul>	
<p>LOCALISATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Microsites sportifs - aires de loisirs de la communes</li> </ul>	
<p>PUBLIC CIBLE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeunes (préadolescents - adolescents)</li> </ul>	
<p>PLANNING DE MISE EN ŒUVRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2011-2014</li> </ul>	<p>En projet</p> <p>En cours</p> <p>Terminé</p>
<p>BUDGET</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 150 000 euros par an</li> </ul>	
<p>INDICATEURS D'EVALUATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de microsites rénovés</li> </ul>	

**FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité	Épanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité	Modes de production et de consommation responsables
---------------------------------------	---------------------------------	--	--------------------------------	---

**Action n° 34 Mettre en œuvre la création d'un jardin potager bio à Planète Jeunes**

PORTEUR DE L'ACTION RESPONSABLE DU SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service Jeunesse</li> </ul>			
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services Travaux Généraux et Services Espaces verts</li> </ul>			
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les démarches éco responsables dans les structures d'accueil de mineurs ;</li> <li>• Favoriser l'éducation à l'environnement et au développement durable ;</li> <li>• Associer les jeunes à la vie de la cité ;</li> <li>• Faire la promotion d'une agriculture durable et soucieuse de la protection de l'environnement ;</li> <li>• Mettre en place un programme d'actions pour sensibiliser les jeunes à la nature, à l'environnement et au développement durable.</li> </ul>			
DESCRIPTIF DE L'ACTION	<p>Cette action s'inscrit dans une perspective pédagogique autour de la préservation d'un espace vert en milieu urbain, facteur de qualité paysagère, autour d'une agriculture biologique et de proximité, mais également autour du lien social et intergénérationnel.</p> <p>Le jardin partagé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition des modalités de gestion et d'animation ;</li> <li>• Intervention d'un spécialiste (association) en agriculture biologique : choix des cultures ; modes de jardinage etc. ;</li> <li>• Valorisation des produits du jardin dans le cadre d'activités de Planète Jeunes (repas collectifs etc.) ;</li> <li>• Promotion de l'action auprès des habitants.</li> </ul>			
LOCALISATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Planète Jeunes - rue Hélène Boucher, Cagnes-sur-Mer</li> </ul>			
PUBLIC CIBLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeunes</li> </ul>			
PLANNING DE MISE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2012</li> </ul> <table border="1" style="float: right;"> <tr> <td>En projet</td> </tr> <tr> <td>En cours</td> </tr> <tr> <td>Terminé</td> </tr> </table>	En projet	En cours	Terminé
En projet				
En cours				
Terminé				
BUDGET	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 000 euros (aménagement de l'espace extérieur)</li> </ul>			
INDICATEURS D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de jeunes participant aux activités du jardin potager</li> <li>• Investissement des jeunes sur l'activité (temps consacré, nombre d'essences plantées)</li> </ul>			

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité	Épanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité	Modes de production et de consommation responsables
---------------------------------------	---------------------------------	--	--------------------------------	---

**Action n° 35**

**Créer un annuaire des associations sur le site web de la ville avec une identification des associations spécialisées dans le Développement Durable**

<p>PORTEUR DE L' ACTION RESPONSABLE DU SUIVI</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service Communication</li> </ul>						
<p>PARTENAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maison des Associations, Service Développement Durable, Associations</li> </ul>						
<p>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer l'information des citoyens et favoriser la compréhension des politiques</li> </ul>						
<p>DESCRIPTIF DE L' ACTION</p>	<p>Les associations sont très nombreuses sur la ville et leurs actions sont particulièrement appréciées dans le domaine de l'intégration et la solidarité qu'elles ont largement investies.</p> <p>Les habitants sont fortement demandeurs d'informations sur les actions de développement durable entreprises au niveau local.</p> <p>Cette action vise à donner de la visibilité aux acteurs associatifs et à leurs projets auprès des Cagnois.</p> <p>Modalités de mise en place de l'annuaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les associations menant des actions liées au développement durable (actions répondant à une ou plusieurs des finalités du développement durable. S'appuyer sur des outils tels que la grille de questionnement développement durable) ;</li> </ul>						
<p>LOCALISATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Site Web de la commune</li> </ul>						
<p>PUBLIC CIBLE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Population, Associations</li> </ul>						
<p>PLANNING DE MISE EN ŒUVRE</p>	<table border="1"> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>2013</li> </ul> </td> <td> <p>En projet</p> </td> </tr> <tr> <td></td> <td> <p>En cours</p> </td> </tr> <tr> <td></td> <td> <p>Terminé</p> </td> </tr> </table>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2013</li> </ul>	<p>En projet</p>		<p>En cours</p>		<p>Terminé</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>2013</li> </ul>	<p>En projet</p>						
	<p>En cours</p>						
	<p>Terminé</p>						
<p>BUDGET</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>0 €</li> </ul>						
<p>INDICATEURS D' EVALUATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'associations référencées</li> <li>Nombre de visiteurs</li> </ul>						

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité	Épanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité	Modes de production et de consommation responsables
---------------------------------------	---------------------------------	--	--------------------------------	---



**Action n° 36 Développer les équipements intergénérationnels**

PORTEUR DE L'ACTION RESPONSABLE DU SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pôle Juridique Foncier Urbanisme</li> </ul>			
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service Éducation, Service Petite Enfance</li> </ul>			
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser un partage de la mémoire et un lien entre les âges ;</li> <li>• Faire participer tous les âges à la vie de la cité.</li> </ul>			
DESCRIPTIF DE L'ACTION	<p>Cette action globale vise à multiplier les lieux et opportunités de rencontres et d'échanges entre les générations.</p> <p>Cette action globale s'articule notamment autour de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux projets de création en un même lieu d'une crèche et d'une maison de retraite : les villages d'Or et à la zone d'activité Technopolis ;</li> <li>• La mise en valeur du foyer-logement restaurant et halte-garderie de la Fraternelle ;</li> <li>• Le développement des occasions d'échanges entre les générations : interventions dans les écoles, associations et centres de loisirs, des Séniors dans le cadre d'activités autour de la lecture, la mémoire historique etc. ; interventions des enfants dans les maisons de retraite et foyers logements autour de projets artistiques (spectacle de danse, concert musical etc.).</li> <li>• Le développement de rencontres intergénérationnelles dans le cadre d'actions de développement durable. Exemples : Apprentissage du jardinage "bio" et raisonné dans le cadre de jardins pédagogiques (futurs potager à Planète Jeunes etc.) ; balades nature, découverte de la faune et de la flore etc.</li> </ul>			
LOCALISATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Zone d'activité de Technopolis ; Villages d'Or en centre-ville</li> </ul>			
PUBLIC CIBLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Séniors et enfants</li> </ul>			
PLANNING DE MISE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2012-2013</li> </ul> <table border="1" style="float: right;"> <tr> <td>En projet</td> </tr> <tr> <td>En cours</td> </tr> <tr> <td>Terminé</td> </tr> </table>	En projet	En cours	Terminé
En projet				
En cours				
Terminé				
BUDGET	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 20 000 euros pour la crèche des Villages d'Or (la Maison de Retraite relève d'investissements privés) ;</li> <li>• 3 Millions d'euros pour Technopolis (non déduit des recettes)</li> </ul>			
INDICATEURS D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'activités d'échange</li> <li>• Nombre de séniors et d'enfants participants à des activités d'échange intergénérationnel</li> </ul>			

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité	Épanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité	Modes de production et de consommation responsables
---------------------------------------	---------------------------------	--	--------------------------------	---

Action n° 37

Lancer une étude pour la construction d'un équipement culturel structurant en centre-ville

<p>PORTEUR DE L'ACTION RESPONSABLE DU SUIVI</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Métropole Nice Côte d'Azur et/ou Commune de Cagnes-sur-Mer</li> <li>Action intégrée dans l'Agenda 21 intercommunal</li> </ul>			
<p>PARTENAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pôle Juridique Foncier Urbanisme</li> </ul>			
<p>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser l'accès de tous à la culture ;</li> <li>Favoriser l'expression créative de chacun et ainsi l'intégration sociale et la vie collective ;</li> <li>Favoriser les échanges culturels pour une meilleure connaissance et une plus grande acceptation de l'autre ;</li> <li>Adapter les constructions aux contraintes et aux atouts de l'environnement ;</li> <li>Favoriser l'intégration et l'accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite (PMR).</li> </ul>			
<p>DESCRIPTIF DE L'ACTION</p>	<p>Les équipements culturels à Cagnes-sur-Mer sont à ce jour sous-dimensionnés et il manque sur le territoire d'équipement de type médiathèque.</p> <p>Etude pour la construction d'un équipement culturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Choisir la localisation de l'équipement selon les conditions : centralité - accessibilité ;</li> <li>Etablir la programmation d'un équipement permettant plusieurs usages : bibliothèque, espace ado-adultes, espace jeunesse, espace musique, espace multimédia, salle d'exposition, etc. ;</li> <li>Intégration de critères environnementaux ;</li> <li>Permettre l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (P.M.R.) ;</li> <li>Aménagement des abords du futur équipement dans une optique de convivialité et d'aménité ; intégrer l'aménagement dans le quartier et favoriser le rôle dynamisant de l'équipement sur les commerçants etc.</li> </ul>			
<p>LOCALISATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commune de Cagnes-sur-Mer, à définir</li> </ul>			
<p>PUBLIC CIBLE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Population</li> </ul>			
<p>PLANNING DE MISE EN ŒUVRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2016</li> </ul> <table border="1" style="float: right;"> <tr> <td>En projet</td> </tr> <tr> <td>En cours</td> </tr> <tr> <td>Terminé</td> </tr> </table>	En projet	En cours	Terminé
En projet				
En cours				
Terminé				
<p>BUDGET</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>15 000 euros (études)</li> </ul>			
<p>INDICATEURS D'EVALUATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'une planification</li> <li>Estimation d'un budget</li> </ul>			

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité	Épanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité	Modes de production et de consommation responsables
---------------------------------------	---------------------------------	--	--------------------------------	---

OBJECTIF 4.3. METTRE EN ŒUVRE LE SCHEMA DIRECTEUR IMMOBILIER DU HANDICAP  
(PLANIFICATION DE TRAVAUX ANNUELS POUR LES BATIMENTS COMMUNAUX POUR LES RENDRE ACCESSIBLE CONFORMEMENT A LA REGLEMENTATION)

**Action n° 38 Mettre en œuvre le Schéma Directeur Immobilier du Handicap**

PORTEUR DE L'ACTION RESPONSABLE DU SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service Bâtiments Communaux</li> </ul>
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service Développement Durable, Métropole Nice Côte d'Azur</li> </ul>
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser l'intégration et l'accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite (PMR)</li> </ul>
DESCRIPTIF DE L'ACTION	<p>Cette action vise à une meilleure intégration des personnes handicapées par une meilleure accessibilité aux bâtiments de la ville. Il est important d'aller au-delà de la simple accessibilité des bâtiments en permettant une continuité entre le bâtiment et la voirie.</p> <p>Modalité de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Planification de travaux annuels pour les bâtiments communaux pour les rendre accessible conformément à la réglementation ;</li> <li>Mise en accessibilité des abords des équipements publics (voirie, espace public) pour une continuité de l'accessibilité en partenariat avec NCA.</li> </ul>
LOCALISATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bâtiments communaux</li> </ul>
PUBLIC CIBLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Public handicapé et personnes à mobilité réduite (PMR)</li> </ul>
PLANNING DE MISE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>2011-2018</li> </ul>
BUDGET	<ul style="list-style-type: none"> <li>350 000 euros par an</li> </ul>
INDICATEURS D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de bâtiments rendus accessibles aux PMR par an</li> </ul>

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité	Épanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité	Modes de production et de consommation responsables
---------------------------------------	---------------------------------	--	--------------------------------	---

OBJECTIF 4.3. METTRE EN ŒUVRE LE SCHEMA DIRECTEUR IMMOBILIER DU HANDICAP  
(PLANIFICATION DE TRAVAUX ANNUELS POUR LES BATIMENTS COMMUNAUX POUR LES RENDRE  
ACCESSIBLE CONFORMEMENT A LA REGLEMENTATION)

Action n° 39

**Formation spécialisée des agents d'accueil de la ville pour l'accueil des personnes à handicap mental**

PORTEUR DE L'ACTION RESPONSABLE DU SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service Formation</li> </ul>			
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organismes de formation et associations présentes dans le domaine de l'accessibilité et l'intégration des personnes handicapées et à mobilité réduite</li> </ul>			
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser l'intégration et l'accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite (PMR)</li> </ul>			
DESCRIPTIF DE L'ACTION	<p>Cette action vise à assurer une intégration sociale et humaine (allant au-delà de l'accessibilité physique, cf. fiche action n°38) des personnes à handicap mental.</p> <p>Dans le cadre de la politique actuelle de formation à l'accueil du public, il s'agira de mettre en place une formation spécifique sur l'accueil des personnes à handicap mental, des agents de la Ville travaillant au contact du public.</p>			
LOCALISATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service d'accueil de la commune</li> </ul>			
PUBLIC CIBLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agents ; personnes handicapées</li> </ul>			
PLANNING DE MISE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>2012</li> </ul> <table border="1" style="float: right;"> <tr> <td>En projet</td> </tr> <tr> <td>En cours</td> </tr> <tr> <td>Terminé</td> </tr> </table>	En projet	En cours	Terminé
En projet				
En cours				
Terminé				
BUDGET	<ul style="list-style-type: none"> <li>5000 euros</li> </ul>			
INDICATEURS D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'agents formés.</li> </ul>			

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité	Épanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité	Modes de production et de consommation responsables
---------------------------------------	---------------------------------	--	--------------------------------	---

Action n° 40

**Poursuivre, valoriser et étendre les initiatives en matière d'animation dans la ville et au sein des quartiers, ainsi qu'en matière d'animations intergénérationnelles**

<p>PORTEUR DE L' ACTION RESPONSABLE DU SUIVI</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité de Quartier de la Gare, Association Reflet, Comités de Quartier, Bibliothèque Municipale</li> </ul>						
<p>PARTENAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Associations, Métropole Nice Côte d'Azur (Politique de la Ville), C.A.F. , Association Reflet, Association A.D.S., Ludothèque, Centre Communal d'Action Sociale, Association des Commerçants du Quartier de la Gare, Association I.S.I., Planète Jeunes</li> </ul>						
<p>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire participer tous les âges à la vie de la cité ;</li> <li>Favoriser l'expression des préoccupations de la population et des propositions d'amélioration ;</li> <li>Favoriser la cohésion sociale sur des valeurs partagées ;</li> <li>Favoriser le respect des différences, l'expression de la diversité et le développement de la créativité ;</li> <li>Favoriser la solidarité et la responsabilisation des acteurs.</li> </ul>						
<p>DESCRIPTIF DE L' ACTION</p>	<p>Cette action globale vise à la mise en valeur et au développement des initiatives existantes sur la commune, au sein des quartiers, allant dans le sens de la convivialité, la solidarité, la cohésion sociale et les échanges intergénérationnels. Elle consiste notamment à identifier des acteurs (associations, comités de quartiers, individus isolés) déjà investis activement dans des actions d'animation sociale et culturelle, pour les soutenir ou encore les mobiliser autour du partage de leurs expériences (pour toute la ville, vers d'autres quartiers etc.).</p> <p>Cette action va s'articuler autour de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le maintien des initiatives d'animations de quartiers existantes. Exemple : fresque murale des enfants (Association créons ensemble - Commune libre du Cros, square des Raynettes, animations de Noël au quartier de la Gare, etc.), ;</li> <li>Le développement de ces initiatives d'animation vers d'autres quartiers sur la base de la dynamique de ce qui s'est déjà réalisée sur le Quartier de la Gare ;</li> <li>La valorisation et le soutien des initiatives individuelles d'entraide (Exemple : organisation de jeux pour les personnes isolées): recenser ces initiatives, identifier les personnes ; accompagner ces initiatives (Exemple : Mise à disposition de locaux) ;</li> <li>La poursuite, la promotion et le développement des actions de la Ville : la Fête des voisins ; promenades urbaines - journées tous à vélos - bord de mer piétons ; l'"Apéro Philo" à la bibliothèque; l'organisation d'animations thématiques intergénérationnelles autour du Développement Durable (Conseil des Sages et Conseil des Jeunes), etc.</li> </ul>						
<p>LOCALISATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La Commune et ses quartiers</li> </ul>						
<p>PUBLIC CIBLE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Population cagnoise</li> </ul>						
<p>PLANNING DE MISE EN ŒUVRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2011-2016</li> </ul>	<table border="1"> <tr> <td>En projet</td> </tr> <tr> <td>En cours</td> </tr> <tr> <td>Terminé</td> </tr> </table>			En projet	En cours	Terminé
En projet							
En cours							
Terminé							
<p>BUDGET</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>0 euro</li> </ul>						
<p>INDICATEURS D' EVALUATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'animations sociales et culturelles</li> <li>Nombre de participants et personnes concernées (par âge)</li> <li>Nombre d'acteurs mobilisés (associations ; partenaires)</li> </ul>						
<p>FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE</p>							
<p>Lutte contre le changement climatique</p>	<p>Préservation de la biodiversité</p>	<p>Épanouissement de tous les êtres humains</p>	<p>Cohésion sociale et solidarité</p>	<p>Modes de production et de consommation responsables</p>			

**Action n° 41**

**Poursuivre l'action de médiation auprès des citoyens concernant le respect des règles de vie, en y apportant une sensibilisation au développement durable plus importante**

<p>PORTEUR DE L'ACTION RESPONSABLE DU SUIVI</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cabinet du Maire - Service Médiation Sociale-Coordination</li> </ul>						
<p>PARTENAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service Développement Durable, Pôle Prévention Sécurité Circulation Stationnement Environnement, Service Jeunesse, Conseil des Jeunes</li> </ul>						
<p>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser le lien et la cohésion sociale sur des valeurs partagées ;</li> <li>Favoriser l'implication et la responsabilisation des citoyens ;</li> <li>Assurer la diffusion et la compréhension des principes de développement durable.</li> </ul>						
<p>DESCRIPTIF DE L'ACTION</p>	<p>Conformément au volet social de l'Agenda 21, cette action consiste à poursuivre et valoriser une initiative originale de la Ville de Cagnes-sur-Mer en matière d'éducation aux principes de citoyenneté, de civisme et de solidarité avec le public en difficultés d'insertion, mais aussi à y introduire les principes du développement durable, de manière à faire comprendre aux citoyens le lien direct entre ces différents principes, mais également leur expression dans leurs comportements au quotidien.</p> <p>Cette action consiste aussi à élaborer une Charte du civisme cagnois et y inclure un volet sur la responsabilité citoyenne vis-à-vis des enjeux du développement durable, dans chacune de ses dimensions sociale, économique et environnementales.</p>						
<p>LOCALISATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commune de Cagnes-sur-Mer</li> </ul>						
<p>PUBLIC CIBLE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Population</li> </ul>						
<p>PLANNING DE MISE EN ŒUVRE</p>	<table border="1"> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>2012-2013</li> </ul> </td> <td> <p>En projet</p> </td> </tr> <tr> <td></td> <td> <p>En cours</p> </td> </tr> <tr> <td></td> <td> <p>Terminé</p> </td> </tr> </table>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2012-2013</li> </ul>	<p>En projet</p>		<p>En cours</p>		<p>Terminé</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>2012-2013</li> </ul>	<p>En projet</p>						
	<p>En cours</p>						
	<p>Terminé</p>						
<p>BUDGET</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>7 000 euros</li> </ul>						
<p>INDICATEURS D'EVALUATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de finalités du développement durable intégrées dans la Charte citoyenne</li> <li>Nombre de personnes sensibilisées, faisant l'objet d'une action directe de médiation</li> <li>Baisse du coût des dégradations des biens public (éclairage, équipements..etc.)</li> </ul>						

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité	Épanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité	Modes de production et de consommation responsables
---------------------------------------	---------------------------------	--	--------------------------------	---



**Action n° 42 Créer une nouvelle maison des associations**

<p>PORTEUR DE L'ACTION RESPONSABLE DU SUIVI</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pôle Juridique Foncier Urbanisme</li> </ul>						
<p>PARTENAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Associations</li> </ul>						
<p>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la solidarité et la responsabilisation des acteurs</li> </ul>						
<p>DESCRIPTIF DE L'ACTION</p>	<p>Cette action vise à structurer, dynamiser et donner de la visibilité à la vie associative locale : Il s'agit de permettre aux associations de sortir de leur isolement, des difficultés liées à la faiblesse de leurs moyens, mais également de créer des liens et de la transversalité entre des initiatives souvent morcelées et isolées entre elles. La maison des associations aura pour mission de fournir des outils aux associations pour mieux répondre à leur besoins.</p> <p>Mise en œuvre de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégration des critères de qualité environnementale des constructions</li> </ul>						
<p>LOCALISATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commune de Cagnes-sur-Mer</li> </ul>						
<p>PUBLIC CIBLE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Associations, adhérents</li> </ul>						
<p>PLANNING DE MISE EN ŒUVRE</p>	<table border="1"> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2013</li> </ul> </td> <td> <p>En projet</p> </td> </tr> <tr> <td></td> <td> <p>En cours</p> </td> </tr> <tr> <td></td> <td> <p>Terminé</p> </td> </tr> </table>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2013</li> </ul>	<p>En projet</p>		<p>En cours</p>		<p>Terminé</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2013</li> </ul>	<p>En projet</p>						
	<p>En cours</p>						
	<p>Terminé</p>						
<p>BUDGET</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 0 euro (échange de 750 m<sup>2</sup> dans l'équipement contre une parcelle de terrain)</li> </ul>						
<p>INDICATEURS D'EVALUATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'associations bénéficiant de l'action de la Maison des Associations</li> </ul>						

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité	Épanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité	Modes de production et de consommation responsables
---------------------------------------	---------------------------------	--	--------------------------------	---

**Action n° 43 Développer les activités sportives pour personnes handicapées**

PORTEUR DE L'ACTION RESPONSABLE DU SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service des Sports, Délégation au Handicap, Service Constructions Neuves, Service Travaux Généraux, Service Bâtiments Communaux</li> </ul>					
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Association USC Tennis en Fauteuil ; Ecole de Danse ; Handiplage (Protection Civile), Handivoile (avec le Conseil Général 06), Métropole Nice-Côte d'Azur, ADAPEI, Valentin Haüy</li> </ul>					
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser l'intégration et l'accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite (PMR) ;</li> <li>Favoriser l'accès de tous aux activités sportives ;</li> <li>Proposer une offre diversifiée ;</li> <li>Favoriser la structuration individuelle, l'intégration sociale et la vie collective ;</li> <li>Favoriser la cohésion sociale sur des valeurs partagées.</li> </ul>					
DESCRIPTIF DE L'ACTION	<p>Cette action globale vise à valoriser et développer davantage les initiatives existantes en matière d'intégration des personnes handicapées au niveau des activités sportives.</p> <p>Cette action globale s'articulera autour de la promotion d'initiatives telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La pratique du Tennis en fauteuil (US Cagnes Parc des Sports Sauvaigo) - Impulsée par la présence au Club de la championne de France de la discipline et 14<sup>ème</sup> mondiale ;</li> <li>Handiplage et handivoile ;</li> <li>La section danse ;</li> <li>L'adaptation aux Personnes à Mobilité Réduite du parcours de santé Sauvaigo (exemple : mur de varape) ;</li> <li>La mise en accessibilité progressive des bâtiments sportifs communaux dans le cadre du Schéma Directeur Immobilier du Handicap.</li> </ul>					
LOCALISATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Installations sportives, parcours de santé Sauvaigo, bâtiments communaux, plage, port du Cros de Cagnes</li> </ul>					
PUBLIC CIBLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tout handicap et Personnes à Mobilité Réduite (P.M.R.)</li> </ul>					
PLANNING DE MISE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>2011-2016</li> </ul>	<table border="1"> <tr> <td>En projet</td> </tr> <tr> <td>En cours</td> </tr> <tr> <td>Terminé</td> </tr> </table>		En projet	En cours	Terminé
En projet						
En cours						
Terminé						
BUDGET	<ul style="list-style-type: none"> <li>300 000 euros (parcours santé - cf. <i>Fiche action n°22</i>) ;</li> <li>Maison des sports : 80 000 euros (2012) ;</li> <li>Stade Pierre Sauvaigo : 170 000 euros (2013) ;</li> <li>Stade Val Fleuri : 20 000 euros (2014) ;</li> <li>Club House Tennis : 20 000 euros (2014).</li> </ul>					
INDICATEURS D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'adhérents handicapés participant à ces activités</li> <li>Nombre de partenariats</li> </ul>					

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité	Épanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité	Modes de production et de consommation responsables
---------------------------------------	---------------------------------	--	--------------------------------	---

**Action n° 44**

**Intégrer dans le projet de Zone d'Activité de Saint Jean la création d'espaces de loisirs**

<p>PORTEUR DE L'ACTION RESPONSABLE DU SUIVI</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Métropole Nice Côte d'Azur</li> </ul> <p><i>Action partiellement intégrée dans l'Agenda 21 intercommunal</i></p>				
<p>PARTENAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pôle Juridique Foncier Urbanisme (Cagnes-sur-Mer)</li> </ul>				
<p>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser l'épanouissement individuel, l'intégration sociale et la vie collective.</li> </ul>				
<p>DESCRIPTIF DE L'ACTION</p>	<p>Cette action globale vise à offrir aux Cagnois, une offre d'activités de loisirs culturels et de divertissement diversifiée sur le territoire de la commune, afin d'éviter la "fuite" de la population vers les villes voisines.</p> <p>Cette action va notamment s'articuler autour du projet de Zone d'Activité de Saint Jean :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Programmation commerciale orientée vers une offre de divertissement et de loisirs: bowling, galerie d'art contemporain, cinéma, centre de bien être etc. ; programmation favorisant les entreprises "vertes" et/ou éco-responsables (cahier des charges);</li> <li>Prise en compte des critères de qualité environnementale dans la construction des bâtiments et l'aménagement de l'espace public ;</li> <li>Favoriser la qualité paysagère de l'aménagement : présence d'un/d'espace(s) vert(s) offrant un espace convivial, de détente et de rencontre à proximité des activités commerciales.</li> </ul>				
<p>LOCALISATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Zone d'activité Saint Jean</li> </ul>				
<p>PUBLIC CIBLE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tout public</li> </ul>				
<p>PLANNING DE MISE EN ŒUVRE</p>	<table border="1"> <tr> <td rowspan="3"> <ul style="list-style-type: none"> <li>2013</li> </ul> </td> <td>En projet</td> </tr> <tr> <td>En cours</td> </tr> <tr> <td>Terminé</td> </tr> </table>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2013</li> </ul>	En projet	En cours	Terminé
<ul style="list-style-type: none"> <li>2013</li> </ul>	En projet				
	En cours				
	Terminé				
<p>BUDGET</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>300 millions d'euros</li> </ul>				
<p>INDICATEURS D'EVALUATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'activités à caractère de loisir et culturel</li> </ul>				

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité	Épanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité	Modes de production et de consommation responsables
---------------------------------------	---------------------------------	--	--------------------------------	---

Action n° 45

**S'appuyer davantage sur le support informatique pour délivrer l'information**

PORTEUR DE L'ACTION RESPONSABLE DU SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service Communication</li> </ul>			
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cabinet du Maire, Service Informatique</li> </ul>			
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer l'information des citoyens et favoriser la compréhension des politiques</li> </ul>			
DESCRIPTIF DE L'ACTION	<p>Cette action vise à poursuivre et promouvoir les moyens et dispositifs mis en œuvre par la ville dans le sens d'une information pédagogique et de proximité. Elle doit pouvoir permettre l'amélioration et l'adaptation des différents dispositifs existants.</p> <p>Les dispositifs développés doivent permettre à l'information de parvenir à l'ensemble des Cagnois.</p> <p>Elle s'articule autour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des supports tels que la mailing list, le site Internet, les écrans électroniques, la télé-alerte ;</li> <li>L'évaluation de l'efficacité de ces dispositifs</li> </ul>			
LOCALISATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commune de Cagnes-sur-Mer, autres communes, supports médiatiques</li> </ul>			
PUBLIC CIBLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Habitants de la commune</li> </ul>			
PLANNING DE MISE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>2011-2016</li> </ul> <table border="1" style="float: right;"> <tr> <td>En projet</td> </tr> <tr> <td>En cours</td> </tr> <tr> <td>Terminé</td> </tr> </table>	En projet	En cours	Terminé
En projet				
En cours				
Terminé				
BUDGET	<ul style="list-style-type: none"> <li>0 euro</li> </ul>			
INDICATEURS D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de personnes enregistrées informatiquement (télé-alerte ; mailing list)</li> <li>Nombre de visiteurs sur le site Internet de la Ville par jour</li> <li>Nombre d'écran électroniques sur le territoire</li> </ul>			

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité	Épanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité	Modes de production et de consommation responsables
---------------------------------------	---------------------------------	--	--------------------------------	---

**5.1 RENFORCER LES DISPOSITIFS D'INFORMATION, DE COMMUNICATION ET DE PARTICIPATION POUR UNE MOBILISATION DE TOUS LES CITOYENS**
**Action n° 46 Poursuivre la concertation permanente autour des projets de la collectivité**

PORTEUR DE L'ACTION RESPONSABLE DU SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cabinet du Maire</li> </ul>				
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comités de Quartier, Associations, Métropole Nice Côte d'Azur, Médias.</li> </ul>				
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer la citoyenneté et la vie démocratique ;</li> <li>Former les citoyens à la vie démocratique ;</li> <li>Favoriser la solidarité et la responsabilisation des acteurs ;</li> <li>Favoriser la cohésion sociale sur des valeurs partagées.</li> </ul>				
DESCRIPTIF DE L'ACTION	<p>Cette action globale et transversale à l'Agenda 21 a pour but d'asseoir une politique de concertation associant les habitants et les acteurs du territoire aux processus de décisions de la collectivité dans le cadre des différents projets de la Ville.</p> <p>Il s'agit d'inscrire la commune dans une démarche de "projets commun" qui passe par l'amélioration des modes de concertation favorables à l'information pédagogique des habitants et acteurs du territoire, au débat, et à la prise en compte de leurs avis.</p> <p>Cette action s'articule autour de la définition d'une stratégie globale de communication et de participation citoyenne, qui s'articulerait autour de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La mise en place d'une information de proximité et pédagogique autour des actions et projets de la ville avec pour objectif à la fois de mobiliser le plus de participants possible, mais aussi d'expliquer et de donner tous les éléments d'information permettant aux habitants de mieux entrer dans le débat et de s'exprimer ;</li> <li>Poursuivre l'action de la conférence citoyenne ;</li> <li>Assurer régulièrement des réunions de concertation autour de la mise en œuvre de l'Agenda 21 et de son évaluation, mais également autour des grands projets de la Ville ;</li> <li>Mettre en place un outil d'expression libre des habitants de type blog, "boîte à idée", utilisant les réseaux sociaux (twitter, facebook) etc.</li> </ul>				
LOCALISATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commune</li> </ul>				
PUBLIC CIBLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Population et acteurs du territoire (associations, comités de quartiers, acteurs économiques etc.)</li> </ul>				
PLANNING DE MISE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>2011-2016</li> </ul>	<table border="1"> <tr> <td>En projet</td> </tr> <tr> <td>En cours</td> </tr> <tr> <td>Terminé</td> </tr> </table>	En projet	En cours	Terminé
En projet					
En cours					
Terminé					
BUDGET	<ul style="list-style-type: none"> <li>0 euro</li> </ul>				
INDICATEURS D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de réunions de concertation publiques par an</li> </ul>				

**FINALITES DU DEVELOPEMENT DURABLE**

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité	Épanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité	Modes de production et de consommation responsables
---------------------------------------	---------------------------------	--	--------------------------------	---

**Action n° 47**

**Développer les dispositifs inscrivant la municipalité dans l'exemplarité en termes de développement durable**

PORTEUR DE L'ACTION RESPONSABLE DU SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> <li>Services Développement Durable</li> </ul>			
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service Commande Publique, Service Administration Générale, Pôle Ressources Organisation Services Population, Chefs de Service, référents internes de développement durable</li> </ul>			
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer l'exemplarité des pratiques internes à la collectivité ;</li> <li>Favoriser l'implication et la responsabilisation des citoyens.</li> </ul>			
DESCRIPTIF DE L'ACTION	<p>Cette action a pour but pour la collectivité de s'inscrire dans une démarche cohérente vis-à-vis de l'Agenda 21 et du développement durable ; il s'agit de donner la "preuve par l'exemple", mais aussi de donner de la crédibilité à la démarche.</p> <p>Cette action globale autour de l'éco-exemplarité interne s'articule autour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>De la poursuite de l'action en interne menée par le pôle de référents développement durable à l'intérieur des services qui pourront se charger du suivi de l'évolution des pratiques des agents et être les garants du respect des éco-gestes ;</li> <li>De la mise en place d'un manuel d'éco-gestes à destination des agents de la ville ;</li> <li>De la diffusion des éco-gestes au sein du personnel dans les différents domaines : consommation des ressources (eau, énergie, chauffage) ; optimisation du tri et du recyclage ; mutualisation du matériel informatique, etc</li> <li>De la mise en place d'une formation à l'éco-conduite pour les agents et les élus ;</li> <li>Du développement des achats éco-responsables au sein de la collectivité :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recensement des initiatives service par service ;</li> <li>- Production par service d'un catalogue des écolabels et clauses pouvant être insérées ;</li> <li>- Formation des services en matière d'achats éco-responsables ;</li> <li>- Intégration d'un réseau d'achats éco-responsables ;</li> <li>- Critère de performance environnementale dans les marchés publics des chantiers.</li> </ul> </li> </ul>			
LOCALISATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Services de la ville</li> </ul>			
PUBLIC CIBLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agents de la Commune</li> </ul>			
PLANNING DE MISE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>2011-2016</li> </ul> <table border="1" style="float: right;"> <tr> <td>En projet</td> </tr> <tr> <td>En cours</td> </tr> <tr> <td>Terminé</td> </tr> </table>	En projet	En cours	Terminé
En projet				
En cours				
Terminé				
BUDGET	<ul style="list-style-type: none"> <li>0 euro</li> </ul>			
INDICATEURS D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Volume de marchés publics avec insertion de clauses sociales et environnementales ;</li> <li>Commande annuelle de rames de papier ;</li> <li>Consommations annuelles d'énergie à l'intérieur des bâtiments communaux ;</li> <li>Consommation globale de carburant ;</li> <li>Nombre d'agents formés à l'éco-conduite par an.</li> </ul>			

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité	Épanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité	Modes de production et de consommation responsables
---------------------------------------	---------------------------------	--	--------------------------------	---



**Action n° 48**

**Organiser un évènement phare autour du Développement Durable de type "Journée(s) éco-citoyenne(s)"**

PORTEUR DE L'ACTION RESPONSABLE DU SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service Développement Durable</li> </ul>			
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service Communication</li> </ul>			
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer l'exemplarité des pratiques internes à la collectivité ;</li> <li>Favoriser l'implication et la responsabilisation des citoyens ;</li> <li>Former l'ensemble des habitants au développement durable, toute génération confondue et diversifier le contenu de sensibilisation.</li> </ul>			
DESCRIPTIF DE L'ACTION	<p>Cette action consiste en la création d'un évènement phare autour du développement durable et plus précisément autour du concept de responsabilité citoyenne ou écocitoyenneté.</p> <p>Cette action se veut complémentaire de l'action n°2 autour de la Journée de l'Environnement plus ciblée sur un public jeune, pour sensibiliser l'ensemble des acteurs et de la population tous âges confondus. Elle s'articule également avec l'introduction des enjeux d'écocitoyenneté dans la Charte du civisme cagnois (cf. action n°41).</p> <p>Modalité de mise en œuvre de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Évènement public annuel organisé sous forme d'animations et d'activités ;</li> <li>Il peut reposer sur la présentation par des associations, services de la ville (espaces verts, développement durable etc.) de solutions pratiques et concrètes en termes d'éco-gestes, d'économies d'énergie, pratiques de jardinage etc.</li> <li>Intégrer une dimension "concours" : appel à projet et/ou coordination des associations porteuses d'initiatives ;</li> </ul>			
LOCALISATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>A définir sur Cagnes-sur-Mer</li> </ul>			
PUBLIC CIBLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tout public</li> </ul>			
PLANNING DE MISE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>2015</li> </ul> <table border="1" style="float: right;"> <tr> <td>En projet</td> </tr> <tr> <td>En cours</td> </tr> <tr> <td>Terminé</td> </tr> </table>	En projet	En cours	Terminé
En projet				
En cours				
Terminé				
BUDGET	<ul style="list-style-type: none"> <li>10 000 euros</li> </ul>			
INDICATEURS D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de participants</li> <li>Nombre d'acteurs et partenaires associés</li> </ul>			

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité	Épanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité	Modes de production et de consommation responsables
---------------------------------------	---------------------------------	--	--------------------------------	---

**Action n° 49**
**Développer un nouvel intranet et étudier la mise en place d'un extranet pour la diffusion de l'information**

<b>PORTEUR DE L' ACTION RESPONSABLE DU SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service Communication, Service Développement Durable</li> </ul>
<b>PARTENAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service Informatique, Pôle Ressources Organisation Services Population, NCA, Conseil Général Alpes Maritimes, Prestataires, Autres Collectivités</li> </ul>
<b>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer une transversalité des actions et des projets ;</li> <li>Assurer une égalité d'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ;</li> <li>Permettre un accès rapide à l'information et être capable de la partager avec des partenaires ;</li> <li>Eviter la production de papier en dématérialisant sur des plateformes de stockage (Intranet ou Extranet) certains documents.</li> </ul>
<b>DESCRIPTIF DE L' ACTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer l'Intranet afin d'assurer une transversalité entre les services, de mieux accéder au partage de l'information et permettre d'uniformiser l'utilisation des documents administratifs ;</li> <li>Etudier la mise en place d'un extranet afin de donner un accès sécurisé privilégié à certains documents et informations pour les agents et éventuellement pour d'autres collectivités et prestataires ;</li> <li>Permettre de réduire l'envoi de documents sous format papier.</li> </ul>
<b>LOCALISATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Systèmes d'information de la Commune</li> </ul>
<b>PUBLIC CIBLE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Services de la Ville ;</li> <li>Partenaires.</li> </ul>
<b>PLANNING DE MISE EN ŒUVRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2015</li> </ul>
<b>BUDGET</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>20 000 euros</li> </ul>
<b>INDICATEURS D' EVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'accès sur l'intranet par mois par les agents</li> <li>Nombre d'accès sur l'extranet par mois si celui-ci est mis en place</li> </ul>

**FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité	Épanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité	Modes de production et de consommation responsables
---------------------------------------	---------------------------------	--	--------------------------------	---

**Action n° 50**
**Organiser un échange d'expérience et de savoir-faire autour du développement durable avec la ville jumelle (Passau) ou d'autres collectivités européennes ou méditerranéennes**

PORTEUR DE L'ACTION RESPONSABLE DU SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité de jumelage.</li> </ul>						
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cabinet du Maire, Commune de Passau (Allemagne), autres communes, Service développement durable</li> </ul>						
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer l'exemplarité des pratiques internes ;</li> <li>Encourager et développer les échanges et coopérations entre les communes ;</li> <li>Développer des actions de coopération décentralisée ;</li> <li>Développer des actions en faveur de la solidarité internationale.</li> </ul>						
DESCRIPTIF DE L'ACTION	<p>Cette action vise au développement du partage d'expériences entre les collectivités européennes et de l'espace méditerranéen de manière à capitaliser les retours d'expériences et bonnes pratiques mises en œuvre ailleurs dans l'ensemble des domaines du développement durable.</p> <p>La mise en œuvre de l'action pourra s'articuler autour de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La mise à profit des jumelages existants (ville de Passau) pour développer des échanges davantage centrés sur les valeurs ajoutées des collectivités en matière de développement durable, d'éco-gestes etc. ;</li> <li>Le développement de nouveaux partenariats et échanges avec d'autres villes : orienter les relations avec les villes méditerranéennes confrontées à des problématiques similaires à la commune de Cagnes-sur-Mer (climat, faune et flore etc.) ;</li> <li>La mise en avant et présentation des résultats des échanges déjà opérés par la commune : visite d'une station d'épuration etc. ;</li> <li>La formation d'agents et chefs de services locaux par des agents de services équivalents d'une collectivité étrangère (et vice et versa) ;</li> <li>Les échanges culturels et sportifs entre nos deux villes ;</li> <li>Une visite scolaire (3 groupes d'étudiants d'environ 25 élèves et 2 enseignants viennent chaque année à Cagnes-sur-Mer) ;</li> <li>Un projet entre jeunes pour un séjour à Cagnes-sur-Mer et à Passau - mobiliser les jeunes sur un montage de projet en autonome (budget/réservation/thème) ;</li> <li>L'accueil de stagiaires en mairie et dans des entreprises locales ;</li> <li>Des visites d'entreprises et un retour d'expérience entre les deux villes ;</li> <li>La présentation de l'Agenda 21 de Cagnes-sur-Mer.</li> </ul>						
LOCALISATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collectivités locales européennes et de l'espace méditerranéen</li> <li>Passau Bavière Allemagne</li> </ul>						
PUBLIC CIBLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Services, élus, acteurs locaux de la commune et des communes concernées par l'échange</li> </ul>						
PLANNING DE MISE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>2012-2016</li> </ul>			<table border="1"> <tr> <td>En projet</td> </tr> <tr> <td>En cours</td> </tr> <tr> <td>Terminé</td> </tr> </table>	En projet	En cours	Terminé
En projet							
En cours							
Terminé							
BUDGET	<ul style="list-style-type: none"> <li>entre 6000 euros et 9000 euros par an</li> </ul>						
INDICATEURS D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de collectivités partenaires d'un échange avec Cagnes-sur-Mer</li> </ul>						
<b>FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE</b>							
Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité	Épanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité	Modes de production et de consommation responsables			

# **ANNEXE 2**

## **CARTOGRAPHIE**

## SYNTHESE DES INVENTAIRES ET PROTECTIONS DE L'ENVIRONNEMENT



### NATURA 2000

Site éligible Natura 2000 - PR 75

PSIC Natura 2000 - FR9301571

ZPS FR 9312002

### ZNIEFF

ZNIEFF de type I - 2<sup>e</sup> génération - 06-100-136

ZNIEFF de type II - 2<sup>e</sup> génération - 06-108-100

### SITE CLASSE

Domaine Renoir

### DTA

Espace boisé et paysager

Espace remarquable (partie terrestre)

Coupure d'urbanisation

Limite des espaces proches du rivage

Espace urbanisé sensible

Espace à enjeux

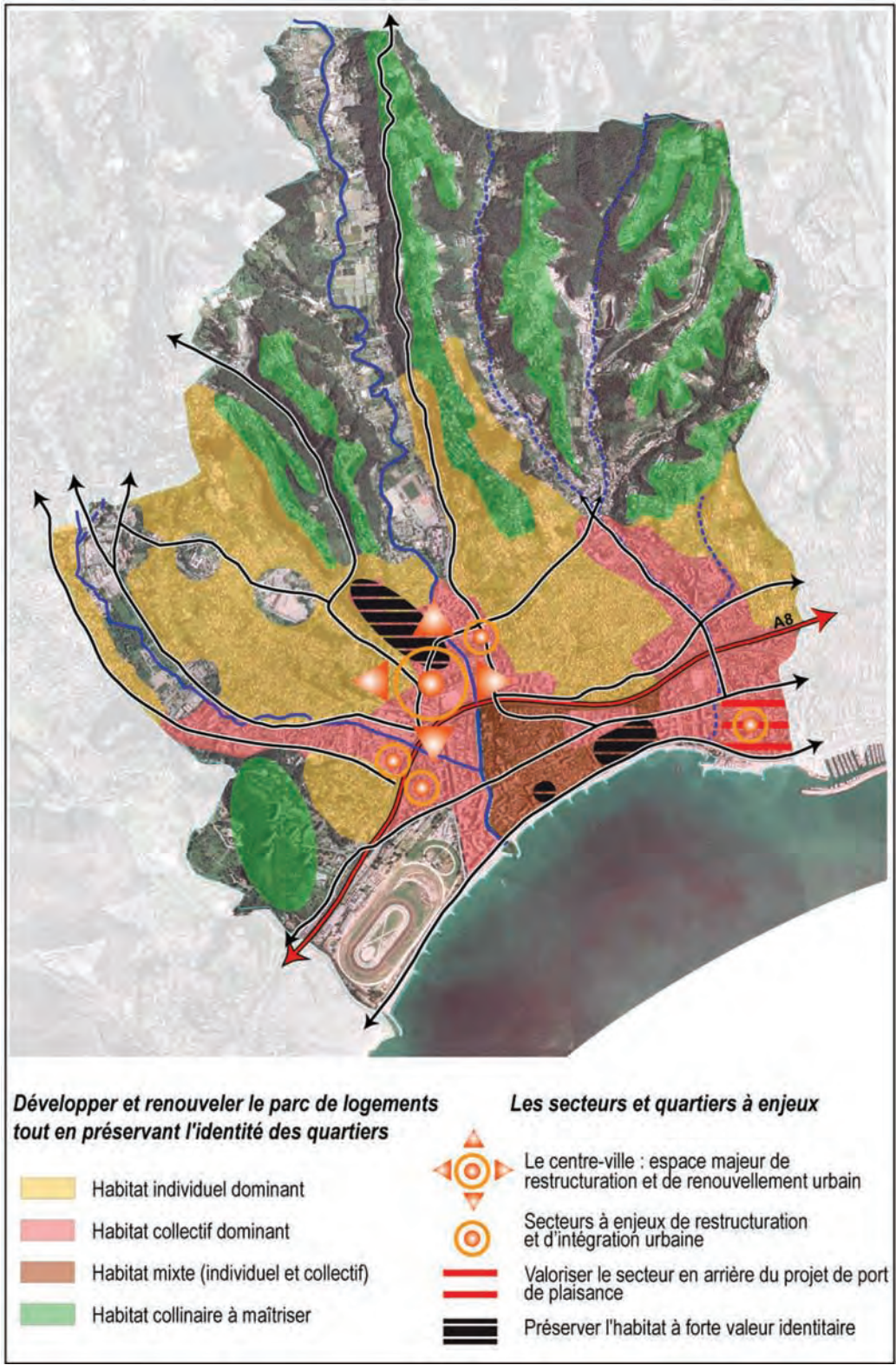
Espaces agricoles superficie minimum 20 à 50 ha

Espaces agricoles superficie minimum 10 à 20 ha

Source : PLU - PADD de Cagnes-sur-Mer

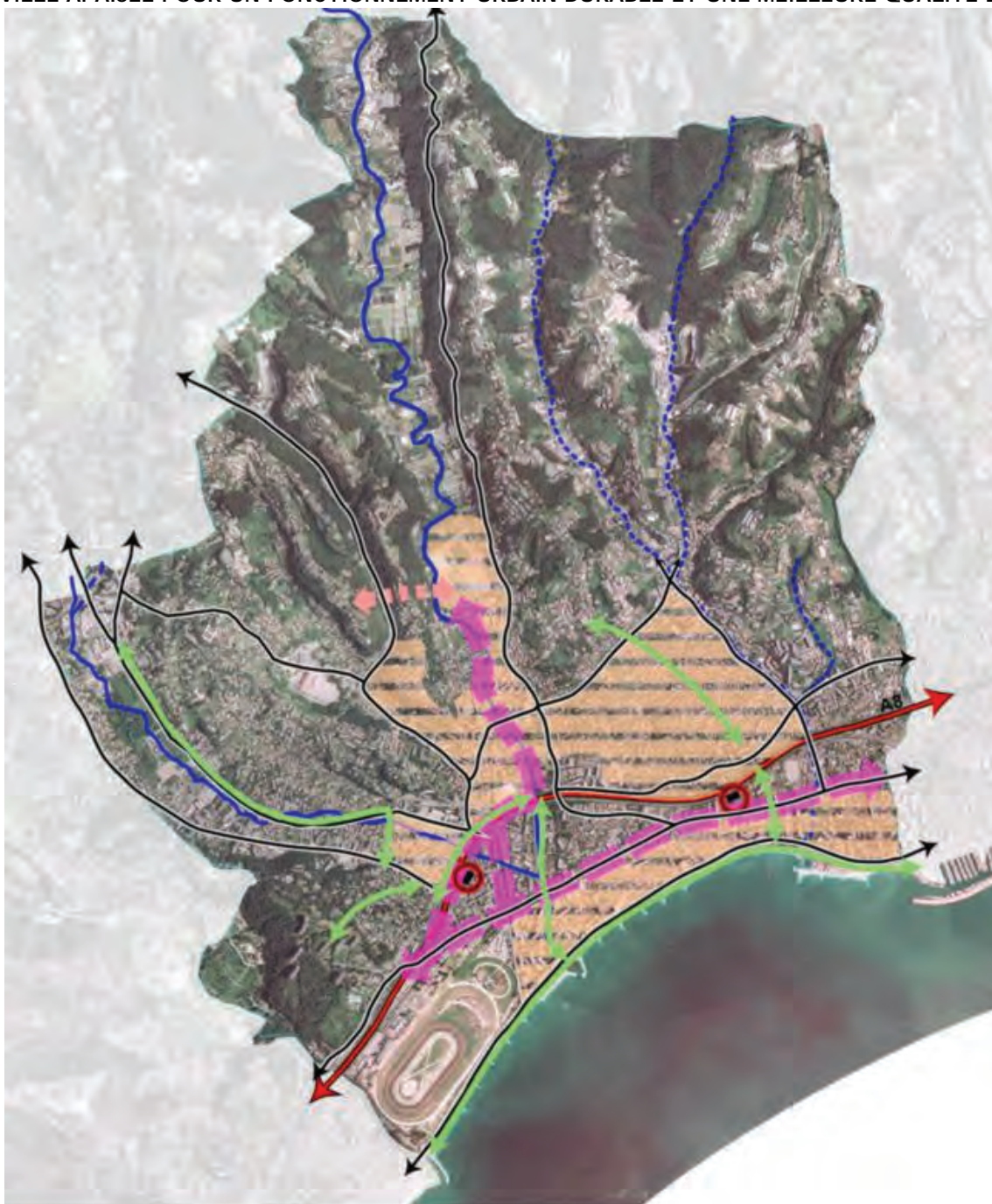


**UNE CROISSANCE URBAINE ADAPTEE AUX CAPACITES DE LA VILLE  
DANS UN SOUCI "D'ART DE VIVRE A LA CAGNOISE**









Source : pré-PADD, mai 2007



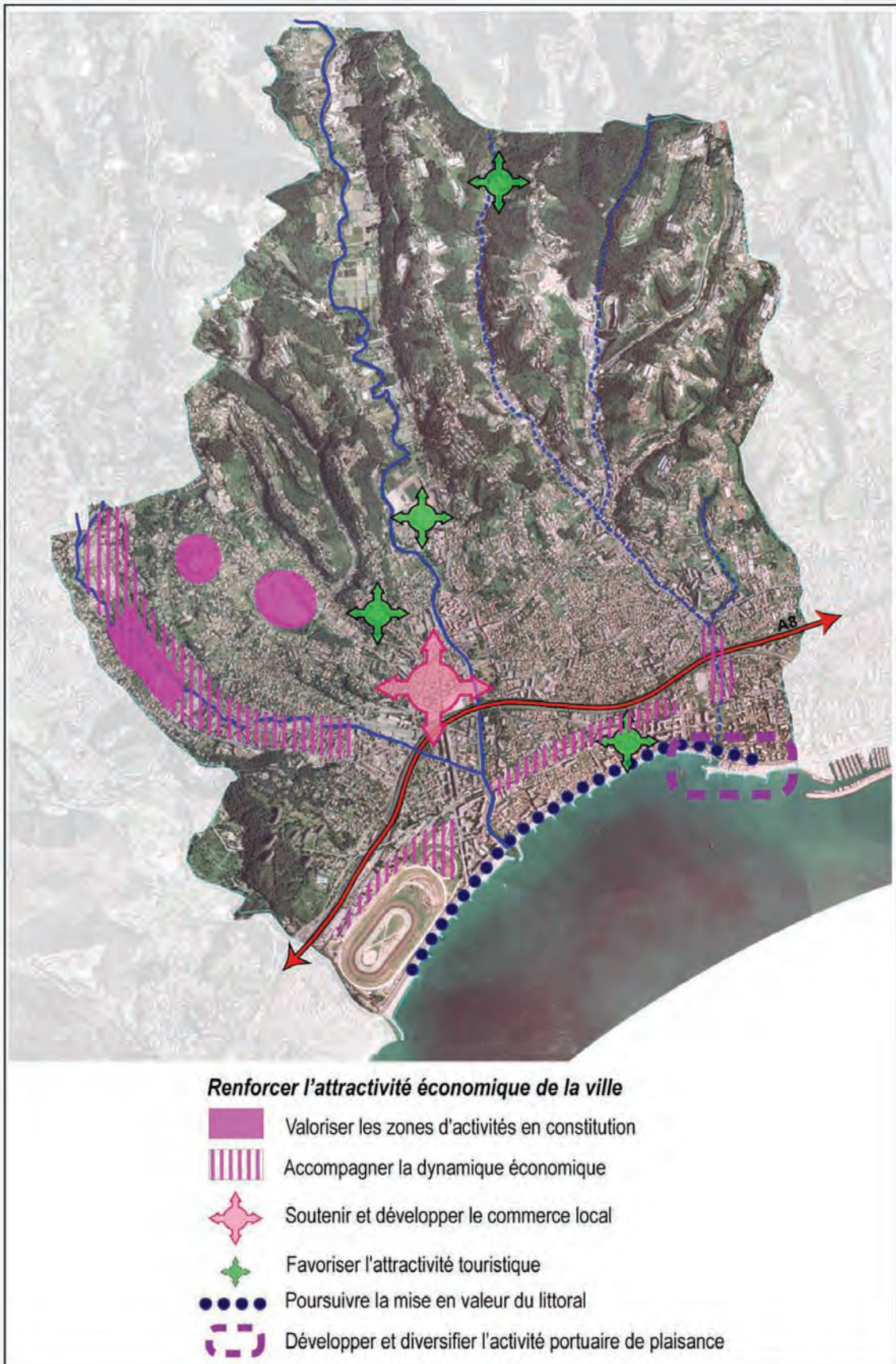


**Promouvoir un fonctionnement urbain plus durable**

-  Apaiser la circulation en zone intra-urbaine (zone 30)
-  Améliorer les transports collectifs  
Favoriser les conditions de mise en place du TCSP
-  Valoriser le rail et l'interconnexion entre les différents modes de transport
-  Aménager des liaisons pour piétons et vélos
-  Retrouver le rôle de liaison interquartier du réseau viaire
-  Etudier la faisabilité d'une liaison viaire transversale



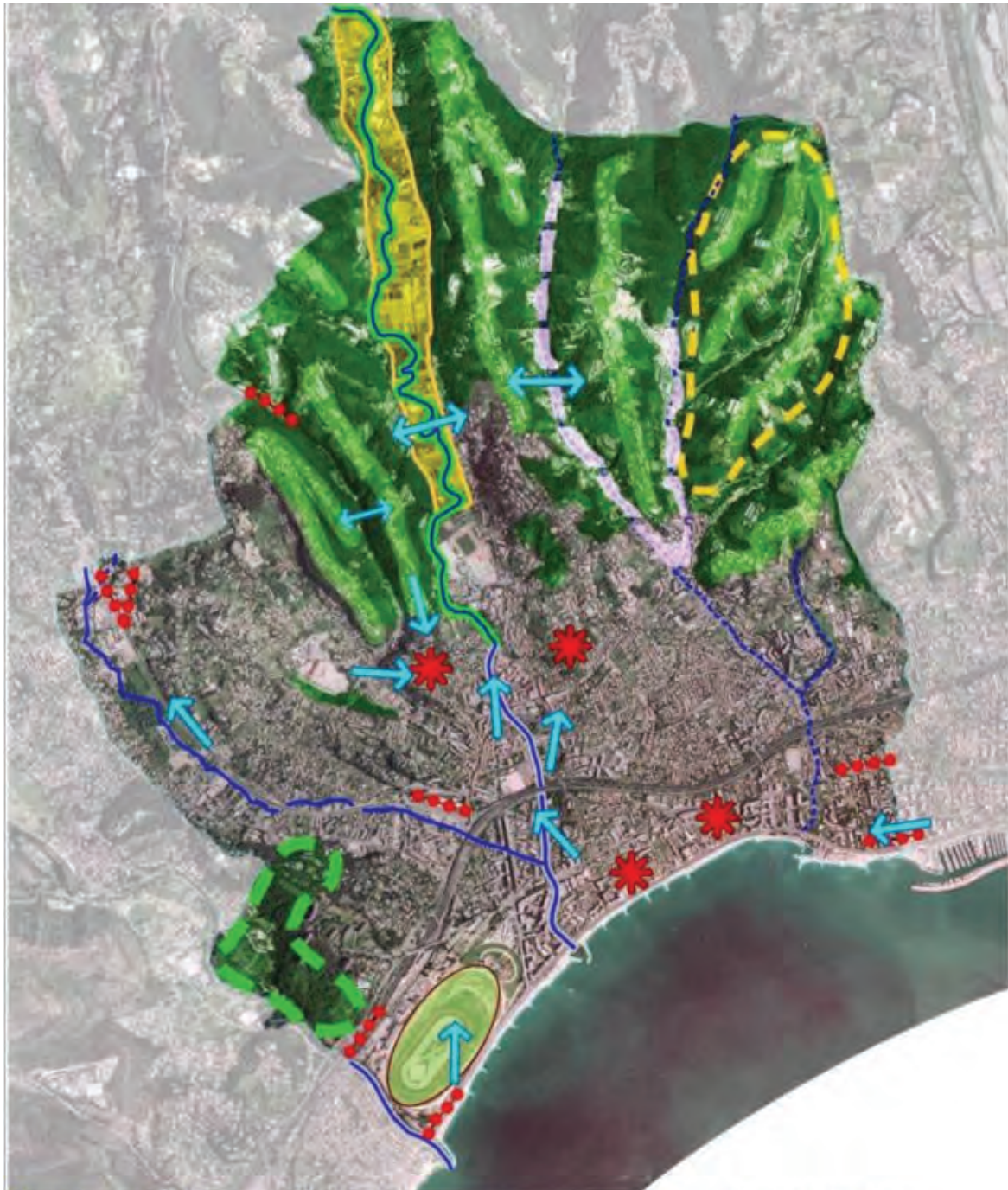
DISTINGUER ET RENFORCER L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE DE LA COMMUNE








Source : pré-PADD, mai 2007










DISTINGUER ET RENFORCER L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE DE LA COMMUNE



Organiser et intégrer les espaces reconnus par la DTA

-  Conforter les espaces agricoles
-  Préserver les micro-terroirs agricoles
-  Espaces boisés paysagés à préserver et mettre en valeur
-  Espace remarquable (L.146-6)
-  Coupure d'urbanisation

Améliorer le cadre de vie








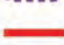





-  Valoriser le patrimoine bâti
-  Valoriser les entrées de ville
-  Organiser l'urbanisation en tenant compte des risques d'inondation et de ruissellement
-  Maîtriser le bâti collinaire en fonction des enjeux du paysage et du risque incend
-  Retrouver la place de l'eau dans la ville
-  Permettre l'émergence d'une trame verte
-  Préserver les ouvertures et les covisibilités

Source : PLU



## SYNTHESE DES ENJEUX DU PLAN DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT DURABLE (PADD)



- |   |   |   |   |
|---|---|---|---|
|  | Coeur de ville : espace majeur de restructuration et de renouvellement urbain     |  | Accompagner la dynamique économique   |
|  | Valoriser les centres anciens   |  | Valoriser les zones d'activités en constitution   |
|  | Préserver l'habitat à forte valeur identitaire                                    |  | Développer et diversifier l'activité portuaire de plaisance   |
|  | Organiser le bâti collinaire en fonction des enjeux paysagers et environnementaux |  | Valoriser le quartier des Vespins dans le prolongement du projet de port de plaisance               |
|  | Poursuivre la mise en valeur du littoral et retrouver une ouverture sur la mer    |  | Organiser la mixité habitat/activités en tenant compte des risques d'inondation et de ruissellement |
|  | Retrouver le rôle de liaison interquartier du réseau viaire                       |  | Conforter et reconquérir l'activité agricole  |
|   |   |  | Protéger les coteaux naturels   |

Source : pré-PADD, mai 2007





Développer et renouveler le parc de logements en préservant l'identité des quartiers

- |   |  |   |   |
|---|--|---|---|
|  | Quartier historique et/ou patrimonial  |  | <b>Les secteurs et quartiers à enjeux</b>   |
|  | Quartier urbain de centralité  |  | Le centre-ville : espace majeur de restructuration et de renouvellement urbain        |
|  | Quartier résidentiel   |  | Secteurs à enjeux de restructuration ou d'intégration urbaine                         |
|  | Quartier d'habitat collinaire à maîtriser dans le respect de la loi littoral |  | Secteur privilégié pour du logement   |
| <b>Respect de la DTA et de la loi littoral</b>                                      |  |  | Valoriser le quartier des Vespins dans le prolongement du projet de port de plaisance |
|  | Urbanisation limitée dans les espaces proches du littoral (L.146-4-II)       |   |   |

# ANNEXE 3

## LISTE DE PERSONNES A CONTACTER AYANT PARTICIPE, EN INTERNE OU EN EXTERNE, A L'ELABORATION DU PROJET

Marie-José Bandecchi,  
Commune de Cagnes-sur-Mer  
Première Adjointe, déléguée au Développement Durable.  
Secrétariat : 04 89 83 20 24 - Courriel : c.dasnoy@cagnes.fr

Corinne Guidon,  
Commune de Cagnes-sur-Mer  
Conseillère Municipale, déléguée à la démocratie participative, quartiers, environnement, propreté  
Secrétariat: 04 93 22 19 42 - Courriel - corinne.guidon@free.fr

Hervé Spielman,  
Conseiller Municipal, délégué aux Travaux et conseiller communautaire (en charge du suivi de l'Agenda 21 communautaire)  
Commune de Cagnes-sur-Mer  
Secrétariat : 04 93 22 19 41 – Courriel : spielmann.herve@libertysurf.fr

Emmanuelle Farcot,  
Commune de Cagnes-sur-Mer  
Chargé de Mission Direction Générale  
Secrétariat : 04 93 22 19 00 - Courriel : e.farcot@cagnes.fr

Emmanuelle Delorme,  
Commune de Cagnes-sur-Mer  
Responsable Cadre de Vie et Développement Durable  
Secrétariat : 04 93 22 19 28 - Courriel : e.delorme@cagnes.fr

François Ibanez,  
Commune de Cagnes-sur-Mer  
Responsable Service Développement Durable (responsable technique de l'Agenda 21)  
Secrétariat : 04 93 22 19 28 - Courriel : f.ibanez@cagnes.fr

Yves Prufer,  
Métropole Nice-Côte d'Azur  
Directeur de l'Environnement  
Secrétariat : 04 89 98 15 00 - Courriel : yves.prufer@agglo-nice.fr

Valérie Le-Bras,  
Métropole Nice-Côte d'Azur  
Secrétariat : 04 89 98 15 00 - Courriel : valerie.lebras@agglo-nice.fr

Gilberto Dias,  
Directeur Association Azurra Lights  
Tél : 06 76 89 03 46 - Courriel : gilbert.dias@azzuralights.org

Maxence Coulon,  
Agende Régionale Pour l'Environnement PACA  
Chargé de projets  
Tél : 04.42.90.90.71 – Courriel : m.coulon@arpe-paca.org

Charlotte Astier,  
Consultante Bureau d'Etude ACS-MTE (Chargé de projets Agenda 21 Cagnes-sur-Mer)  
Tél : 06 25 96 06 29 – Courriel : CharlotteAstier@acs-mte.fr